

ÉTUDES DU CENTRE DE DÉVELOPPEMENT

L'AIDE
LIÉE

PAR
CATRINUS J. JEPMA

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT
DE L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 1^{er} de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- à réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale ;
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que les pays non-membres, en voie de développement économique ;
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les pays Membres originaires de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Les pays suivants sont ultérieurement devenus Membres par adhésion aux dates indiquées ci-après : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971) et la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973). La Commission des Communautés Européennes participe aux travaux de l'OCDE (article 13 de la Convention de l'OCDE). La Yougoslavie prend part à certains travaux de l'OCDE (accord du 28 octobre 1961).

Le Centre de Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques a été créé par décision du Conseil de l'OCDE, en date du 23 octobre 1962.

Il a pour objet de rassembler les connaissances et données d'expériences disponibles dans les pays Membres, tant en matière de développement économique qu'en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de politiques économiques générales ; d'adapter ces connaissances et ces données d'expériences aux besoins concrets des pays et régions en voie de développement et de les mettre à la disposition des pays intéressés, par des moyens appropriés.

Le Centre occupe, au sein de l'OCDE, une situation particulière et autonome qui lui assure son indépendance scientifique dans l'exécution de ses tâches. Il bénéficie pleinement, néanmoins, de l'expérience et des connaissances déjà acquises par l'OCDE dans le domaine du développement.

Also available in English under the title:

THE TYING OF AID



LES IDÉES EXPRIMÉES ET LES FAITS EXPOSÉS DANS CETTE PUBLICATION LE SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'AUTEUR ET NE REPRÉSENTENT PAS NÉCESSAIREMENT CEUX DE L'OCDE

*
* *

© OCDE 1991

Les demandes de reproduction ou de traduction totales ou partielles de cette publication doivent être adressées à : M. le Chef du Service des Publications, OCDE
2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16, France.

La préparation de cette étude s'est déroulée sous les auspices du Centre de Développement à la suite d'une demande émise par le Groupe de travail sur les aspects financiers de l'aide au développement lors de sa réunion d'octobre 1988. Il s'est agi de fournir une bibliographie descriptive de l'aide liée pour le développement, afin de nourrir les discussions qui se poursuivent au Comité d'aide au développement (CAD) sur ces pratiques de la part des pays donateurs. De chaleureux remerciements sont dus à l'USAID pour sa participation financière à ce travail.

Également disponibles

Etudes du Centre de Développement

- POLITIQUES AGRICOLES POUR LES ANNÉES 1990**, par Sartaj Aziz (1990)
(41 90 01 2) ISBN 92-64-23350-4 FF120 £14.50 US\$25.00 DM47
- POLITIQUES FINANCIÈRES ET DÉVELOPPEMENT**, par J. J. Polak (1989)
(41 89 01 2) ISBN 92-64-23187-0 FF140 £17.00 US\$29.50 DM58
- LA DETTE DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT. LE PROBLÈME BUDGÉTAIRE ET LA QUESTION DE TRANSFERT**, par Helmut Reisen et Axel Van Trotsenberg (1988)
(41 88 01 2) ISBN 92-64-23053-X FF120 £14.00 US\$26.40 DM52

Prix de vente public à la librairie de l'OCDE.

LE CATALOGUE DES PUBLICATIONS et ses suppléments seront envoyés gratuitement sur demande adressée soit à l'OCDE, Service des Publications, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16, soit au distributeur des publications de l'OCDE dans votre pays.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	7
Préface	9
Note de synthèse	11
Introduction	19

Partie A

L'AIDE LIÉE DANS LA PRATIQUE

Pratiques des donateurs bilatéraux : remarques générales	21
Formes de l'aide liée	21
L'importance du caractère lié des aides	23
La passation de marchés	28
Les procédures d'appel à la concurrence	29
L'aide liée et l'aide bilatérale	31
Pratiques de déliement partiel	31
Coopération technique	32
Financements et crédits mixtes	34
Autres types de liens	37
L'aide multilatérale et l'aide liée	42
Passation des marchés par les donateurs et aide multilatérale	45
Le principe du "juste retour"	46

Partie B

MOTIFS DU CARACTÈRE LIÉ DE L'AIDE

Les motifs économiques	47
Aide liée et exportations du pays donateur	47
Aide liée et avantages comparatifs, fongibilité	49
Impact sur l'économie du pays donateur	52

Les motifs politiques	54
Répartition régionale de l'aide et du commerce	54
Interaction des forces politiques et économiques	58
Coordination internationale et déliement de l'aide	59

Partie C

COÛTS DE L'AIDE LIÉE POUR LE BÉNÉFICIAIRE

Coûts directs	63
Remarques d'ordre général	63
Premières estimations	65
Estimations récentes	67
Coûts indirects	70
Coûts administratifs	70
Distorsions dans l'utilisation de l'aide	71

Annexe 1

Importance de l'aide liée et chiffres des marchés passés dans certains pays du CAD, ...	75
---	----

Annexe 2

Le caractère lié de l'aide dans les financements mixtes des différents pays du CAD	79
---	----

Bibliographie	85
---------------------	----

REMERCIEMENTS

Notre gratitude doit particulièrement aller à Mme E. Kamhuis et à M. R. ter Velde pour leurs efforts de collecte des données et pour leur autre soutien sur le plan logistique. Je voudrais également remercier plusieurs collègues et diverses personnes qui participent à l'administration de l'aide dans plusieurs pays donateurs. Elles ont donné sans compter de leur temps et de leur énergie pour répondre à nos questions et nous fournir des renseignements.

PRÉFACE

Le caractère lié de l'aide induit des effets d'importance dans les pays en développement. Parmi les plus négatifs, l'augmentation des coûts pour le bénéficiaire – qui peut aller jusqu'à 20 ou 30 pour cent – est bien connue depuis longtemps.

Il existe des arguments en faveur d'une poursuite de la pratique de l'aide liée, en particulier le fait qu'elle minimise les conséquences négatives de l'aide sur la balance des paiements des pays donateurs. Depuis le début des années 80, on met également à son crédit certains avantages en matière d'emploi.

Bien que, depuis quelque temps, le débat sur l'aide liée ait été vif et que les enjeux soient importants pour les bénéficiaires, il n'existe pas, à ce jour, d'étude systématique de cette forme de la politique de coopération. Peut-être le doit-on au fait qu'on ne dispose pas d'un modèle de quantification des effets de l'aide liée qui soit applicable sur une grande échelle de façon méthodique et rationnelle.

Cet ouvrage comble donc un vide. Le professeur Jepma étudie la littérature actuelle sur l'aide liée à la fois du point de vue conceptuel et sous l'angle de la pratique, avant d'entreprendre l'analyse des causes politiques et économiques sous-jacentes. Il en tire des conclusions très mesurées.

Pour toutes ces raisons, j'estime que cette analyse contribue à une avancée et à un progrès vers l'adoption d'une solution satisfaisante dans l'utilisation de l'aide liée.

Louis Emmerij
Président du Centre de Développement de l'OCDE
novembre 1990

NOTE DE SYNTHÈSE

Les recherches empiriques systématiques effectuées sur les coûts du caractère lié de l'aide pour les pays bénéficiaires sont plutôt rares. La question a toujours été quelque peu évitée en raison de la relation délicate qui existe entre donateurs et bénéficiaires. Le nombre relativement limité d'études effectuées sur le terrain s'explique aussi par l'absence de statistiques officielles fiables et par la pauvreté des informations concernant le degré de fongibilité. Même s'il était possible de calculer le degré réel de lien, il serait toujours difficile de dire ce qu'aurait été sans lui l'économie du bénéficiaire.

Pratiques des donateurs bilatéraux : remarques générales

Il existe trois formes de lien : à des projets/programmes spécifiques de développement, à des produits/services spécifiques à acheter, et au pays/à la région où l'achat doit se faire. Cette distinction est indispensable, car les effets des deux premières formes de "lien" peuvent être analogues à ceux de la dernière, celle sur laquelle porte le présent rapport.

Les définitions de l'aide liée, partiellement liée et non liée établies par le CAD peuvent à première vue ne pas poser de problème en soi, mais elles sont assez difficiles à appliquer lorsqu'il s'agit d'évaluer cette pratique avec précision, de dire quand et dans quelles circonstances l'aide publique au développement (APD) est effectivement liée.

Il n'est pas seulement indispensable de savoir dans quelle mesure le régime du lien dans l'aide peut être effectivement imposé au bénéficiaire. Il est tout aussi important de déterminer s'il entraîne une expansion nette du volume des exportations du donateur. Le débat se centre ici sur la notion de fongibilité, c'est-à-dire sur la mesure dans laquelle le lien se traduit par des flux d'exportation non additionnels. Si les flux d'exportation générés par l'aide liée ne sont pas additionnels, le régime du lien est économiquement inopérant même si le lien est "effectif" selon les définitions officielles.

Bien que le degré de fongibilité soit indispensable pour évaluer l'impact réel du lien sur l'économie du donateur, il est surprenant de noter à quel point ont été rares les études consacrées à ce phénomène. Les statistiques officielles de l'OCDE ne permettent pas d'apporter de réponse claire et indiscutable à la question de savoir si la pratique du lien a effectivement augmenté. Il faut une quantité importante d'informations supplémentaires sur les pratiques officieuses de lien. Si l'on tient compte de l'APD multilatérale et si l'on considère l'aide partiellement déliée comme une catégorie à part, le degré moyen de lien officiel pour l'APD totale des pays du CAD est d'environ 40 pour cent ou moins, alors qu'on l'estime à 50 pour cent lorsque ces ajustements ne sont pas opérés.

Compte tenu des marchés découlant de sa propre APD non liée ainsi que de celle d'autres pays, le montant total des marchés passés dans un pays donateur dépassera généralement celui qui est basé sur la seule aide liée.

Si l'on se fonde sur les informations concernant les différents pays, on peut en conclure que 70 pour cent environ de l'aide bilatérale des pays de la Communauté européenne (CEE) ont conduit directement à la passation de marchés dans les pays donateurs, soit environ vingt points de plus que le montant des marchés basés sur la seule aide liée.

En 1986, le CAD a approuvé une liste de pratiques acceptables dans la passation des marchés, dont la plupart s'appliquaient aux passations de marchés en général et non aux seules passations de marché dans le cadre d'une aide liée. Certaines de ces pratiques étaient déjà suivies par la plupart des membres du CAD ; d'autres non. Il est à noter que la plupart des donateurs qui autorisent la passation des marchés par les bénéficiaires se contentent de l'application des conditions minimales d'un appel effectif à la concurrence internationale (ACI).

Quelques aspects de l'aide liée bilatérale

Malgré les appels au déliement partiel de l'aide, la part de l'aide partiellement déliée dans le total de l'APD bilatérale reste relativement faible si l'on en juge par les statistiques, et pratiquement négligeable pour la plupart des pays. Bien que l'on ait constaté récemment une tendance à l'augmentation de cette aide partiellement déliée, ceci n'a pas nécessairement signifié une augmentation de la passation des marchés dans les pays en développement (PED). Les chiffres du CAD montrent que les programmes d'aide portent avant tout sur l'amélioration des infrastructures sociales, administratives et économiques. Le soutien à l'infrastructure représente actuellement plus de 50 pour cent de l'APD, le quart étant destiné à l'éducation. Les informations officielles récentes sur le lien de la coopération technique sont assez maigres. D'après les experts de l'OCDE et des pays donateurs, la majeure partie de la coopération technique est liée.

Au cours des années 1970, la plupart des donateurs ont mis sur pied des programmes de financement mixte. La majeure partie des fonds fournis au moyen de ces programmes sont liés à la passation de marchés dans le pays donateur mais il existe des exceptions pour le financement des dépenses locales. Pendant la période 1983-87, l'APD bilatérale des pays membres du CAD a été consacrée dans la proportion de 3 à 4 pour cent à des opérations de ce type.

En 1983, le CAD a énoncé les premières Lignes directrices relatives à l'utilisation de l'aide en association avec les crédits à l'exportation et les fonds du marché. Certains faits montrent que ces mécanismes de crédit mixte ont un effet proportionnellement plus positif sur la balance des paiements des pays donateurs que les autres formes d'aide bilatérale.

Même l'aide non liée peut à terme être bénéfique pour les exportations du donateur lui-même ; elle peut en effet stimuler la croissance économique du bénéficiaire, et par conséquent ses importations, et aussi l'inciter à appliquer des politiques davantage orientées vers l'extérieur.

Il existe de nombreuses façons de lier *de facto* l'aide. La composition sectorielle des projets d'aide peut être telle qu'elle augmente les possibilités d'achat dans le pays donateur, même si l'aide n'est pas officiellement liée. En ce qui concerne l'APD globale, les faits indiquent clairement des domaines de spécialisation des donateurs en ce qui concerne les activités qu'ils soutiennent dans les pays en développement. Ces domaines correspondent pour une large part aux avantages comparatifs dont jouissent les pays donateurs. Indépendamment de la répartition sectorielle de l'aide, les types d'activités qui bénéficient de cette aide sont eux aussi importants. Le soutien à la balance des paiements, par exemple, offre beaucoup moins d'occasions de lier l'aide que le soutien aux projets. Il est relativement plus facile en particulier de lier l'aide aux projets d'équipement qui répondent aux besoins essentiels de l'homme.

Le volume d'aide destiné à financer des projets d'équipement semble avoir nettement augmenté récemment. De plus, des pays donateurs, qui n'avaient guère accordé jusque là de soutien à des projets d'équipement, augmentent actuellement leur participation dans ce domaine. Les crédits mixtes jouent un rôle majeur dans le financement de cette augmentation.

Liens et institutions multilatérales

On estime en général que l'aide multilatérale ne peut pas être liée, dans le sens qu'elle ne peut pas être assujettie à des restrictions au plan régional. Cette opinion n'est cependant pas tout à fait justifiée. Les pourcentages de lien de l'aide multilatérale sont en général faibles, plus faibles en tout cas que ceux de l'aide bilatérale. De plus, les institutions multilatérales ont tendance à appliquer des règles concernant la passation des marchés qui sont claires et précises, ce qui favorise aussi le déliement. On peut donc s'attendre à ce que la transition de l'aide bilatérale vers l'aide multilatérale encourage un mouvement général en faveur du déliement.

Les études empiriques conduisent à la conclusion que l'affectation de l'aide bilatérale se fait surtout en fonction des intérêts économiques, politiques et de sécurité des pays donateurs. En revanche, les flux d'aide émanant de sources multilatérales sont affectés essentiellement en fonction des besoins des pays bénéficiaires.

Dans les années 1980, la part de l'aide multilatérale dans le total de l'APD s'est stabilisée aux environs de 25 pour cent. Dans le même temps, la position des institutions multilatérales a été renforcée par de nouvelles approches des stratégies de développement, caractérisées notamment par le fait de lier davantage les prêts à l'adoption de réformes, le rôle accru des organismes multilatéraux dans le renforcement de la cohérence des programmes et politiques de développement, et l'augmentation du cofinancement. Ces nouvelles approches n'ont cependant pas débouché sur une augmentation de la part de l'aide multilatérale de l'ensemble des membres du CAD considérés en tant que groupe.

Même si les pays qui contribuent aux organismes multilatéraux ne participent pas activement à la prise des décisions concernant la passation des marchés dans le cadre des projets et programmes financés au moyen de prêts multilatéraux, cela ne signifie pas qu'ils sont complètement indifférents aux pratiques de ces organismes en la matière. Nombreux sont, par conséquent, les donateurs très désireux d'obtenir des informations sur la passation effective des marchés fondée sur des prêts multilatéraux.

Un pays peut subordonner sa contribution à l'institution multinationale au volume des marchés passés chez lui. Cette pratique n'est toutefois pas jugée de mise et a été rarement appliquée. Les pratiques de passation des marchés des différents donateurs peuvent être impliquées dans les financements multilatéraux par le biais de cofinancements entre donateurs bilatéraux et institutions multilatérales. Ce type d'opération va actuellement en se développant, ce qui peut renforcer les tendances au déliement en obligeant les donateurs à améliorer leur coopération.

Explicitement ou implicitement, la plupart des donateurs semblent estimer que la passation de marchés fondée sur une aide multilatérale devrait être répartie équitablement, c'est-à-dire qu'elle devrait correspondre à peu près aux contributions des pays donateurs aux organismes multilatéraux. Les études montrent que la plupart des institutions multilatérales appliquent des pratiques de passation de marchés raisonnablement équitables.

Motifs économiques de l'aide liée

A la suite de la récession économique du début des années 1980, on s'est moins préoccupé des effets du lien sur l'économie du donateur dans le domaine de la balance des paiements ; l'attention s'est davantage portée sur ses effets en termes d'emploi.

L'aide liée ne représentant qu'un faible pourcentage du total des exportations des pays donateurs, il est improbable que le lien de l'aide se traduise par des bénéfices macro-économiques importants pour le donateur, que ce soit sur le plan de l'emploi ou sur celui des agrégats de la balance des paiements. La raison du lien est donc essentiellement d'ordre politique plutôt que macro-économique. La première ne s'applique qu'à l'effet du lien sur le total des exportations du pays donateur et non à son effet sur les exportations des différents secteurs ou entreprises commerciales. A ce niveau d'agrégation, les avantages peuvent de toute évidence être très substantiels. Les études empiriques ont tendance à confirmer l'hypothèse selon laquelle le lien avantage les secteurs déjà prospères de l'économie du pays donateur plutôt que ses secteurs faibles.

Pour évaluer la véritable augmentation nette des exportations résultant de l'aide liée, il faut connaître le degré de fongibilité, c'est-à-dire le montant des exportations financées au moyen de l'aide qui auraient eu lieu de toute façon. Aucune conclusion claire sur le degré de fongibilité ne peut être tirée des études empiriques existantes. Il est néanmoins évident que cet effet peut être très substantiel et atteindre plusieurs dizaines de points.

Partant de là, l'effet de l'aide liée sur l'emploi global dans l'économie du pays donateur ne saurait être très sensible. En outre, étant donné le phénomène de fongibilité, il est impossible d'arriver à autre chose qu'à quelques estimations approximatives de l'augmentation nette de l'emploi. Les études par pays ont montré que l'emploi créé ne représente en général qu'un faible pourcentage de l'emploi associé aux exportations vers les PED.

Motifs politiques de l'aide liée

Plusieurs motifs différents déterminent la répartition régionale des flux d'aide. Les liens historiques jouent un rôle, de même que les relations commerciales, les considérations géopolitiques et les affinités culturelles. Bien que la plupart des donateurs fournissent une aide à une grande variété de bénéficiaires, l'importance qu'ils attachent à chacun d'eux est nettement marquée : ils favorisent les pays avec lesquels ils ont ou espèrent avoir des liens solides.

Selon les études empiriques, les intérêts des donateurs sont le facteur qui intervient le plus dans la variation des flux d'aide bilatérale. Toutefois, lorsqu'il s'agit de l'aide multilatérale, les critères relatifs aux besoins des bénéficiaires prennent nettement plus d'importance. Au cours des années 1970, la composition des flux d'aide provenant des pays membres du CAD a tenu davantage compte des besoins des pays bénéficiaires et moins de l'intérêt des donateurs.

Le lien de l'aide est une forme de protectionnisme. Bien que les études récentes aient mis de plus en plus l'accent sur les aspects politiques et économiques du protectionnisme, les études empiriques de l'impact des groupes d'intérêts sur le lien de l'aide sont très limitées. Cette pratique est de plus en plus justifiée comme une mesure de défense ou de représailles à l'égard d'autres donateurs. Les pratiques de financement mixte ont été clairement motivées

par ce facteur. Les pays donateurs se trouvent pris dans un dilemme : ceux qui engagent le processus de déliement nuisent à leur propre intérêt si les autres ne les suivent pas. En agissant de façon collective et coordonnée, les donateurs amélioreraient les possibilités d'un déliement substantiel. Mais, même si de telles mesures étaient prises, cela ne signifierait pas nécessairement que tous les donateurs en cause y gagneraient, ni que ces gains seraient répartis également entre eux.

La possibilité de délier partiellement l'aide bilatérale au sein de la CEE devrait être étudiée sérieusement. Une telle action serait conforme à la fois à la philosophie de la liberté du marché dans la Communauté et à son objectif fondamental de poursuite de la coopération pour le développement. Des études empiriques ont montré que ce déliement ne créerait pas de problème majeur pour les économies des pays donateurs, étant donné que les effets positifs de l'aide liée sont beaucoup plus faibles qu'on ne le suppose généralement. L'abolition des pratiques de lien n'aurait donc pas d'effet tangible sur les exportations des pays de la CEE vers les PED.

Coûts directs de la pratique du lien pour le bénéficiaire

Les coûts du lien pour le bénéficiaire de l'aide dépendent de la mesure dans laquelle le donateur peut imposer réellement les obligations de son aide liée. Dans la mesure où la fongibilité réduit sa marge de manœuvre, les coûts du lien seront inférieurs à ceux auxquels on pourrait s'attendre à première vue. Dans la mesure toutefois où un lien officieux vient s'ajouter à un lien officiel, c'est le contraire qui est vrai. A défaut d'informations empiriques précises sur l'ampleur du lien effectif, on ne peut que s'efforcer d'évaluer de façon approximative ses coûts pour le bénéficiaire de l'aide. Ces approximations sont encore moins précises du fait des coûts indirects de l'aide liée.

Pour le pays bénéficiaire, le coût varie selon un certain nombre de paramètres :

- la flexibilité de substitution en ce sens que le pays bénéficiaire a accès à plusieurs sources de fonds étrangers ;
- la mesure dans laquelle les pays donateurs autorisent l'exploitation de ces possibilités de substitution ;
- la mesure dans laquelle le pays bénéficiaire est disposé et apte à exploiter, par des pratiques optimales de passation des marchés et des politiques connexes, ces possibilités de substitution en favorisant la concurrence entre donateurs.

Le prix des produits/services achetés au moyen de l'aide dans le pays donateur n'est que l'une des nombreuses conditions qui déterminent leur intérêt pour le bénéficiaire.

Les coûts effectifs de l'aide liée ne peuvent être imputés qu'en partie à la pratique du donateur en matière de lien ; la partie restante est imputable à la situation du marché et au comportement du bénéficiaire. Dire que les coûts de l'aide liée sont imputables exclusivement au comportement du donateur serait exagérer son rôle. Les informations empiriques sur l'acceptation volontaire par le bénéficiaire de conditions qui ne sont pas optimales sont extrêmement rares.

La question des coûts de l'aide liée pour le bénéficiaire ne se prête pas facilement à des tests empiriques, vu la difficulté d'obtenir des données sur les prix des biens et services achetés et de les comparer à ceux de biens et services comparables. La meilleure façon

d'évaluer les coûts des liens pour le bénéficiaire consiste à comparer les livraisons financées au moyen de l'aide à des livraisons comparables qui ne sont pas fondées sur une politique d'aide explicite. Peu d'études systématiques ont été menées dans ce sens.

Les premiers travaux concernant les excédents de coûts découlant de l'aide liée pour le bénéficiaire ont donné des chiffres globaux allant de 10 à 30 pour cent ; mais des chiffres beaucoup plus élevés ont été enregistrés dans certains cas. Si l'on prend 20 pour cent comme moyenne approchée, on peut calculer la valeur réelle de l'aide au développement accordée au bénéficiaire si l'on connaît par ailleurs l'élément de libéralité moyen et le pourcentage d'aide liée.

Les études sur la situation dans les années 1960 et 1970 ont montré que le caractère lié de l'aide réduisait d'environ 15 pour cent la valeur réelle de l'aide par rapport à sa valeur nominale. Ces premiers calculs peuvent ne pas s'appliquer automatiquement à la situation actuelle, mais des calculs empiriques plus récents ont montré qu'on pouvait encore prendre 20 pour cent comme approximation.

Bien qu'il soit difficile de comparer les résultats des études empiriques plus récentes, une moyenne de 15 à 30 pour cent semble encore être la meilleure estimation globale des coûts supplémentaires directs de l'aide liée. Certains indices montrent toutefois que, dans certains cas, l'excédent de coût peut être beaucoup plus élevé et même atteindre un chiffre extrême.

Coûts indirects de la pratique du lien pour les bénéficiaires

Si l'on veut faire une évaluation globale des coûts de l'aide liée pour les pays bénéficiaires, il faut aussi tenir compte de ses divers types de coûts indirects, c'est-à-dire de ceux dus, d'une part, aux frais généraux et aux délais supplémentaires sur le plan administratif et, d'autre part, à un manque de coordination du côté des donateurs. Il peut exister en outre, dans les politiques d'aide, plusieurs distorsions qui, ensemble, contribuent toutes à dévaluer l'aide du point de vue de son bénéficiaire. Il ne faut donc pas oublier que les coûts directs liés aux passations de marchés mentionnées plus haut ne représentent qu'un des éléments qui, souvent, rend l'aide liée onéreuse pour son bénéficiaire.

Les distorsions suivantes dans l'utilisation de l'aide ont été signalées comme génératrices de coûts :

- préférence accordée aux projets qui nécessitent des importations majeures dans des domaines présentant un intérêt particulier pour le donateur sur le plan de ses exportations ;
- aversion correspondante à l'égard de projets et de programmes à faible contenu d'importations, tels que les projets de développement rural et en particulier ceux qui impliquent le financement des dépenses locales ;
- place privilégiée accordée aux projets "commercialement intéressants" ;
- crédibilité amoindrie des donateurs dans le dialogue avec les pays bénéficiaires sur la politique de développement ;
- réticence des donateurs à acheminer l'aide par la voie des institutions multilatérales.

L'impact de ces distorsions peut être tel que les biens et services proposés sont peu prioritaires pour le bénéficiaire, trop capitalistiques, très tributaires des technologies occidentales et axés sur l'importation.

Des études ont aussi montré que le donateur privilégie les projets de grande ampleur, ne serait-ce que pour économiser les frais généraux d'ordre administratif. En général, cette préférence oblige à augmenter l'assistance technique. En outre, il existe une préférence pour des projets tangibles qui, par conséquent, contribuent au prestige du pays donateur et/ou du bénéficiaire.

Les donateurs ont souvent tendance à financer de façon insuffisante la composante de dépenses locales et à transférer ainsi au gouvernement bénéficiaire une partie de la facture, ainsi que les risques en cas d'effets nuisibles imprévus, obligeant aussi parfois ce dernier à réviser ses priorités.

On peut avancer que, dans l'élaboration de politiques d'aide efficaces, il est avant tout essentiel de savoir si le projet favorise ou non le développement, s'il s'intègre bien dans la structure socio-économique du pays et combien de temps dureront ses effets. Ceci est particulièrement important du fait que le choix des projets à financer au moyen de l'aide au développement est souvent influencé par des groupes d'intérêts dans le pays donateur. Aucune relation évidente n'existant entre l'impact de l'aide sur le développement et le caractère lié de l'aide, on ne peut *a priori* conclure que l'aide liée, qu'elle fasse ou non l'objet de marchés passés dans des conditions compétitives, est forcément pire pour le bénéficiaire que l'aide non liée.

INTRODUCTION

Dès 1972, la question de l'abandon de l'aide liée s'était déjà posée au sein du CAD et les discussions ultérieures, alimentées principalement par la délégation des Etats-Unis, ont conduit à des projets d'accord sur le déliement de l'aide et sur les procédures officielles d'appel à la concurrence. Ces projets n'ont toutefois pas été poussés plus loin en raison principalement des dissensions concernant les obligations de rendre compte par la suite. De ce fait, peu de progrès concrets ont été réalisés dans les années 1970 vers le déliement de l'aide bilatérale ; la réduction de l'aide liée du CAD est en fait imputable à un passage du financement bilatéral de l'aide à son financement multilatéral (Coverdale et Healey, 1981, pp. 185-199).

Les années 80 présentent un tableau analogue à celui des années 1970. L'aide liée n'est toujours pas devenue une question majeure dans le dialogue Nord-Sud ; elle n'a pas non plus beaucoup progressé pour plusieurs raisons : l'augmentation du soutien hors projet avec la baisse concomitante de l'aide liée ; le caractère non concluant des estimations empiriques ; la crainte du receveur que le montant de l'aide fournie ne soit diminué s'il réagit trop brutalement ; la possibilité pour le bénéficiaire de se soustraire aux obligations du lien de l'aide en se servant de celui-ci pour acheter au donateur des biens qu'il se serait procurés de toute façon ; les implications politiques des questions d'aide à l'étranger dans les pays donateurs (une enquête publiée dans le *New York Times* du 31 octobre 1983, montrait que le désir de l'opinion publique américaine de réduire son aide à l'étranger l'emportait sur sa crainte de la guerre nucléaire. Un sondage de l'opinion publique américaine cité dans le rapport 1984 du CAD (p. 131) est arrivé aux mêmes conclusions : 82 pour cent des personnes interrogées déclarent qu'il faut réduire l'aide économique à l'étranger). Par ailleurs, de nouvelles formes d'aide liée ont fait leur apparition au cours des années 1970 et au début des années 1980.

Le présent rapport a pour but de fournir une bibliographie descriptive des principaux aspects de l'aide liée. Il porte principalement sur les pratiques d'aide des pays de l'OCDE qui représentent plus de 80 pour cent de l'APD mais aussi, dans une certaine mesure, sur les politiques d'aide des organisations multilatérales. Les conclusions de ce rapport reposent autant que possible sur des données empiriques et quantitatives.

La partie A de l'étude fournit un cadre conceptuel et une vue d'ensemble des pratiques de l'aide liée : ses formes, ses définitions et ses procédures, les conditions de passation des marchés, les nouvelles formes de liens ainsi que leur mesure. La partie B étudie les motivations économiques et politiques de l'aide liée. Elle examine leur impact sur l'économie du pays donateur et la notion de fongibilité. Étant donné leur importance, les motivations politiques sont traitées séparément. La dernière partie de l'étude présente les enseignements glanés dans la littérature concernant les coûts des liens pour les bénéficiaires de l'aide, en distinguant coûts directs et coûts indirects. Les premiers sont le résultat de procédures d'adjudication qui ne font pas véritablement jouer la concurrence et des limitations à la liberté des bénéficiaires dans l'affectation des fonds ; les seconds concernent les coûts administratifs et ceux des restructurations économiques et politiques entraînées dans les pays bénéficiaires du fait de leurs relations d'aide avec les donateurs.

Dans l'ensemble, la recherche empirique systématique sur les coûts du caractère lié de l'aide pour les pays bénéficiaires en particulier est assez limitée. La question des coûts et avantages de l'aide au développement pour les deux parties a toujours été assez épineuse du fait de la relation délicate entre donateur et bénéficiaire – celui-ci n'ayant légalement aucun droit à l'aide. Par ailleurs, les faiblesses empiriques ont aussi contribué à l'absence de recherche dans ce domaine : les données officielles sont peu fiables ; on est mal renseigné sur le degré de fongibilité et, à supposer même qu'on puisse calculer l'importance effective du caractère lié de l'aide, il serait encore difficile de dire ce que serait, sans lui, l'économie du bénéficiaire, car on ne peut que deviner la mesure dans laquelle le déliement influencerait sur l'aide que le donateur serait disposé à accorder. En outre, des modèles de simulation perfectionnés sont nécessaires pour s'efforcer d'approcher un monde où l'aide serait de moins en moins liée. En fait, la quasi-totalité des études empiriques portent surtout sur des études de cas s'appuyant sur des modèles beaucoup plus partiels ou sur des preuves indirectes.

PARTIE A

L'AIDE LIÉE DANS LA PRATIQUE

Pratique des donateurs bilatéraux : remarques générales

Formes de l'aide liée

Le caractère lié de l'aide signifie que le bénéficiaire est limité d'une façon ou d'une autre dans l'affectation des ressources financières qu'il reçoit sous la forme de don ou de prêt public. Comme l'a déjà indiqué Bhagwati en 1967 (voir aussi Hamilton, 1978), ces restrictions peuvent prendre différentes formes. L'aide peut être liée à un projet ou à un programme de développement spécifique et limiter éventuellement, de ce fait, les options du gouvernement local en matière de développement. La majeure partie de l'aide, aussi bien bilatérale que multilatérale, est liée de cette manière. Une deuxième restriction, en partie liée à la première, concerne les produits et/ou les services spécifiques à financer au moyen de l'aide. Même si le donateur n'oblige pas expressément le receveur à effectuer des achats dans son propre pays, le choix des secteurs destinataires peut avoir le même résultat. Toutefois, la façon la plus communément reconnue de limiter l'affectation de l'aide consiste à lier celle-ci sur le plan régional, c'est-à-dire que le pays bénéficiaire est tenu de procéder à ses achats dans des pays ou régions spécifiques parmi lesquels figure généralement le pays donateur lui-même.

Bien que le présent rapport traite essentiellement de l'aide liée au plan régional, il ne faut pas oublier les deux autres formes de lien, car leurs conséquences peuvent ne pas se distinguer de celles de la dernière.

Jusqu'à ces derniers temps, le CAD a distingué plusieurs catégories d'aides liées sur le plan régional dans son système de notification des pays créanciers (SNPC). Les six catégories définies étaient fonction de la dimension et du caractère des régions ou pays auxquels était limitée la passation des marchés. D'après cette classification, l'aide non liée consistait en : des contributions à des organismes d'aide multilatérale avec possibilités de passation de marchés dans la quasi-totalité des pays ; des flux bilatéraux finançant directement des importations et en vertu desquels la passation de marchés est autorisée dans tous les pays de l'OCDE et la quasi-totalité des pays en développement ; des flux ne finançant pas directement des importations (tels que soutien à la balance des paiements, financement des dépenses locales, allègement de la dette, aide alimentaire, etc.) ; enfin, une partie non liée de la coopération technique. L'aide partiellement déliée a été définie comme l'ensemble des flux bilatéraux finançant directement des importations et au titre desquels la passation des marchés

est limitée au donateur et à la quasi-totalité des pays en développement ainsi que la coopération technique partiellement déliée. Toutes les autres catégories d'APD sont considérées comme aide liée.

Les difficultés à obtenir de la plupart des donateurs des renseignements aussi détaillés ont conduit à simplifier le système de classification (pour les principaux documents, voir DAC(83)29, DAC5(87)27, DAC(88)10 et HF(89)30). Actuellement, on distingue trois catégories principales : l'APD liée, l'APD non liée et l'APD partiellement déliée. Dans les "Lignes directrices du CAD relatives au financement mixte et à l'aide publique au développement liée et partiellement déliée" (Presse/A(87)23, avril 1987), les définitions employées sont les suivantes : l'APD non liée consiste en prêts ou dons qui peuvent librement et intégralement servir à financer des marchés dans la quasi-totalité des pays en développement et dans les pays de l'OCDE ; les ressources fournies pour financer les dépenses locales des bénéficiaires sont aussi non liées par définition. En revanche, l'APD liée consiste en prêts ou dons effectivement liés à la passation de marchés de biens et de services dans le pays donateur ou assujettis à des modalités d'achat impliquant une limitation de la liste des pays agréés comme fournisseurs. Ainsi, un régime d'aide qui permettrait au bénéficiaire de passer ses marchés dans tout pays de la CEE - régime qui pourrait être préconisé en raison de la création du marché intérieur européen - constituerait une aide liée.

Il va de soi que les produits achetés dans le pays donateur et livrés au pays bénéficiaire en tant que marchandise utilisable dès son arrivée (désignés comme aide en nature) sont considérés comme une aide liée. La partie restante, généralement désignée comme APD partiellement déliée, est définie comme prêts ou dons liés à l'achat de biens et de services dans le pays donateur et un nombre limité de pays, parmi lesquels la quasi-totalité des pays en développement. Dans le dernier cas, le donateur doit indiquer au CAD quels sont les pays fournisseurs agréés.

Bien que ces définitions puissent paraître très simples, elles ne permettent pas d'évaluer avec précision la nature des relations lorsqu'il s'agit d'aide liée. Les définitions elles-mêmes impliquent que le lien n'est pas seulement défini par un accord officiel mais aussi par une entente officieuse, et qu'il peut même être la conséquence d'un accord déjà en vigueur. De toute évidence, il est très difficile de dire quand et dans quelles circonstances l'APD est effectivement liée, surtout en l'absence de tout accord officiel. Les exemples de liens non officiels sont légion. On a déjà cité l'exemple du choix des programmes et des projets et/ou des biens et services financés. Un autre exemple est l'impact que peuvent avoir des unions monétaires entre donateurs et bénéficiaires, comme dans le cas de la zone franc entre la France et ses anciennes colonies africaines. Les procédures de passation des marchés peuvent aussi constituer un moyen de lier effectivement l'aide (pour un aperçu des procédures d'aide, voir OCDE, *Résumé des procédures d'aide*, 1981). En outre, bien qu'il soit difficile de définir en quoi consiste concrètement le phénomène d'"accord tacite" ou d'"intérêt mutuel" qui repose souvent sur des relations bilatérales allant au-delà de la relation d'aide entre donateur et bénéficiaire, ce phénomène joue un rôle important dans les pratiques de dépenses, rôle qui, à son tour, peut être renforcé par le fait que ce sont souvent des experts participant officiellement ou non à la politique d'aide du donateur qui prennent l'initiative des projets de développement. Enfin, il se peut que les liens non officiels soient dus à des raisons à la fois de commodité et de tradition : il n'est même pas envisagé de "chercher ailleurs" en raison du coût trop élevé des informations ; les schémas traditionnels de passation des marchés tendent ainsi à être renforcés.

L'importance du caractère lié des aides

Avant de mesurer effectivement le degré du caractère lié des flux d'aide bilatérale, il faut opérer certains choix :

- faut-il considérer uniquement le "lien officiel" ou tenter aussi de calculer le degré de lien non officiel ?
- faut-il mesurer uniquement l'impact brut de la passation des marchés sur les exportations du pays donateur ou en mesurer aussi l'effet sur l'expansion nette des exportations ?
- faut-il s'intéresser au caractère lié des décaissements ou à celui des engagements ; à l'APD sous toutes ses formes ou uniquement à l'APD bilatérale ; aux dons et contributions assimilés exclusivement à des dons ou aussi à des prêts, etc. ?

De toute évidence, les pourcentages de liens varieront selon le cadre conceptuel retenu (pour une présentation graphique très parlante de ces aspects, voir Germidis et Panayotopoulos, 1976, pp. 112-34).

Peu d'études ont été effectuées pour tenter d'évaluer le degré de liaison informelle dans l'aide. Etant donné les récentes directives du CAD pour le SNPC, qui incluent les liens informels dans la définition de l'aide liée et par conséquent dans le système de notification, il ne devrait pas être nécessaire de faire la distinction entre liens officiels et non officiels. En raison, toutefois, des nombreuses interprétations différentes du caractère lié de l'aide et de l'amélioration de la notification dans le cadre du SNPC, en particulier depuis 1984, on doit évaluer l'importance des liens informels aussi objectivement que possible. D'autant que les donateurs n'aiment pas reconnaître qu'ils lient exagérément leur aide et publient des données chiffrées minimalistes. En outre, les experts du CAD eux-mêmes reconnaissent qu'à l'occasion, ils se voient dans l'obligation d'adapter les informations reçues au format voulu à partir d'"estimations approximatives".

L'une des rares études de l'importance des liens informels est celle de Jepma et De Haan (1984), qui traite des flux d'aide bilatérale des Pays-Bas de 1964 à 1980. Il a été demandé aux experts de l'aide participant aux activités de notification d'évaluer le montant du caractère effectivement lié (officiel et officieux) de l'aide bilatérale par catégorie budgétaire. Les chiffres obtenus ont servi ensuite à calculer une moyenne pondérée exprimant le régime des liens par bénéficiaire. Ce processus, conduit pour diverses années et divers pays, a été appliqué à 37 bénéficiaires d'aide. Le pourcentage global effectif de liens, pour la période 1970-1980, a été de 63 pour cent, chiffre très nettement supérieur au taux officiel correspondant de 47 pour cent notifié au CAD. Malheureusement, il ne peut être tiré de conclusions générales de l'étude ci-dessus, aucune recherche ne l'ayant confirmée.

Si le caractère lié de l'aide a réellement pour but de favoriser et de développer la passation des marchés sur les exportations des pays donateurs, il n'est utile que dans la mesure où il atteint ce but. Autrement dit, il faut savoir si un régime de liens effectivement imposé au bénéficiaire de l'aide a réellement pour conséquence une expansion nette des exportations du donateur. L'examen porte essentiellement ici sur la notion de fongibilité, c'est-à-dire la mesure dans laquelle le lien se traduit par des flux d'exportation non additionnels. On peut supposer qu'une partie des exportations financées au moyen de l'aide liée aurait été livrée au bénéficiaire même en l'absence de ce financement. Si les flux financés par l'aide liée ne sont pas additionnels, elle est en fait économiquement inefficace, même si elle est "effective" selon les définitions officielles.

Bien que le degré de fongibilité soit indispensable pour évaluer l'impact réel des liens sur l'économie du donateur, étonnamment peu d'études sérieuses essaient de mesurer ce phénomène, de telles recherches stimulant l'accusation à l'encontre des donateurs de se préoccuper surtout de leurs propres intérêts. De plus, des problèmes considérables de méthodologie empêchent de parvenir à des conclusions solides. Si l'on décide d'enquêter auprès des acteurs, la question de la fiabilité de leurs réponses se pose. Si l'on s'efforce au contraire de calculer le degré de fongibilité à partir de données statistiques *a posteriori*, se pose alors le problème de créer un "anti-monde" approprié (pour plus de détails sur l'effet de fongibilité, voir "Liens et avantages comparatifs : fongibilité").

Les estimations de l'aide liée peuvent aussi beaucoup varier selon que les liens portent sur des engagements ou sur des décaissements. A la fin des années 1980, le CAD a changé ses procédures de notification centrées sur les engagements plutôt que sur les décaissements. Bien que les renseignements fournis par le nouveau système s'écartent davantage de la pratique suivie dans les faits, le changement a été effectué pour faciliter les ajustements et les corrections sur la base des informations fournies par le donateur du CAD (ce qui, de toute évidence, conduit à une rupture dans les séries chronologiques). L'exemple suivant peut servir à montrer la mesure dans laquelle le volume des décaissements au titre de l'APD peut être différent de celui des engagements. Dans la notification de juillet 1988 de la RFA au CAD, les chiffres concernant l'APD bilatérale finançant directement des importations ont été de 1 756 et 1 946 millions de dollars respectivement pour les décaissements et les engagements. Les chiffres des décaissements et engagements d'aide en nature (106 et 116 millions de dollars respectivement), ceux de l'APD ne finançant pas directement des importations (303 et 359 millions de dollars respectivement) et ceux de la coopération technique (1 535 et 1 816 millions de dollars respectivement) accusent aussi des différences notables. Au total, les engagements ont dépassé les décaissements d'environ 15 pour cent (aide bilatérale totale : 4 238 millions de dollars contre 3 700 millions de dollars).

Il faut aussi faire la distinction entre la part liée de l'APD totale et celle de l'APD bilatérale seule. L'aide liée représente généralement une petite composante de l'APD multilatérale (voir tableau 3), de sorte que le pourcentage lié du total de l'APD sera quelque peu inférieur à celui de l'APD bilatérale seule. Cette distinction a également un effet sur les notifications concernant le degré de liaison des engagements par rapport à celui des décaissements car l'APD multilatérale n'est incluse que dans les décaissements bruts. L'OCDE fournit des informations sur ces deux pourcentages de liens. Les tableaux qui suivent présentent les informations les plus récentes recueillies sur l'APD liée.

Le tableau 1 récapitule le montant de l'APD liée et partiellement liée de 18 membres du CAD, à l'exclusion des membres de la CEE. Il a considérablement augmenté au cours des années 1985-87, accusant une croissance d'environ 40 pour cent en dollars courants. Ceci masque les changements concernant les différents pays : l'aide liée des Etats-Unis a diminué alors qu'elle a augmenté dans les cas de la France, de la RFA, de l'Italie et surtout du Japon.

Le tableau 2 indique les pourcentages des engagements liés d'APD bilatérale, ces pourcentages variant beaucoup aussi bien selon les donateurs qu'au cours des années. Les chiffres vont d'environ 10 à près de 100 pour cent, avec des niveaux de liens relativement faibles dans le cas de la Suède, du Danemark, de la Suisse et de la Norvège, des niveaux modérés dans le cas de la RFA, des Pays-Bas, de la Nouvelle-Zélande et du Japon et des niveaux élevés dans le cas du Royaume-Uni, de l'Italie, des Etats-Unis et, dans une moindre

mesure, de la France. Les résultats de ce tableau ne permettent cependant pas de conclure que la part liée de l'APD bilatérale a augmenté au plan structurel au cours de la période considérée.

En fait, les statistiques officielles de l'OCDE n'apportent aucune réponse définitive à la question de savoir si l'aide liée a ou non augmenté en pratique. De nombreuses informations supplémentaires sont nécessaires, en particulier en ce qui concerne les pratiques informelles. L'expérience des experts de l'aide peut par conséquent être une source précieuse d'informations. En ce qui concerne la situation européenne, une vue d'ensemble des études faites sur les pays de la région au cours de la seconde moitié des années 1970 et plus encore au cours des années 1980 montre une unanimité dans leurs conclusions (Stokke, 1984, p. 43) : "L'aide liée a été de plus en plus appliquée, et plus ouvertement qu'auparavant, au cours de la deuxième moitié des années 1970 et plus encore au cours des années 1980. D'autres mécanismes, aussi activement utilisés, assurent un flux de retour croissant : les anciens mécanismes ont été élargis et de nouveaux mécanismes créés. On ignore cependant si l'on peut tirer la même conclusion pour les années 1980".

Le tableau 3 indique les engagements d'APD bilatérale et d'APD multilatérale en distinguant l'aide partiellement déliée (bien que le volume de cette dernière soit assez faible). Comme on l'a noté précédemment, les pourcentages de liens sont inférieurs à ceux indiqués dans le tableau 2, parce que les engagements d'aide multilatérale ont été séparés du total de l'APD bilatérale. Le calcul approximatif de l'APD du CAD effectué de cette manière conduit à la conclusion que l'élément lié représente environ 40 pour cent au plus du total de l'APD et non pas les 50 pour cent mentionnés dans d'autres estimations. La situation peut aussi devenir relativement positive pour certains pays.

Tableaux 1 et 2

ENGAGEMENTS D'APD LIÉE ET PARTIELLEMENT DÉLIÉE, 1985-1987
 (à l'exception de l'APD utilisée dans le financement mixte)

Pays	1985	1986	1987	1985	1986	1987
	(millions de dollars)			(pourcentages)		
Australie	234	261	252	45	49	48
Autriche	54	67	35	97	53	28
Belgique	74	239	222	63	75	57
Canada	617	636	795	56	54	48
Danemark	112	165	72	34	34	17
Etats-Unis	5 126	5 420	4 748	59	62	64
Finlande	43	134	182	19	49	82
France	1 617	2 438	2 486	44	48	47
Irlande	12	18	18	-	-	-
Italie	800	1 770	1 941	69	76	62
Japon	1 776	1 735	3 203	44	40	44
Nelle Zélande	10	13	23	22	38	45
Norvège	98	117	161	30	21	31
Pays-Bas	242	506	733	35	39	43
RFA	861	1 151	1 860	36	34	43
Royaume-Uni	471	665	835	69	62	58
Suède	159	68	40	30	11	10
Suisse	62	83	116	21	25	25
Total	12 368	15 486	17 722	48	50	51

Sources : CAD ; SNPC et estimations du Secrétariat.

Tableau 3

Engagements (non compris les coûts administratifs)

Pourcentages de l'APD totale de chaque donateur

Pays	APD bilatérale										APD multilatérale			Proportion de l'APD utilisée pour financement mixte (e)
	Non liée* "Financière" (a)		"Financière" technique non liée* (b)		Coopération technique non liée* (c)		Partiellement déliée* (c)		dont : Coopération Liée technique* (d)		dont : hors CEE Non liée Liée CEE			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)		
Australie	32.4	27.5	0.7	3.0	-	-	34.7	20.7	23.6	9.3	-	1.8		
Autriche	1.8	0.2	0.2	0.9	-	-	72.6	27.1	23.9	1.7	-	..		
Belgique	25.0	3.3	3.4	41.1	-	-	32.6	19.1	25.6	-	16.8	3.7		
Canada (f)	27.6	-	8.8	..	3.9	-	29.5	0.7	33.4	5.6	-	2.1		
Danemark	32.6	0.4	2.2	29.9	-	-	21.6	-	37.4	2.1	6.3	-		
Finlande	9.9	3.7	-	6.2	-	-	49.1	14.2	34.3	6.7	-	-		
France	42.2	20.1	8.8	11.0	3.5	3.5	33.6	23.0	13.4	-	7.3	-		
RFA	42.2	3.8	18.7	17.1	-	-	33.0	13.5	15.2	-	9.6	-		
Irlande (g)	21.5	12.8	-	..	-	-	25.7	24.4	44.7	3.1	5.0	-		
Italie	9.5	7.0	1.2	..	-	-	61.8	13.7	18.7	0.6	9.3	3.4		
Japon	46.9	17.5	-	31.5	16.6	-	11.3	-	25.2	-	-	-		
Pays-Bas	30.5	10.8	12.1	6.5	33.7	11.3	6.4	-	21.8	7.3	0.3	2.8		
Nelle Zélande	34.5	14.4	2.3	17.9	-	-	32.6	14.1	31.3	1.6	-	-		
Norvège	29.8	(1.7)	-	-	1.4	-	21.1	..	44.6	3.1	-	0.7		
Suède (g)	41.6	2.6	-	..	-	-	22.3	13.9	33.8	2.3	-	2.9		
Suisse	46.5	37.1	7.6	1.8	-	-	34.3	17.8	17.6	1.6	-	3.8		
Royaume-Uni (g)	13.1	6.3	0.1	..	0.1	-	42.3	23.7	24.9	0.8	18.7	3.8		
Etats-Unis	26.3	26.3	-	-	36.6	14.4	16.3	13.5	19.1	1.7	..	-		
Total CAD	(33.4)	(14.6)	(4.7)	..	(13.0)	(3.9)	(26.7)	(13.6)	(21.4)	(1.4)	(4.1)	1.0		

Notes : a. Pleinement et librement utilisable dans pratiquement tous pays.

b. Sommes ne servant pas directement à financer des importations : soutien budgétaire, soutien à la balance des paiements, financement des dépenses locales et allègement de la dette.

c. Utilisable pour des achats dans le pays donateur et dans la quasi-totalité des pays en développement.

d. Principalement aide liée à la passation de marchés dans le pays donateur, mais comprend aussi des montants disponibles pour la passation de marchés dans plusieurs pays mais pas en nombre suffisant pour qu'on puisse parler d'aide "partiellement déliée".

e. Sur la base des décaissements.

f. Décaissements bruts en 1986.

g. Degré de lien des décaissements bruts.

* La conformité aux instructions révisées de notification reste à vérifier.

Source : OECD, DCD/89.1, (1ère révision), juin 1989, Tableau 5, p. 7.

La passation de marchés

De toute évidence, le caractère officiel et informel de l'aide sert généralement les intérêts économiques du donateur par la passation de marchés dans son pays. Rien ne l'empêche toutefois *a priori* de bénéficier de la passation de certains marchés, reposant sur la partie non liée aussi bien de sa propre APD que de celle d'autres pays. Car les pratiques de passation de marchés reflètent en général la division internationale du travail et les avantages comparatifs qui en résultent, et peuvent aussi être influencées par les effets "gigogne", les économies d'échelle, les dépenses d'information et la tradition. En outre, la complémentarité des produits et services peut induire la passation à la fois de marchés financés par l'aide liée et celle d'autres marchés dans le pays donateur. Finalement, le total de la passation des marchés dépassera généralement la part fondée uniquement sur l'aide liée.

Plusieurs études déterminent le total des marchés financés par l'aide du donateur. Pour les Pays-Bas, il a atteint 78 pour cent pour la période 1972-1976 (Louisse, 1979). Pour la période 1976-1981, les pourcentages ont été de 91 à 70 pour cent selon le Livre blanc du ministère des Affaires étrangères et les débats au Parlement en 1981.

Pour la RFA, le *Times* de Londres, en septembre 1970, signalait que "les quatre cinquièmes, sinon plus, de son aide publique lui sont restitués sous forme de paiements de biens et de services allemands". Dans l'étude qu'il a effectuée en 1978, Grundmann est arrivé à la conclusion qu'une moyenne de 77 pour cent de l'APD bilatérale a conduit à la passation directe de marchés auprès de firmes allemandes dans les années 1960 et la première moitié des années 1970. Une étude de Schumacher (1981a) livre un chiffre d'environ 70 pour cent pour la seconde moitié des années 1970. May, Schumacher et Malek (1986, tableau 2-3) indiquent une moyenne de 70 pour cent pour la période 1978-1984 (63 pour cent pour l'aide en capital et 81 pour cent pour l'aide technique). Pour les mêmes auteurs (*op. cit.*, p. 31), si l'on tient compte des commandes financées par les organismes multilatéraux, de l'aide non liée d'autres donateurs et de la demande de produits allemands indirectement induite par des pays tiers, le total des marchés dépasse les coûts directs du programme d'aide allemand d'environ 16 pour cent.

Des estimations similaires, effectuées sur le Royaume-Uni par le ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth pour l'année 1984, ont donné 74 pour cent. May, Schumacher et Malek (1986, p. 2) estiment qu'environ deux tiers des dépenses d'aide bilatérale pour la période 1978-1984 se sont traduits par la passation de marchés dans le pays donateur. Ils concluent que, si l'on prend en compte les commandes procédant de l'aide non liée d'autres donateurs, y compris l'OPEP, ainsi que la demande d'exportations indirectement induite par les pays tiers, la demande globale de biens et services aux donateurs dépasse d'environ 25 pour cent les coûts directs de leurs propres programmes d'aide.

Au Danemark, le ministère des Affaires étrangères convient d'un taux de 68 pour cent pour l'année 1984 en réponse aux questions de la Commission financière du Parlement.

Sur la base de ces études par pays, on peut conclure qu'environ 70 pour cent de l'aide bilatérale des pays de la CEE servent directement à la passation de marchés dans les pays donateurs. Ce chiffre est supérieur d'environ 20 points à la passation de marchés reposant uniquement sur l'aide liée.

Les procédures d'appel à la concurrence

De bonnes pratiques de passation des marchés sont indispensables à l'efficacité des programmes d'aide du point de vue aussi bien du donateur que du bénéficiaire. Selon le CAD, la passation des marchés doit être considérée comme partie intégrante du processus global de sélection, de conception et d'exécution des projets. Si l'acquisition auprès de sources concurrentielles de biens et services financés au moyen de l'aide est autorisée, que l'aide au développement soit liée, partiellement déliée ou non liée, de toute évidence le bénéficiaire aussi bien que le donateur en tireront profit : le premier sur le plan des prix, du fonctionnement et de la maintenance des biens et services acquis ; le deuxième sur le plan du renforcement optimal de sa spécialisation. De ce fait, les membres du CAD ont approuvé, en 1986, un code de bonne conduite dans la passation des marchés (OCDE, *Rapport 1986 du CAD*), s'appliquant à la passation des marchés en général plutôt qu'aux pratiques de passation des marchés dans le cadre de la seule aide liée. Certaines étaient déjà appliquées par la plupart des membres du CAD et d'autres non. En outre, des "normes minimales pour assurer la compétitivité des procédures de passation des marchés" ont été formulées et les bénéficiaires encouragés à les appliquer dans les situations appropriées.

La plupart des donateurs laissent au gouvernement bénéficiaire le soin de procéder à la passation des marchés financés par leurs apports d'aide ("passation des marchés par le bénéficiaire"). Certains pays membres du CAD comme la RFA, l'Australie, la Belgique, le Canada, la Finlande et la France se réservent, du moins pour une partie de leur aide, d'assurer eux-mêmes la passation des marchés ("passation des marchés par le donateur"). C'est également le cas des États-Unis, de l'Italie et de la Suède pour la coopération technique.

Un examen des pratiques de passation des marchés des différents pays du CAD révèle les tendances suivantes :

- des règles générales de passation des marchés ont été ou seront publiées par les institutions financières internationales et les membres du CAD ;
- des informations concernant les marchés de fournitures sont en général publiées, principalement dans la presse nationale et certains magazines ou certaines lettres spécialisés ou encore par l'intermédiaire des chambres de commerce et institutions comparables ;
- des institutions internationales de prêt comme la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement exigent en général de leurs emprunteurs qu'ils fassent appel à la concurrence internationale (ACI), les fournisseurs admis à concourir appartenant généralement aux pays membres ;
- l'appel à la concurrence internationale varie beaucoup selon les membres du CAD. Il est quelquefois exigé dans les cas de financement mixte (Australie, Suisse, Royaume-Uni et États-Unis) ou appliqué sur demande des bénéficiaires (Canada, Royaume-Uni). Dans d'autres cas, un appel d'offres international est exigé pour toute passation de marché financée au moyen de l'aide (par exemple, la RFA) ou uniquement pour l'APD non liée (par exemple, Suède et Japon) ;
- l'appel à la concurrence nationale s'applique en général lorsque l'aide est liée et la passation des marchés effectuée par le donateur ; des exceptions sont généralement acceptées dans le cas de petits marchés pour lesquels cet appel n'est pas nécessaire. Le montant qui fait considérer le contrat comme peu important varie beaucoup selon les pays membres du CAD (allant de 1 000 dollars à 200 000 dollars). La France et la Commission de la CEE incluent, dans les

fournisseurs admis à concourir, outre les fournisseurs nationaux, toutes les entreprises de la zone franc, du pays bénéficiaire et celles de tous les pays de la CEE et des pays ACP ;

- en l'absence d'appel à la concurrence, des vérifications sont généralement effectuées pour s'assurer que les prix sont raisonnables. Les règles qui régissent ces procédures de contrôle sont très strictes dans certains pays membres du CAD, tandis qu'elles sont très souples, voire inexistantes, dans d'autres. En particulier aux Etats-Unis et au Canada, les règles sont très strictes. Au Canada, il est toujours exigé une "déclaration de juste prix" lorsqu'il n'y a pas appel à la concurrence ou lorsqu'il n'existe qu'une seule source. Aux Etats-Unis, les fournisseurs sont obligés de certifier que les prix sont raisonnables. Si les vérifications comptables de l'Agency for International Development (AID) font apparaître des prix surévalués, les fournisseurs sont tenus de rembourser le trop perçu ;
- seules, des circonstances particulières autorisent des négociations directes (sans mise en concurrence). Elles dépendent de la source du prêt. La Banque mondiale, par exemple, autorise des négociations directes lorsqu'il y a prorogation de contrats existants, lorsqu'il y a nécessité d'obtenir des équipements normalisés ou protégés par des droits de propriété industrielle, lorsque la livraison est urgente ou lorsque l'appel à la concurrence a échoué. En RFA, des contrats peuvent être passés de gré à gré pour des raisons techniques ou lorsque la concurrence est faussée. En Suède, le nombre insuffisant de fournisseurs potentiels suédois peut justifier des négociations directes. Aux Etats-Unis, elles sont autorisées dans les cas d'urgence lorsque l'appel à la concurrence entraînerait des retards inacceptables ou compromettrait l'efficacité du programme d'aide ;
- l'inspection des fournitures par l'acheteur, soit avant, soit après la livraison, est une pratique commerciale courante. Un certain nombre d'entreprises privées en ont fait leur spécialité et offrent leurs services aux gouvernements des pays en développement ;
- les règles concernant l'origine ou le contenu national sont, dans le cadre de l'aide liée ou partiellement déliée, appliquées par la plupart des membres du CAD. Là encore, leur forme spécifique diffère beaucoup selon les donateurs. Les principales différences portent sur les pourcentages minimums de contenu national exigés et sur les conditions de dérogations, surtout admises si des fournisseurs hors concours offrent des prix nettement plus bas ou pour des raisons techniques.

La plupart des donateurs, qui autorisent la passation de marchés par les bénéficiaires, se contentent de l'application des conditions minimales d'un appel effectif à la concurrence internationale. Ces conditions ont pour but de garantir un "appel effectif à la concurrence internationale" et concernent l'ampleur de la publicité, le montant des marchés (suffisamment important pour donner lieu à une véritable concurrence), la sélection préalable des soumissionnaires pour ne s'adresser qu'à des fournisseurs compétents, le dossier d'appel d'offres, le délai accordé pour la préparation des soumissions, l'évaluation et la comparaison des offres, les procédures d'adjudication du marché et son suivi par des experts indépendants.

En outre, des efforts ont été faits par les donateurs pour renforcer la capacité administrative des bénéficiaires de l'aide. L'United Nations Institute for Training and Research (UNITAR) a publié, en 1974, à l'intention des responsables des PED, un manuel de formation sur la passation de marchés internationaux (manuel révisé en 1977 et 1985

[Westring, 1985]). De même, la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) ont publié un *Répertoire mondial des possibilités de formation à la gestion des importations et aux techniques d'achat* à l'intention des responsables des importations dans les PED ; il donne une liste très détaillée des institutions de formation qui existent dans les pays de l'OCDE comme dans les pays en développement.

L'aide liée et l'aide bilatérale

Pratiques de déliement partiel

Dans le SNPC, on distinguait six niveaux d'aide partiellement liée dans la notification des décaissements bruts au titre de l'APD, la passation de marchés étant limitée :

- a. au pays déclarant et au pays bénéficiaire ;
- b. au pays déclarant et à certains pays en développement ;
- c. au pays déclarant et à tout pays en développement ;
- d. à certains pays développés précis ;
- e. à certains pays développés et en développement précis ;
- f. à d'autres pays (à spécifier dans les "notes").

La catégorie "c" correspond à ce que les Lignes directrices définissent actuellement comme "aide en partie déliée" ; toutes les autres catégories sont considérées aujourd'hui comme une aide liée. A partir de 1987, le degré de liaison des engagements d'APD (et non plus des décaissements) est notifié, mais pas encore par tous les pays membres. Les directives du SNPC ont été révisées pour tenir compte des nouvelles définitions figurant dans les Lignes directrices.

Bien que des demandes aient été formulées récemment (notamment par le Japon) pour passer de l'aide liée à l'aide en partie déliée, le pourcentage de cette dernière forme d'aide reste relativement faible, à en juger par les données dont on dispose. Pour la plupart des pays, il est presque négligeable. Le document de l'OCDE sur le financement mixte et l'APD liée ou en partie déliée, *Politiques et pratiques des membres du CAD*, publié en juin 1989 sur la situation en 1987, constate laconiquement : Belgique, "un faible montant d'APD ... partiellement déliée" ; Canada, "6 pour cent ... partiellement déliée" ; Finlande, "5 pour cent ... partiellement déliée" ; France, "4 pour cent ... partiellement déliée" ; Japon, "28 pour cent ... partiellement déliée" ; Pays-Bas, "44 pour cent ... partiellement déliée" ; Norvège, "2 pour cent ... partiellement déliée" ; Royaume-Uni, "un faible montant partiellement délié" et Etats-Unis, "13 pour cent partiellement déliés".

Bien que l'aide partiellement déliée soit en général en augmentation et corresponde aux objectifs officiels des pays donateurs, cette tendance ne favorise pas nécessairement la passation de marchés dans les PED. Le Japon, par exemple, pays généralement favorable au déliement partiel, a été sévèrement critiqué pour son comportement protectionniste : le Fonds japonais de coopération économique avec l'étranger (OECE) a, jusqu'à ces derniers temps, "lié" les services des consultants techniques (déliés pour les PED) de tous les projets à des firmes japonaises. La firme d'ingénierie définissant en détail les spécifications techniques et gérant souvent la passation des marchés, les entreprises japonaises ont un avantage dans la passation des marchés. De fait, à de rares exceptions près, les firmes non japonaises n'ont pas

enlevé de contrats pour des projets d'équipement impliquant de grosses commandes ou la fourniture d'éléments de haute technologie (Preeg, 1989a, pp. 173-85). Des pratiques semblables ont lieu aussi dans d'autres pays donateurs.

Coopération technique

Les dépenses de la coopération technique entrent pour une large part dans les décaissements bilatéraux officiels. D'après le rapport 1988 du CAD, les décaissements nets au titre de la coopération technique se sont élevés à 7 490 millions de dollars sur un total de l'APD bilatérale, pour la même année, de 26 214 millions de dollars. La répartition par donateur figure au tableau 4.

Les objectifs d'aide par secteur de chaque donateur rendent compte de leur effort en faveur de l'augmentation du capital intellectuel humain dans les pays bénéficiaires ou du renforcement de la capacité de ces pays à mieux utiliser leur dotation en facteurs. Les chiffres, extraits du tableau 20 de l'annexe statistique au *Rapport 1988 du CAD* (pp. 214-215), montrent que l'accent est très nettement mis dans les programmes d'aide à l'amélioration de l'infrastructure sociale, administrative et économique. Elle représente actuellement plus de 50 pour cent de l'APD, le quart de ce chiffre étant réservé à l'éducation. Cependant, les engagements concernant l'infrastructure sociale, administrative et économique par rapport au total de l'APD de la RFA, de l'Autriche, de la Belgique, des Etats-Unis, de la Finlande, du Japon, de la Norvège et de la Suède et par rapport aux financements multilatéraux de la CEE sont inférieurs à 30 pour cent.

Tableau 4

DÉPENSES DE COOPÉRATION TECHNIQUE¹
 Versements bilatéraux officiels par donateur

Versements nets	millions de \$						
Pays	1970	1980	1983	1984	1985	1986	1987
Australie	13	54	99	164	189	176	180
Autriche	3	31	38	26	27	39	-
Belgique	51	226	129	99	105	137	-
Canada	41	99	118	102	251	234	-
Danemark	12	105	116	51	48	70	65
Finlande	12	33	42	41	54	70	21
France	438	1 825	1 608	1 511	1 521	1 975	2 369
RFA	190	991	834	877	876	1 230	1 535
Irlande	-	5	6	6	7	13	13
Italie	15	55	152	210	267	412	404
Japon	22	278	385	438	422	599	853
Pays-Bas	38	328	294	268	266	386	543
Nelle Zélande	-	27	14	10	10	14	15
Norvège	4	42	40	41	43	57	84
Suède	21	109	142	108	121	103	185
Suisse	2	34	31	36	31	60	75
Royaume-Uni	109	507	345	311	333	404	462
Etats-Unis	578	734	1 446	1 617	1 464	1 511	1 749
Total CAD	1 537	5 483	5 839	5 916	6 035	7 490	-

Note : 1. Y compris les prêts de la coopération technique.

Source : OCDE, Rapport 1988 du CAD, p. 218.

Les notions de "coopération technique" et d'"assistance technique" sont souvent utilisées indistinctement. Toutefois, le système de notification du CAD fait une distinction entre les deux concepts (CAD, *Directives pour l'établissement des rapports statistiques*, février 1988a, p. 86 et seq.). La coopération technique recouvre les activités tendant essentiellement à élever le niveau des connaissances, des qualifications, du savoir-faire technique ou des aptitudes productives de la population des PED par l'apport d'enseignants, de volontaires, d'experts et la fourniture d'éducation, de formation et de conseils. L'assistance technique, en revanche, a trait à l'apport de main-d'oeuvre ou de spécialistes dans le cadre de l'exécution d'un projet d'équipement. Ces apports sont traités dans les statistiques du CAD comme des flux de ressources financières et parfois notifiés séparément.

Néanmoins, dans les notifications au CAD, la distinction indiquée ci-dessus n'est pas toujours évidente. Les renseignements récents concernant le caractère lié de la coopération technique figurant au tableau 3 montrent que la majeure partie de la coopération technique est officiellement liée. Selon les experts de l'OCDE et ceux des pays donateurs, la majeure partie de la coopération technique est liée. L'assistance technique elle-même, telle que définie ci-dessus, est souvent directement liée ; elle peut aussi conduire à la passation par le donateur des marchés pour le projet d'équipement qui l'accompagne, en particulier si elle est utilisée au cours de la phase d'élaboration du projet.

Financements et crédits mixtes

Au cours des années 1970, la plupart des donateurs ont entrepris l'exécution de programmes à l'aide de financements mixtes. Pendant la période 1983-1987, le CAD a consacré 3 à 4 pour cent de l'APD bilatérale à ce type de financements (voir tableau 5).

Conformément à la définition des Lignes directrices du CAD relatives au financement mixte et à l'aide publique au développement liée et en partie déliée, les opérations de financement mixte associent en droit ou en fait deux ou plusieurs des éléments suivants : APD, autres apports du secteur public comportant un élément de libéralité au moins égal à 25 pour cent, crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, autres apports du secteur public ou autres concours financiers comportant un élément de libéralité inférieur à 25 pour cent (Communiqué de presse de l'OCDE, Presse/A(87)23). Leur principale caractéristique commune est que l'élément non concessionnel ou concessionnel ou la totalité de l'enveloppe de financement sont en fait liés ou en partie déliés.

Tableau 5

FINANCEMENT MIXTE/APD

Pays du CAD	1983/84	1985	1986	1987
Australie	1	2	1	2
Autriche	-	-	-	-
Belgique	1	5	..	+
Canada	10	2	1	1
Danemark	-	6	12	-
Finlande	-	-	4	-
France	11	14	10	6
RFA	1	-	-	-
Irlande	-	-	-	-
Italie	11	13	5	10
Japon	1	1	1	+
Pays-Bas	6	5	2	6
Nelle Zélande	-	-	-	-
Norvège	+	-	-	-
Suède	3	5	9	7
Suisse	1	12	5	10
Royaume-Uni	14	3	13	4
Etats-Unis	-	-	-	-
Total CAD	4	4	3	3

Note : "+" signifie moins de la moitié de la plus petite unité indiquée.

Source : Secrétariat de l'OCDE ; OCDE, 1985c, p. 246 ; CAD, SNPC estimations du Secrétariat.

Dans la pratique, la composante APD des crédits mixtes devrait toujours être considérée comme aide liée. Cette définition ne modifie pas celle de l'APD ni les modalités de notification de l'APD. Il existe quelques différences entre les donateurs : les uns ne notifient que l'élément concessionnel en tant qu'APD, alors que d'autres notifient le montant total.

Le financement mixte, offrant au donateur une excellente occasion de servir ses propres intérêts en matière d'exportation avec l'aide d'une subvention intérieure, peut facilement se transformer en un mécanisme protectionniste. C'est la raison pour laquelle le CAD s'est efforcé, à plusieurs reprises, d'empêcher qu'il soit mal utilisé à grande échelle. En 1983, les premiers principes directeurs du CAD sur l'utilisation de l'aide en association avec des crédits à l'exportation et d'autres fonds du marché ont été définis. Les directives du CAD stipulent que les opérations de financement mixte doivent être limitées à des projets et programmes prioritaires et leur utilisation soigneusement évaluée en fonction des normes et critères de développement énoncés pour l'APD et qui font partie du programme de développement du pays bénéficiaire. De cette façon, le CAD s'est efforcé de faire en sorte que la passation des marchés soit effectivement orientée dans le sens du développement.

En outre, les directives du CAD ont fixé un seuil d'au moins 20 pour cent pour l'élément de libéralité du financement mixte, porté à 25 pour cent en 1985 et, depuis le 15 juillet 1988, à 35 pour cent pour les PED et à 50 pour cent pour les pays les moins avancés (PMA). Des règles précises concernent le taux d'actualisation utilisé pour calculer le niveau de concessionnalité, en fonction des mouvements des taux d'intérêt du marché de préférence à un pourcentage fixe. D'importants progrès ont été réalisés dans l'ensemble vers l'amélioration de la transparence et l'augmentation de la coopération entre les organismes d'aide et de crédit à l'exportation, à la fois au sein des gouvernements et de l'OCDE (OCDE, *Rapport 1985 du CAD*, Un examen, p. 277).

Pour évaluer dans quelle mesure des subventions peuvent améliorer les exportations, on a essayé de calculer leur "effet de levier", c'est-à-dire la proportion de crédits à l'exportation pour un montant donné d'aide. Si une petite subvention permet la passation d'un marché substantiel, l'élément de lien peut, en théorie, dépasser le montant de la subvention elle-même. Plusieurs estimations de cet effet de levier ont été réalisées. May, Schumacher et Malek constatent que le total des exportations de 1989 fondées sur des crédits mixtes représentait environ cinq fois le volume de la part subventionnée. Ce résultat est confirmé par le second rapport de la Commission des Affaires étrangères de la Chambre des Communes (session 1981/82, H.M.S.O. (HC 330), p. 13). Toye et Clark (1986, pp. 298-9) montrent toutefois que l'effet de levier ne peut pas être calculé simplement en divisant le montant des contrats d'exportation par l'aide attribuée au moyen d'un système de financement mixte car il faut effectuer des ajustements pour tenir compte des subventions supplémentaires, des manquements aux contrats, des activités de sous-traitance et du fait que certaines exportations auraient eu lieu de toute façon. Ils concluent néanmoins que l'Aid and Trade Provision (ATP), mécanisme de crédit mixte du Royaume-Uni, "a un impact positif proportionnellement plus important sur la balance des paiements du Royaume-Uni que l'aide bilatérale non ATP dont 50 à 60 pour cent seulement ont été liés" (du moins officiellement).

Le rapport de l'OCDE de juin 1989 sur le financement mixte et l'APD liée et partiellement non liée déjà cité donne une vue d'ensemble de la composante du financement mixte pour les pays du CAD (voir annexe 2). Tous les pays du CAD, à l'exception de l'Irlande et de la Nouvelle-Zélande, associent, d'une manière ou d'une autre, des fonds budgétaires à d'autres fonds dans leurs aides. La plupart des mécanismes prévoient deux transactions financières séparées avec le pays bénéficiaire ; certains groupent, dans un seul

accord de prêt, des fonds provenant de sources différentes. Tous les mécanismes n'impliquent pas l'utilisation d'APD ni celle de crédits à l'exportation. En outre, certains pays associent régulièrement des apports d'APD avec des crédits à l'exportation tandis que d'autres ne le font que de façon ponctuelle, essentiellement à des fins d'«alignement», c'est-à-dire pour aider les exportateurs nationaux à concurrencer des offres étrangères bénéficiant d'un soutien financier public.

Lorsque des ressources budgétaires sont utilisées dans une opération financière relative à l'exécution d'un projet dans un pays en développement, l'organisme chargé d'administrer l'aide au développement pour le pays en question participe à des degrés divers à l'examen préalable du projet et à l'élaboration des décisions. L'essentiel des ressources fournies sont assujetties à des obligations d'achat dans le pays donateur, mais des exceptions sont fréquemment consenties pour le financement des dépenses locales. En outre, différents donateurs posent, du moins en principe, comme condition à l'octroi des ressources financières que le fournisseur soit choisi dans le cadre d'une procédure d'appel à la concurrence internationale ou nationale : RFA, Australie, Etats-Unis, Finlande, Italie, Japon, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

Autres types de liens

A long terme, l'aide au développement est profitable aux exportations des donateurs eux-mêmes car, indirectement, elle stimule la croissance économique et, par conséquent, les importations en favorisant, dans les pays bénéficiaires, des politiques davantage orientées vers l'extérieur. Ces effets indirects ont constitué, dans certains cas, une raison importante de lier l'aide économique à la croissance des échanges ainsi qu'il ressort d'une étude de Preeg (1989a, p. 175) sur l'aide des Etats-Unis à l'Asie : "La Corée du Sud importe (aujourd'hui) en un an davantage de produits agricoles des Etats-Unis que le total cumulé de l'aide économique passée des Etats-Unis à ce pays". Les effets peuvent être les mêmes si les politiques d'aide réussissent à introduire des modes occidentaux de consommation dans les pays en développement, même dans les cas où l'aide n'est pas littéralement liée.

Il existe d'autres façons de lier l'aide, même à court terme. Telle composition sectorielle des projets augmentera les chances de passation de marchés dans le pays donateur même si l'aide n'est pas officiellement liée. Plus précisément, les donateurs peuvent accorder un soutien privilégié aux secteurs des pays bénéficiaires qui ont besoin de biens et de services correspondant à leurs propres avantages comparatifs. En 1986, Jepma et Bartels ont publié l'une des rares études visant à évaluer empiriquement la dimension de ce phénomène. L'aide étrangère totale de cinq pays donateurs (RFA, Danemark, France, Pays-Bas et Royaume-Uni) à 11 principaux pays bénéficiaires a été répartie entre 18 secteurs destinataires pour la période 1978-1983. La structure de la répartition sectorielle de l'aide a été ensuite comparée à celle de l'ensemble des pays aussi bien pour ce qui concerne l'aide totale que l'aide liée et l'aide non liée. Les conclusions ont ensuite été comparées aux indicateurs des avantages comparatifs de chacun des pays donateurs, tirés des statistiques du commerce. Sur cette base, les auteurs espéraient déterminer si la structure sectorielle des attributions de l'aide en général avait pour but de soutenir les secteurs forts de l'économie du donateur et s'il existait une différence notable, dans ces structures, entre les composantes liée et non liée des apports d'aide.

Les principales conclusions ont été les suivantes :

- il existe à l'évidence, entre les donateurs, des domaines de spécialisation en ce qui concerne les activités qu'ils financent dans les pays en développement (au titre de l'APD globale). Ils semblent correspondre principalement aux avantages comparatifs de chacun d'entre eux. L'agriculture confirme cette orientation de l'APD : le Danemark et les Pays-Bas soutiennent beaucoup les activités dans ce domaine tandis que la RFA par exemple lui accorde relativement peu d'attention et que la France et le Royaume-Uni assurent un soutien modéré dans beaucoup d'autres secteurs. Cette structure de l'APD est également visible dans l'industrie : le Royaume-Uni favorise les industries extractives et la RFA (avec ses industries relativement importantes de production d'engrais) les industries chimiques ainsi que les industries métallurgiques de base ;
- appliquée aux mêmes données, l'analyse de Pearson de la répartition par secteur des parties liées et non liées de l'aide a fait apparaître des coefficients de corrélation allant de 0.31 pour la RFA à 0.64 pour les Pays-Bas. Ces conclusions appuient l'hypothèse selon laquelle certains donateurs cherchent, à la différence des autres, à utiliser les liens pour protéger leurs secteurs faibles. Car les coefficients faibles de corrélation traduisent une utilisation de l'aide liée au secours d'exportations, vers les pays en développement, de secteurs qui, sans ce coup de pouce, ne seraient pas en mesure de pénétrer ces marchés. La place de la RFA, au dernier rang, peut être attribuée au fait que ce pays a pour politique d'utiliser l'aide liée pour protéger ses secteurs ferroviaire et de construction navale. Le Danemark, le Royaume-Uni et la France, dont les coefficients fluctuent autour de la moyenne, n'ont aucune attitude arrêtée à cet égard. La corrélation relativement élevée des Pays-Bas reflète l'impression générale selon laquelle l'aide ne doit pas nuire à la structure de spécialisation ni aux avantages comparatifs du pays. D'autres données empiriques concernant les Pays-Bas sont fournies dans une étude de Van Pelt datant de 1985.

La répartition sectorielle de l'aide mise à part, les types d'activité qui en bénéficient ont eux aussi leur importance. Le soutien à la balance des paiements par exemple offre beaucoup moins de possibilités de liens que le soutien des projets. Dans le cas de l'aide des Etats-Unis, certains types de soutien à la balance des paiements sont associés à des niveaux globaux d'importation en provenance de ce pays. Israël, par exemple, s'est engagé à importer des marchandises américaines pour un montant au moins aussi élevé que celui de l'aide économique des Etats-Unis (1.2 milliard de dollars pour l'exercice 1988). En fait, les Etats-Unis ont exporté pour 3.1 milliards de dollars en Israël en 1987, de sorte que l'"élément liant" a été inopérant. En ce qui concerne le soutien à des projets, les possibilités d'imposer un régime de liens différent aussi beaucoup. L'aide aux projets d'équipement, par exemple, semble être une forme d'aide capable de susciter facilement des liens, à la différence des projets dans le domaine des besoins humains essentiels.

Le tableau 6 illustre clairement les importantes différences de priorité entre les donateurs : la part considérable de l'aide-programme dans l'APD de l'Australie et des Etats-Unis contraste avec l'importance accordée à l'infrastructure économique dans l'APD japonaise.

Certains estiment aux Etats-Unis que leurs intérêts en matière d'exportation sont lésés par leur approche relativement généreuse de la politique d'aide, la part relativement importante du soutien qu'ils apportent à la balance des paiements et la faiblesse de leur

participation aux projets d'équipement, surtout lorsqu'on la compare aux programmes dynamiques de crédits d'aide liée des autres donateurs. Un rapport sur les pratiques de crédit d'aide liée transmis au Congrès par l'American Exim Bank en avril 1989 indiquait que les Etats-Unis n'accuseraient chaque année sur leurs ventes qu'une perte de 400 à 800 millions de dollars due aux crédits d'aide liée d'autres donateurs. Ce rapport conclut par conséquent qu'il n'existe pas de "tendance globale impliquant des effets négatifs sensibles sur la part du marché des Etats-Unis ni sur la structure industrielle de ce pays" (Exim Bank, chapitre 5, p. 2). Depuis, ces chiffres ont été contestés : certains ont suggéré que, sur les mêmes données de base, on pouvait trouver des résultats nettement plus élevés allant de 2 402 millions à 4 797 millions de dollars (Preeg, 1989b, pp. 1-7).

Les projets d'équipement sont traditionnellement assez importants du fait de leur forte composante en biens d'équipement importés et de leur niveau élevé de technologie, dans les domaines de l'énergie, des télécommunications et des transports, par exemple. Dans certains pays donateurs comme les Etats-Unis, la part de l'APD totale affectée à ces types de projets est relativement faible ; dans d'autres pays, par exemple au Japon, ces projets tendent à constituer la partie dominante de l'aide. Si l'on exprime les projets d'équipement dans les secteurs mentionnés ci-dessus en pourcentage du total de l'aide économique bilatérale, on obtient les chiffres suivants pour les années 1985-1986 : Japon : 45.8 pour cent ; Danemark : 33 ; Norvège : 22.5 ; RFA : 20.8 ; Italie : 17 ; Royaume-Uni : 15.4 ; Canada : 14 ; Suède : 13.3 ; France : 13 et Etats-Unis : 2.3 pour cent (il est à noter toutefois que la majorité de ces types de projets, à l'exception des télécommunications, sont financés par des institutions multilatérales sur la base d'appels à la concurrence internationale aux taux du marché). Au moment où nous écrivons, l'importance du financement de projets d'équipement semble manifester une nette tendance à la hausse, surtout en RFA, en Italie et au Japon. En outre, certains pays donateurs comme l'Australie, le Canada et le Royaume-Uni, peu impliqués dans le passé dans les projets d'équipement, renforcent actuellement leur action dans ce domaine. Les crédits mixtes semblent jouer un rôle majeur dans le financement de cette augmentation.

AIDE VENTILÉE PAR PRINCIPAUX OBJETS (ENGAGEMENTS), 1987

Pourcentage du total

	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Danemark	Finlande	France	RFA	Irlande	Italie	Japon
Infrastructure sociale et administrative	27.7	43.8	46.2	15.5	20.6	23.9	42.5	32.1	46.9	21.4	18.5
Enseignement ²	19.8	38.4	28.6	8.1	3.6	7.7	26.5	19.0	22.0	3.9	8.1
Santé et population	1.1	2.3	8.8	2.4	6.8	14.3	4.4	2.4	10.2	8.7	3.7
Planification et administration publique	4.6	0.2	2.8	1.0	0.1	1.4	5.2	3.1	5.5	1.7	0.7
Autres (y compris distribution d'eau)	2.1	2.9	6.0	4.0	10.2	0.5	6.4	7.6	9.2	7.1	6.0
Infrastructure économique	7.5	30.5	13.9	13.9	15.9	27.7	17.6	26.2	0.4	21.8	37.3
Transports et communications	6.4	2.3	9.9	9.5	13.8	0.0	11.1	15.5	0.4	6.4	22.0
Energie	0.3	27.0	3.4	4.3	-	22.6	2.6	10.6	-	14.2	12.3
Autres	0.8	1.2	0.6	0.0	2.1	5.1	3.9	0.1	x	1.2	3.0
Production	10.2	13.9	20.0	27.1	15.5	38.3	16.4	22.7	22.7	26.8	26.6
Agriculture	8.2	3.0	11.7	18.8	10.8	19.7	10.1	10.8	17.2	18.3	14.2
Ind. manufac., ind. extractive & construction	1.6	9.7	5.2	7.8	4.5	12.5	4.3	9.1	3.3	8.4	10.9
Commerce, banques, tourisme	0.4	0.3	2.5	0.5	0.2	1.0	0.1	2.8	2.2	0.1	0.6
Autres	-	0.8	0.6	0.0	-	5.1	1.9	-	-	-	0.9
Aide multisectorielle	2.5	0.0	1.6	2.8	0.2	2.5	5.9	4.7	-	7.7	1.7
Aide-programme	38.7	0.0	3.5	6.4	18.2	0.0	7.1	4.7	-	5.6	8.3
Allègement de la dette	-	0.2	0.0	0.1	1.6	0.0	6.9	0.8	-	5.7	3.2
Aide alimentaire	7.2	7.0	4.0	12.9	-	0.3	1.0	2.9	-	4.2	1.4
Secours d'urgence (autre qu'aide alimentaire)	0.7	4.5	0.3	3.5	-	0.9	0.1	0.7	4.0	4.4	0.1
Coûts administratifs	3.8	0.0	5.3	6.6	-	2.8	2.5	1.5	11.0	2.0	2.9
Non spécifié	1.7	0.0	5.1	11.2	28.0	3.5	0.1	3.6	15.0	0.4	0.0
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
dont : assistance technique ³	34.2	45.3	38.1	13.8	(20.0)	24.4	(46.5)	35.7	-	15.7	14.7
Etudiants et stagiaires	16.0	30.5	2.8	2.3	-	1.8	(6.4)	8.0	-	2.6	3.7
Experts et volontaires	9.5	12.2	19.4	5.3	-	2.0	(39.2)	11.1	-	3.4	6.3
Recherche	3.7	0.7	0.2	4.1	-	0.3	-	1.9	-	1.7	0.2
Autres	5.0	1.8	(15.7)	2.1	-	20.2	(0.9)	14.7	-	7.9	4.5
Contributions aux ONG (comprises dans les ventilations)	0.8	1.7	7.9	13.8	(3.9)	2.3	1.1	-	12.5	2.9	1.6

Pour mémoire :

Tableau 6 (suite)

	Financement multilatéral (FPDP)										Total CAD ²	
	Pays- Bas	Nelle Zélande	Norvège	Suède	Suisse	Royaume- Uni ¹	Etats- Unis ¹	Total	CEE	Banque mondiale		Organismes des NU
Infrastructure sociale et administrative	18.9	44.0	39.2	17.3	17.3	26.8	17.5	24.2	19.9	11.3	20.8	27.9
Enseignement ¹	5.0	29.4	10.8	6.7	7.9	12.8	3.8	10.6	4.3	3.8	4.9	2.6
Santé & population	3.3	1.9	11.2	5.8	3.7	4.3	6.9	5.2	7.8	2.6	6.1	19.1
Planification et administration publique	1.2	8.8	x	1.3	1.0	2.3	1.4	2.1	0.5	-	-	4.4
Autres (y compris distribution d'eau)	9.4	3.9	17.1	3.5	4.7	7.4	5.4	6.3	7.3	4.9	9.8	1.8
Infrastructure économique	17.0	4.8	17.8	10.4	13.9	19.2	3.2	17.2	30.4	16.8	35.0	5.9
Transports et communications	14.1	2.7	1.6	4.0	4.6	4.6	1.6	9.3	11.3	9.9	12.8	3.8
Energie	0.7	1.9	15.2	5.6	2.9	6.1	0.7	6.1	18.8	5.8	22.2	-
Autres	2.1	0.2	1.0	0.7	6.3	8.5	0.9	1.8	0.3	1.1	-	2.1
Production	30.1	13.8	26.7	21.6	24.9	27.2	16.3	21.6	36.6	40.2	36.3	16.6
Agriculture	23.3	10.9	13.9	12.6	20.2	10.2	11.2	13.2	23.2	24.3	23.3	9.6
Ind. manufac., ind. extractive & construction	4.8	1.1	12.8	8.2	1.5	10.4	0.3	5.6	9.3	10.5	8.0	3.8
Commerce, banques, tourisme	2.0	1.8	x	0.8	3.2	1.1	3.9	1.9	3.8	5.6	5.0	1.2
Autres	-	-	-	-	-	5.5	0.9	0.8	0.2	-	-	2.0
Aide multisectionnelle	2.1	0.3	6.4	1.8	3.1	0.8	0.3	2.9	-	-	-	-
Aide-programme	12.4	24.9	9.6	15.7	15.5	9.4	41.7	17.7	5.4	7	7.5	-
Allègement de la dette	1.8	-	-	-	-	4.6	0.5	2.5	-	-	-	-
Aide alimentaire	1.7	1.0	-	0.3	4.7	2.6	12.9	5.7	3.3	13.0	-	20.7
Secours d'urgence (autre qu'aide alimentaire)	1.6	0.6	0.1	14.8	13.9	3.9	2.3	2.2	2.4	1.4	-	19.6
Coûts administratifs	4.1	-	-	4.0	-	5.5	5.3	3.5	0.2	3.2	-	-
Non spécifié	10.3	10.6	0.2	14.1	6.7	0.0	0.0	2.5	1.8	2.4	0.4	9.3
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
dont : Assistance technique ³	31.8	24.4	(21.0)	18.7	(74.8)	40.7	16.6	24.6	-	-	-	-
Etudiants et stagiaires	1.3	(17.5)	..	x	..	9.3	1.4	3.8	-	-	-	-
Experts et volontaires	5.4	6.9	..	4.9	..	11.7	10.7	11.8	-	-	-	-
Recherche	1.2	-	..	4.1	..	2.8	3.0	1.8	-	-	-	-
Autres	23.9	-	..	9.7	..	16.9	1.5	7.2	-	-	-	-
Pour mémoire :												
Contributions aux ONG (comprises dans les ventilations)	(8.0)	1.1	15.5	8.5	21.2	2.2	9.0	5.1	-	-	-	-

Notes : 1. moyenne 1985-1986. 2. Y compris étudiants et stagiaires. 3. Calculé sur la base des versements. p. Aide partiellement déléguée.
Sources : OCDE, Rapport 1988 au CAD, pp. 214-215.

En avril 1988, le Japon a inauguré une politique visant à favoriser le déliement général des services de consultants. En outre, il a décidé d'appliquer graduellement cette politique aux prêts accordés aux pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (à partir de l'exercice 1988) ainsi qu'à la Thaïlande, aux Philippines et à la Papouasie Nouvelle-Guinée (à partir de l'exercice 1990). Les consultants étrangers ont également été autorisés à jouer un rôle de soutien auprès des firmes japonaises de consultants pour les enquêtes de la Japan International Cooperation Agency (JICA) sur le développement. En avril 1987, le gouvernement a commencé à délier les prêts d'études d'ingénierie à la Corée du Sud et à la Malaisie et a annoncé qu'il ferait de même pour les Philippines et la Thaïlande vers 1990.

L'usage, plus rigoureux qu'ailleurs, par le Japon de l'aide liée donne encore lieu à de nombreuses discussions. Les données concernant le protectionnisme japonais sont ambiguës. Étant donné toutefois sa structure industrielle et les préférences de ses consommateurs, on peut supposer que le niveau des importations japonaises de produits manufacturés est inférieur à ce qu'il serait si les marchés de ce pays étaient aussi ouverts que ceux d'autres pays développés (Kreinin, 1988, pp. 529-42 ; Balassa, 1986, pp. 745-90 ; Lawrence, 1987).

La nature strictement liée des projets d'équipement a conduit les États-Unis parmi d'autres à proposer, lors d'une réunion récente du CAD, un déliement général réciproque des projets d'équipement en commençant par des projets de dimension minimale dans certains secteurs. Le déliement devait aussi porter sur les services de consultants en ingénierie. Cette proposition s'est cependant heurtée à une vive résistance de la part des autres donateurs qui ont estimé qu'elle leur ferait perdre l'appui de leurs électeurs.

L'aide multilatérale et l'aide liée

On estime généralement que l'aide multilatérale ne peut être liée par des restrictions régionales. En fait, les membres du CAD sont en général d'accord pour estimer que les contributions aux programmes multilatéraux ne devraient pas être liées. Mais la pratique ne correspond pas toujours aux principes. Les banques régionales de développement, par exemple, peuvent limiter le nombre de pays éligibles pour un marché si la condition selon laquelle la passation de marchés doit être possible dans la quasi-totalité des pays en développement ne peut pas être remplie. L'aide multilatérale devient de ce fait une aide liée (voir aussi tableau 3).

Comme le montre le tableau 3, les pourcentages liés de l'aide multilatérale sont généralement très faibles, plus faibles en tout cas que ceux de l'aide bilatérale. En outre, les institutions multilatérales ont tendance à appliquer des règles claires et précises de passation des marchés, ce qui favorise aussi le déliement. On peut donc s'attendre à ce que le passage de l'aide bilatérale à l'aide multilatérale induise un mouvement général vers le déliement (comme l'a également noté une étude effectuée récemment sous les auspices du PNUD et du Gouvernement du Pakistan). En fait, ce passage a effectivement eu lieu, notamment dans les années 1970 : la part moyenne des contributions de l'APD aux organismes multilatéraux, calculée en pourcentage du total de l'APD, a augmenté ; elle est passée de 14.5 pour cent en 1970-71 à 25.7 pour cent en 1979-80.

Maizels et Nissanke constatent, dans leur étude de 1984 (pp. 879-97), que l'option en faveur du financement multilatéral manifestée dans les années 1970 a contribué à prendre des distances avec ce qu'ils appellent "l'aide dans l'intérêt du donateur" pour s'orienter vers une "aide conçue en fonction des besoins du bénéficiaire", ce que confirme l'une de leurs

principales conclusions, selon laquelle les affectations de l'aide bilatérale sont en grande partie effectuées au profit des intérêts économiques, politiques et de sécurité des donateurs. En revanche, les flux d'aide provenant de sources multilatérales sont, comme on peut s'y attendre, "essentiellement affectés en fonction de critères relatifs aux besoins du bénéficiaire" (Maizels et Nissanke, *op. cit.*, p. 891). Sur la base d'une analyse de décomposition appliquée aux données de l'aide des Etats-Unis, de la France, de la RFA, du Japon et du Royaume-Uni, on estime que l'augmentation de 3.33 milliards de dollars (aux prix de 1978-80) de la valeur réelle de "l'aide en fonction des besoins du bénéficiaire" constatée entre 1969-70 et 1978-80 s'explique autant par la nouvelle orientation vers l'aide multilatérale (2.16 milliards de dollars) que par un changement des politiques d'aide davantage orientées vers les besoins du bénéficiaire que vers l'intérêt du donateur (1.88 milliard de dollars), la réduction du total de l'aide représentant -0.72 milliard de dollars.

Au cours des années 1980, la part de l'aide multilatérale dans le total de l'APD s'est stabilisée aux environs de 25 pour cent. La tendance en faveur de prêts à l'appui de réformes, le rôle plus important des organismes multilatéraux dans le renforcement de la cohérence des programmes et politiques de développement et l'augmentation du cofinancement ont renforcé la position des institutions multilatérales. Ce résultat ne s'est cependant pas traduit par une augmentation de la part de l'aide multilatérale revenant aux membres du CAD en tant que groupe, en dépit du fait que la performance de chacun d'eux pris individuellement puisse différer de l'ensemble, comme le montre le tableau 7.

Tableau 7

CONTRIBUTIONS D'APD DES MEMBRES DU CAD AUX ORGANISMES ET FONDS MULTILATÉRAUX DE DÉVELOPPEMENT
(en pourcentage¹ de l'APD totale, du PNB et de l'APD multilatérale, 1979-1987)

	En % de l'APD			En % du PNB			En % de l'APD multilatérale totale du CAD, CEE exclue		
	moyenne 1979-80	moyenne 1984-85	moyenne 1986-87	moyenne 1979-80	moyenne 1984-85	moyenne 1986-87	moyenne 1979-80	moyenne 1984-85	moyenne 1986-87
Australie	26.3	25.1	24.0	0.13	0.12	0.09	2.7	2.8	1.8
Autriche	31.2	27.5	24.7	0.07	0.09	0.05	0.7	0.9	0.5
Belgique	13.4 (27.3)	22.5 (39.6)	21.2 (36.6)	0.07 (0.15)	0.13 (0.22)	0.10 (0.18)	1.3	1.5	1.4
Canada	41.3	37.5	35.4	0.19	0.19	0.17	6.8	8.9	6.9
Danemark	37.4 (44.2)	41.8 (49.2)	40.9 (47.2)	0.27 (0.32)	0.34 (0.41)	0.36 (0.42)	2.7	2.7	3.4
Finlande	46.2	39.4	39.6	0.10	0.15	0.19	0.7	1.1	1.6
France	8.1 (16.7)	9.2 (17.4)	11.5 (18.6)	0.05 (0.10)	0.07 (0.14)	0.08 (0.14)	4.8	5.2	7.3
RFA	23.6 (35.0)	18.3 (32.8)	18.4 (30.3)	0.10 (0.15)	0.08 (0.15)	0.07 (0.12)	12.8	7.7	8.2
Irlande	28.4 (29.1)	17.6 (56.8)	24.8 (53.9)	0.05 (0.11)	0.04 (0.13)	0.06 (0.13)	0.1	0.1	0.2
Italie	52.4 (88.9)	20.1 (37.0)	23.7 (33.0)	0.07 (0.12)	0.06 (0.12)	0.09 (0.12)	3.9	3.3	6.4
Japon	34.1	38.6	30.5	0.10	0.12	0.09	16.0	22.9	21.6
Pays-Bas	19.4 (27.2)	23.2 (31.1)	24.4 (32.2)	0.18 (0.26)	0.22 (0.31)	0.24 (0.32)	4.7	4.1	5.1
Nelle Zélande	24.9	20.1	21.6	0.08	0.05	0.06	0.3	0.2	0.2
Norvège	41.8	43.1	40.4	0.38	0.44	0.46	3.0	3.5	3.7
Suède	30.0	30.1	32.1	0.25	0.25	0.28	4.5	3.5	4.3
Suisse	37.3	24.1	26.5	0.08	0.09	0.08	1.4	1.0	1.4
Royaume-Uni	23.3 (36.6)	24.0 (44.5)	24.9 (44.1)	0.10 (0.15)	0.08 (0.15)	0.07 (0.13)	7.3	5.2	4.9
Etats-Unis	28.6	19.2	21.9	0.07	0.05	0.04	26.3	25.4	21.1
Total CAD	25.6 (31.3)	23.6 (28.2)	23.7 (28.2)	0.09 (0.11)	0.08 (0.10)	0.08 (0.10)	100.0	100.0	100.0

Notes : 1 Hors CEE. Les chiffres comprenant les contributions de la CEE sont indiqués entre parenthèses.
Source : OCDE, Rapport 1988 du CAD, p. 97.

Passation des marchés par les donateurs et aide multilatérale

Même si les pays qui participent aux organismes multilatéraux ne contribuent pas largement à la prise des décisions concernant la passation de marchés financés au moyen de prêts multilatéraux, cela ne signifie pas qu'ils sont complètement indifférents aux pratiques de passation des marchés de ces organismes.

Premièrement, un pays peut subordonner sa contribution à l'institution multinationale au volume des marchés passés à ses propres entreprises. Cette pratique n'est toutefois pas jugée de mise et a été rarement appliquée parce que les négociations concernant les contributions des pays sont considérées comme étant une question à part. Malgré cela, il est des cas où il a été contrevenu à cette règle. Sous la pression d'un déficit croissant de la balance des paiements dans les années 1960, le gouvernement des Etats-Unis a demandé, par exemple, que sa contribution à la seconde reconstitution des fonds de l'Association internationale de développement (IDA-2) soit liée au montant des biens et services américains acquis au moyen des prêts de l'IDA. Il a été finalement décidé que la contribution des Etats-Unis se limiterait, dans un premier temps, à la somme que les fournisseurs américains recevraient dans le cadre des marchés découlant des prêts de l'IDA et que la différence serait comblée, du moins momentanément, par les autres donateurs. Cet arrangement a duré jusqu'en 1971.

Un pays peut, par exemple, apporter une contribution spéciale à une banque régionale de développement à condition qu'une partie des marchés passés y soient liés. De telles dispositions peuvent obliger les pays bénéficiaires à se procurer des biens au prix fort (voir aussi la partie C : "Coûts de l'aide liée pour le bénéficiaire"). Tel a été le cas, à la fin des années 1970, d'une contribution spéciale du Canada à la Banque asiatique de développement qui portait sur la fourniture de transformateurs au Pakistan pour un barrage. L'offre devait comporter un contenu canadien de deux-tiers au minimum. La commande au Canada a été plus coûteuse d'environ 50 et 30 pour cent que deux commandes passées ultérieurement après appel à la concurrence internationale.

En fait, beaucoup de donateurs tiennent à obtenir des marchés pour des montants calculés sur la base des prêts multilatéraux, et il est généralement fait référence à ce propos au principe du "juste retour", c'est-à-dire que la passation de marchés dans les pays contributeurs devrait être plus ou moins proportionnelle à l'importance de leur contribution (après correction pour le financement des dépenses locales). Bien que des écarts importants n'aient pas d'impact direct sur le volume des contributions futures, ils peuvent néanmoins conduire les gouvernements donateurs à faire pression aussi bien sur les firmes locales que sur les institutions multilatérales pour qu'elles redressent la situation. On trouvera ci-dessous quelques informations quantitatives concernant la pratique du "juste retour".

Enfin, les pratiques de passation de marchés des différents donateurs peuvent intervenir dans le financement multilatéral *via* le cofinancement entre donateurs bilatéraux et institutions multilatérales. Ce système gagne actuellement du terrain : en réponse à une demande de la Banque mondiale présentée en décembre 1987 en vue d'obtenir un financement concessionnel supplémentaire de 1.5 à 2.0 milliards de dollars, les donateurs ont promis d'apporter une aide rapidement déboursable d'un montant de 6.4 milliards de dollars (dont 3 milliards de dollars au titre de l'APD) pour la période 1988 à 1990 afin d'aider à la réalisation de programmes d'ajustement structurel dans les pays africains à faible revenu. Plus de la moitié devaient être fournis sur la base d'accords formels de cofinancement, le solde prenant la forme de "financements étroitement concertés", c'est-à-dire affectés à des pays répondant à ces critères,

à décaissement rapide, assortis de conditions très libérales et s'appuyant sur le programme d'ajustement du pays bénéficiaire. Ainsi, la moitié environ du total de l'aide à l'Afrique sub-saharienne a été liée à des réformes structurelles.

La tendance à l'augmentation des cofinancements entre donateurs bilatéraux et institutions multilatérales peut renforcer les tendances en faveur du déliement car elle oblige les donateurs à coopérer. En outre, l'amélioration des modalités de cofinancement passe obligatoirement par un certain degré de normalisation des procédures de passation des marchés et de décaissement suivies par les donateurs afin que les fonds soient versés en temps voulu pour soutenir le déroulement des programmes d'ajustement (OCDE, 1988b, p. 127-8). A ce propos, la Banque mondiale a suggéré que les donateurs délient au moins 50 pour cent de leur aide au titre du programme. Ceci peut conduire à moins recourir aux cofinancements de type parallèle (procédures de passation de marchés et conditions d'admissibilité différentes des règles de crédit de l'IDA ; passation de marchés financés par une aide liée partiellement ou entièrement) et à recourir davantage au cofinancement de type conjoint (passation des marchés et conditions d'admissibilité conformes aux règles de crédit de l'IDA ; fonds non liés). Il a été également proposé que les donateurs abandonnent une partie de leur responsabilité d'administration des marchés et des décaissements afférents aux opérations de cofinancement conjoint. Ce qui impliquerait aussi un pas de plus vers le déliement.

Le principe du "juste retour"

Explicitement ou implicitement, la plupart des donateurs semblent estimer que la passation de marchés ayant pour base l'aide multilatérale devrait être à peu près conforme aux contributions versées aux organismes multilatéraux. De ce fait, les renseignements concernant cet aspect de l'APD sont en général facilement disponibles. Ils sont même parfois exposés de façon explicite dans les sources officielles (voir par exemple Banque mondiale, 1982, tableaux 2 et 3, pp. 89-91). L'absence de ce "juste retour" est par conséquent considérée comme posant un problème (voir par exemple Aczel, 1981 et May et Dobson, 1982a).

Dans la mesure où le "juste retour" est respecté, les gouvernements peuvent être incités à stimuler les industries nationales pour qu'elles exploitent mieux les possibilités qui s'offrent à elles de pénétrer de nouveaux marchés (pour quelques détails concernant l'Australie, voir Tait, 1982 ; pour les États-Unis, Barovick, 1981 ; pour le Royaume-Uni, Overseas Development Administration, 1982 ; et pour les Pays-Bas, Jepma *et al.*, 1984). Une étude effectuée par May, Schumacher et Malek (1986, p. 21) a traité de la justice dans les pratiques de passation des marchés des institutions multilatérales. Ce rapport montrait que, pour les six principales institutions multilatérales dont la passation des marchés repose sur des appels d'offres internationaux, le coefficient de corrélation entre les parts de marché obtenues dans les six principaux pays industrialisés et la situation générale de leur marché d'exportation était de 0.82 ; si l'on excluait le PNUD, il atteignait 0.89. Ces résultats indiquent que la passation de marchés sous les auspices des institutions multilatérales s'opère selon des procédures acceptables.

PARTIE B

LES MOTIFS DU CARACTÈRE LIÉ DE L'AIDE

Les motifs économiques

Aide liée et exportations du pays donateur

L'un des motifs sous-jacents de l'octroi d'une aide au développement est sans aucun doute le désir d'augmenter les exportations du pays donateur, en particulier sur les marchés éloignés. En fait, les discussions théoriques traditionnelles sur l'impact de l'aide (ou, plus généralement, des transferts) ont été centrées, pour la plupart, sur les aspects relatifs au commerce et à la balance des paiements aussi bien du donateur que du bénéficiaire. Cette partie de la théorie, à laquelle on applique généralement le nom de "théorie du transfert", a été créée à l'origine pour décrire l'impact du paiement des principaux dommages de guerre sur les économies en cause. La clé de ce problème est de savoir comment la modification des dépenses induite par le transfert influe sur la balance des paiements en modifiant la structure des échanges. Si l'impact est nul, aucun ajustement ultérieur des termes de l'échange ou des taux de change n'est nécessaire pour rétablir l'équilibre; si, en revanche, la balance des paiements se trouve modifiée, il s'ensuivra un ajustement des taux de change réels (pour un exposé simple de la théorie du transfert, voir Krugman et Obstfeld, 1988; Esthier, 1988).

La leçon à tirer de la théorie est que le donateur peut ou non avoir à faire face à des difficultés de balance des paiements dues au transfert de fonds. Le risque que ce transfert soit négatif (et que la balance des paiements du donateur se détériore) augmente si sa tendance à importer diminue en même temps que la tendance du pays bénéficiaire à utiliser le supplément de pouvoir d'achat pour acheter dans le pays donateur augmente. Ainsi, la liaison réduira en fait le risque de détérioration de sa balance des paiements, car elle vise à faire en sorte que le transfert donne lieu dans une large mesure à des achats dans le pays donateur. C'est pourquoi on a souvent justifié l'aide liée par cet aspect de la position externe du donateur.

La récession économique du début des années 1980 a conduit à mettre l'accent sur l'emploi. Il s'est ensuivi toute une série d'études empiriques centrées sur les effets de l'APD sur l'emploi (pour la Belgique, Patterson *et al.*, 1984; pour le Royaume-Uni, May et Dobson, 1979, 1982b; Prest *et al.*, 1984; May, Schumacher et Malek, 1989; pour la RFA, Ashoff et Weiss, 1979; Grundmann, 1978, Schultz *et al.*, 1981; Schumacher, 1981a; May, Schumacher et Malek, 1989; pour les Pays-Bas, Mennes et Kol, 1984 et Jepma *et al.*, 1984, pour n'en citer que quelques-unes).

L'une des principales conclusions des études ci-dessus, évidente au tableau 8, est que l'aide liée ne représente qu'un faible pourcentage du total des exportations des pays donateurs. Les chiffres auxquels a abouti l'étude de Jepma et Bartel de 1986 ont montré ce qu'avait représenté l'aide liée en pourcentage des exportations de la Communauté européenne à 9 au cours de la période 1978-1983 pour un groupe représentatif de 32 bénéficiaires. L'aide liée (pour la définition utilisée, voir Jepma et Bartels, *op. cit.*, pp. 9 et 17) n'a finalement représenté qu'environ 4 pour cent du total des exportations ! Si l'on ajoute à ce groupe de pays en développement les pays non bénéficiaires de cette aide, le chiffre serait encore inférieur, et il n'est pas surprenant que le rapport 1985 du CAD (OCDE) intitulé *25 ans de coopération pour le développement* parvienne à la conclusion suivante : "Compte tenu des ordres de grandeur en jeu, il est peu probable que l'aide liée puisse être la source d'avantages macro-économiques pour les donateurs, sur le marché de l'emploi ou sur les agrégats de sa balance des paiements. Elle est plus une question de politique que de macro-économie" (p. 271). Dans le premier cas, il ne s'agit que de l'impact des liens sur le total des exportations de chaque pays donateur et non sur les exportations de chaque secteur ou de chaque entreprise commerciale. Il est évident qu'à ces niveaux d'agrégation, les avantages peuvent en fait être très substantiels (voir aussi tableau 12).

Tableau 8

**AIDE LIÉE ET EXPORTATIONS DE 8 PAYS DONATEURS
VERS 32 PAYS EN DÉVELOPPEMENT, 1978-1983**

Pays donateurs	Total des exportations	Aide liée	Importance relative de l'aide liée
RFA	69.5	3.0	4.3
France	68.5	3.4	5.0
Royaume-Uni	48.5	2.1	4.3
Pays-Bas	19.0	1.5	8.0
Danemark	3.4	0.6	16.7
Italie	34.9	-	-
Belgique/Luxembourg	16.7	0.3	1.7
Irlande	2.1	0.0	0.0
Total CEE	262.4	10.9	4.2

Note : Les chiffres concernant l'aide et le commerce sont exprimés en milliards de dollars et représentent les valeurs cumulées pour la période 1978-1983. Les 32 pays en développement pris en compte sont mentionnés au tableau 7. L'importance relative de l'aide liée est calculée en exprimant l'aide liée en pourcentage des chiffres des exportations.

Source : Jepma et Bartels, 1986, p. 49.

Aide liée et avantages comparatifs, fongibilité

La mesure selon laquelle le donateur se servira du caractère lié de l'aide pour protéger ses secteurs faibles ou pour renforcer ses avantages comparatifs a été examinée très attentivement. Il est clair que, si l'on fait l'hypothèse que ce sont les secteurs faibles qui seront protégés, l'aide ne fera pas que protéger l'industrie du pays donateur, mais elle faussera aussi les affectations basées sur la concurrence internationale. Si l'on adopte au contraire l'hypothèse opposée, à savoir que l'aide liée profite aux secteurs déjà forts, le protectionnisme devient alors le facteur motivant essentiel.

Des arguments *a priori* peuvent être proposés en faveur des deux hypothèses. L'argument en faveur de la protection des secteurs faibles est que les secteurs forts n'ont généralement pas besoin du soutien de l'État. En outre, la plupart des formes de protectionnisme sont défensives, en ce sens qu'elles s'efforcent de contrer les effets de la concurrence étrangère qui représente une menace pour les secteurs vulnérables du pays.

En revanche, on peut aussi soutenir que seules les entreprises déjà compétitives et qui ont l'expérience des marchés des pays bénéficiaires entreront dans la compétition pour les contrats financés par l'aide. Premièrement, celles qui ont déjà une certaine expérience des marchés lointains seront les seules intéressées par des contrats d'exportation vers ces marchés. Il est très difficile, si l'on n'en a pas l'expérience, de pénétrer un marché dans un pays ayant un niveau différent de développement et de culture. Deuxièmement, pour que les firmes réussissent à obtenir des contrats financés par l'aide, elles doivent au préalable s'être familiarisées avec les procédures appropriées, avoir les contacts voulus avec les institutions donatrices et avoir suffisamment de temps devant elles pour s'intéresser d'une manière quelconque à ce type de contrats. Dans ces conditions, ce ne sont généralement que les grandes entreprises et/ou celles qui sont très spécialisées et pour lesquelles ces marchés présentent un intérêt incontestable qui rempliront les exigences, ce qui peut aussi expliquer la situation constatée aux Pays-Bas, où une dizaine d'entreprises importantes se partagent environ 80 pour cent de tous les contrats.

Les études empiriques comme celle de Jepma et Bartels, *op. cit.*, pp. 27-38. tendent à étayer la seconde hypothèse. Cette étude conclut que le choix des secteurs qui ont bénéficié de l'aide a généralement correspondu aux avantages comparatifs des pays donateurs. Les auteurs se sont efforcés également d'étudier le même problème en comparant, d'un côté, la composition par produits des exportations fondées sur l'aide et, de l'autre, la composition par produits des exportations comparables fondées sur les échanges commerciaux pour les différents pays donateurs (pour un examen de la technique mise au point pour évaluer la composition des exportations financées au moyen de l'aide, voir Jepma et Bartels, *op. cit.*, pp. 39-47). Les auteurs sont arrivés à la conclusion qu'il existe en général peu de différence dans la composition par produits des échanges entre les flux commerciaux entièrement financés par l'aide liée et ceux financés d'une autre façon (Jepma et Bartels, *op. cit.*, p. 52).

Les résultats de leurs recherches sont illustrés au tableau 9, qui couvre la période 1978-1983 et se fonde sur les données concernant 32 pays en développement: les secteurs 1-12 correspondent à la CTCI (Jepma et Bartels, *op. cit.*, p. 40). Si l'on compare les pourcentages de la première colonne aux chiffres correspondants de la seconde pour chaque donateur, on constate des différences supérieures à 5 points de pourcentage dans 14 cas seulement sur 72. Ces résultats tendent à confirmer l'impression générale que l'aide conduit effectivement à la passation de marchés correspondant plus ou moins aux avantages comparatifs d'un pays.

Cette conclusion semble confirmée par May *et al.*, 1986. Dans cette étude, les auteurs comparent la variation en pourcentage de la production brute des secteurs industriels du Royaume-Uni bénéficiant de marchés financés au moyen de l'aide à la variation globale pour les autres secteurs industriels au cours de la période 1979-1993. Ils ont constaté que la variation intervenue dans la première catégorie de secteurs industriels n'était inférieure que de 5 points au chiffre comparable pour la deuxième catégorie. Ils sont arrivés à la même conclusion en ce qui concerne les variations de l'emploi : "Il semble y avoir peu d'indices d'un biais du programme d'aide du Royaume-Uni dans son ensemble".

Pour évaluer la véritable augmentation nette des exportations due au caractère lié de l'aide, il faut aussi connaître le degré de fongibilité, c'est-à-dire le montant des exportations financées au moyen de l'aide qui auraient eu lieu de toute façon (voir aussi le montant du lien), car ce degré de fongibilité est un facteur essentiel pour savoir si le lien est réellement effectif. On trouve quelques-unes des toutes premières remarques concernant la fongibilité dans Baldwin (1969, pp. 425 et 447) et Wolf (1960). Deux premières études empiriques axées sur le Royaume-Uni exposent la situation au milieu des années 1960 (Hopkins, 1970, pp. 1-22 ; Krassowski, 1965). Ces deux études ont estimé le pourcentage moyen de fongibilité à environ 60 pour cent du total de l'aide bilatérale. Une autre étude sur le Royaume-Uni, effectuée par Healey et Clift en 1980, arrive à un chiffre comparable d'environ 50 pour cent (p. 22).

Un peu plus tard (1979, 1982a/b), May et Dobson ont effectué une vaste enquête sur 374 firmes industrielles britanniques ayant chacune bénéficié, au cours de la période 1974-78, de marchés financés par l'aide pour un montant d'au moins 20 000 livres sterling. L'une des conclusions les plus frappantes de cette enquête a été qu'environ 90 pour cent des firmes interrogées ont estimé que les exportations financées au moyen de l'aide correspondaient généralement à des marchés traditionnels. Elles auraient par conséquent réalisé la quasi-totalité de leurs exportations financées par l'aide même en l'absence de financement du développement. En outre, la plupart de ces firmes ont considéré que leur obtention de marchés financés au moyen de l'aide pour des exportations vers des pays en développement a été le résultat plutôt que la cause de leurs relations commerciales avec ces pays.

Tableau 9

**COMPOSITION DES FLUX D'ECHANGES COMMERCIAUX ET FINANCÉS
PAR L'AIDE DE CHACUN DES SIX PAYS DE LA CEE DONATEURS
VERS LES PAYS DES CATEGORIES 1 ET 2, 1978-1983***
(en pourcentages)

Donateur	Forme des échanges	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
RFA	financés par l'aide	1	1	3	3	2	11	14	33	1	9	8	5
	commerciaux	2	0	1	1	0	21	13	35	8	11	5	2
France	financés par l'aide	14	2	3	0	1	7	16	19	1	15	10	2
	commerciaux	11	1	1	3	1	13	19	17	0	18	6	0
Royaume-Uni	financés par l'aide	4	2	3	1	1	10	10	21	8	24	8	1
	commerciaux	1	1	2	1	0	8	26	28	6	22	5	0
Pays-Bas	financés par l'aide	21	1	2	4	2	10	16	8	12	14	5	4
	commerciaux	31	3	1	3	1	20	10	13	6	8	4	0
Danemark	financés par l'aide	18	2	3	0	2	14	4	36	7	8	6	1
	commerciaux	28	0	1	0	0	10	7	35	5	10	4	0
Belg./Lux.	financés par l'aide	5	1	7	4	2	10	15	25	6	12	7	6
	commerciaux	13	0	1	1	0	14	10	20	9	11	5	8
Total CEE	financés par l'aide	10	1	2	2	1	11	13	23	11	16	7	3
	commerciaux	9	2	0	6	1	14	13	23	7	19	6	1

- | | | | |
|----|-------------------------------|-----|-----------------------------------|
| 1. | alimentation, animaux vivants | 7. | matériaux |
| 2. | boissons, tabac | 8. | machines |
| 3. | matières brutes | 9. | équipements de télécommunications |
| 4. | pétrole | 10. | équipements de transport |
| 5. | huiles, graisses, cires | 11. | biens manufacturés |
| 6. | produits chimiques | 12. | divers |

Source : Jepma et Bartels, 1986, p. 51.

Dans une étude sur la situation des Pays-Bas effectuée à peu près à la même époque par Jepma *et al.*, 1984, un effort a été fait pour obtenir des informations sur le degré de fongibilité en comparant les variations effectives des exportations du pays à une variation régionale hypothétique des exportations des pays donateurs (données de 1964-1980) vers un groupe important de bénéficiaires, en supposant que toute l'aide liée avait conduit à des exportations supplémentaires. Cette comparaison a fait apparaître certaines indications selon lesquelles les exportations effectives étaient très inférieures aux flux hypothétiques pour un groupe de pays bénéficiaires de petites dimensions et parmi les moins avancés, alors que c'était le contraire dans le cas de pays en développement économiquement plus vastes. Cette divergence a été expliquée par la présence de deux effets contraires : un effet de fongibilité négatif et un effet positif dénommé "effet de bonne volonté". On en a conclu que l'effet de substitution semblait prédominant dans les relations commerciales avec le premier groupe de pays en développement (l'effet calculé pour cinq de ces pays variait de 20 à près de 100 pour cent). En général, l'effet de "bonne volonté" prédominait dans les relations avec les PED de plus grandes dimensions, constatation qu'a corroborée une enquête menée auprès d'hommes d'affaires néerlandais qui ont estimé que les seuls contacts commerciaux fructueux à attendre de l'aide étaient ceux qui concernaient les pays bénéficiaires représentant une économie plus vaste : étant donné le caractère dominant de l'effet de "bonne volonté", on ne peut évidemment pas conclure que l'effet de fongibilité est peu important.

En fait, un raisonnement *a priori* conduit à supposer qu'un effet de fongibilité substantiel est alimenté par les mécanismes existants dans les pays donateurs. Premièrement, les procédures de passation des marchés semblent favoriser en général les grandes sociétés qui ont déjà des contacts commerciaux traditionnels dans les pays bénéficiaires, ce qui augmente la possibilité de fongibilité. Deuxièmement, les procédures qui régissent l'exécution des programmes de développement permettent généralement aux entreprises désireuses d'obtenir des contrats d'influer sur la teneur exacte des programmes, autre facteur qui peut contribuer à la fongibilité. Enfin, surtout dans le cas des marchés lointains, quelques entreprises spécialisées seulement ont des économies d'échelle suffisantes pour pouvoir assumer les risques liés aux exportations vers ces marchés. Les petites entreprises non spécialisées tendent à s'intéresser beaucoup moins à ces marchés même s'ils sont financés au moyen de l'aide, pour la simple raison qu'elles n'y voient pas de possibilités commerciales futures, ce qui ajoute encore à la fongibilité.

Impact sur l'économie du pays donateur

Enfin, des efforts ont été faits pour évaluer l'impact du caractère lié de l'aide sur la situation de l'emploi dans le pays donateur. Les recherches déjà citées conduisent à penser que l'effet global sur l'emploi ne peut pas être substantiel et qu'en outre, du fait du facteur de fongibilité, on ne peut arriver qu'à quelques estimations très approximatives de l'augmentation nette de l'emploi. Les conclusions des rares études spécialement consacrées à cette question doivent donc être évaluées dans ce contexte. Les pays pour lesquels des calculs très poussés des effets sur l'emploi ont été faits sont le Royaume-Uni, la RFA et les Pays-Bas. Toutes ces études ont appliqué la même technique, c'est-à-dire la multiplication de la production brute induite par l'exportation par le coefficient moyen de travail sectoriel afin d'arriver à des estimations du niveau de l'emploi directement et indirectement associé aux commandes faites au titre de l'aide.

L'analyse d'entrées/sorties faite par May, Schumacher et Malek (1986, pp. 27-9), visant à évaluer l'emploi direct et indirect créé au Royaume-Uni par les "commandes de développement" financées par l'aide, a montré qu'au cours de la période 1978-1984, il a fallu en moyenne environ 66 000 employés pour assurer une production d'environ 1 milliard de livres sterling. Toutefois, en raison des gains de productivité, le chiffre est descendu au cours de cette période de 99 000 à 49 000, renforçant l'impression que l'impact de l'aide sur l'emploi ne peut être calculé que de façon approximative. Si l'on combine ces chiffres avec le montant moyen de l'aide bilatérale du Royaume-Uni allouée au cours de cette période, on arrive à un chiffre un peu supérieur à 0.4 milliard de livres sterling. En outre, si l'on suppose que l'aide liée représente environ 80 pour cent du total de l'APD et que la fongibilité s'applique au tiers environ de l'aide liée, il aura été créé en moyenne 14 000 emplois, c'est-à-dire entre 1 et 2 pour cent de l'emploi associé aux exportations vers les PED.

May *et al.* (1986, pp. 30-3) sont arrivés à une estimation de 16 600 emplois pour l'année 1984, ce qui est très proche du chiffre ci-dessus. De plus, ils ont évalué l'emploi créé par les commandes d'exportation financées par les organismes multilatéraux, associées au budget ATP, à l'aide non liée ou à celle d'autres donateurs ainsi que les exportations indirectes supplémentaires et ont évalué à 68 000 le nombre total d'emplois résultant de programmes d'aide mondiaux. On trouvera dans l'étude de Morrissey de 1989 une analyse encore plus détaillée de l'impact des commandes de l'aide sur l'économie du Royaume-Uni. Cette analyse montre que 80 pour cent de toutes les commandes de l'aide ont été passées auprès de 15 seulement des 102 secteurs; en outre, la demande moyenne émanant de l'ensemble des autres secteurs a été à peu près équivalente aux demandes d'exportation pour ces 15 secteurs.

Un examen similaire de la situation allemande a abouti à une estimation de 115 000 emplois (6 à 10 000 basés sur le financement mixte), soit environ 4 pour cent des emplois associés aux exportations vers les PED. 85 pour cent environ de ces emplois créés ont été attribués au financement de l'aide au développement, dont la moitié était constituée par l'APD bilatérale du pays lui-même, les 15 pour cent restants étant attribués à des commandes générées par l'aide d'autres donateurs (May *et al.*, 1986, p. 7).

Dès 1967, le Bureau central de planification des Pays-Bas a mené une étude pour évaluer les effets d'une augmentation de 500 millions de florins (prix de 1965) de l'aide au développement. La conclusion de cette étude a été que l'impact sur l'emploi était presque négligeable. Une étude plus détaillée des effets de la politique de développement des Pays-Bas sur la situation de l'emploi dans ce pays a été effectuée par Mennes et Kol en 1984 (pp. 47-77). Ces auteurs ont estimé l'impact des dépenses d'aide des Pays-Bas sur l'emploi pour l'année 1980, compte tenu du régime du caractère lié de cette aide. Répartis entre les sept principales catégories du budget, ils ont estimé à environ 10 300 le nombre des emplois créés, dont 15 pour cent pour de la main-d'oeuvre qualifiée.

Dans une publication du Département d'Etat datant de 1960 (No. 7027, p. 17), les autorités américaines ont estimé que 90 pour cent des crédits d'assistance militaire et environ la moitié des crédits d'aide économique de l'année étaient dépensés dans le pays et que les emplois créés par les décaissements effectués à cette époque dans le domaine de la sécurité mutuelle occupaient près d'un demi-million de personnes. En 1968, une publication officielle (Département d'Etat, 1968, p. 605) n'a pas mâché ses mots : "L'idée la plus fautive qui a cours au sujet du programme d'aide à l'étranger est que nous y envoyons de l'argent. Ce n'est pas le cas. Cette aide se compose d'équipements, de matières premières, de services d'experts, de denrées alimentaires américaines... Quatre-vingt-treize pour cent des fonds de

l'AID sont dépensés directement aux Etats-Unis pour payer toutes ces prestations. Pour la seule année écoulée, environ 4 000 entreprises américaines réparties dans 50 Etats ont reçu 1.3 milliard de dollars de crédits AID pour des produits fournis dans le cadre du programme d'aide à l'étranger...".

Les motifs politiques

Répartition régionale de l'aide et du commerce

Plusieurs facteurs différents motivent les flux d'aide en général (Riddell, 1987, pp. 1-79) :

- pour les différences de motivation de l'aide d'un pays européen à l'autre, voir par exemple Stokke (ed.), 1984, pp. 15-8) ;
- il en va de même pour leur répartition régionale. Les liens historiques jouent un rôle ainsi que les relations commerciales, les considérations géopolitiques et les affinités culturelles (voir aussi Cassen *et al.*, 1986, pp. 268-74). L'importance de ces différents facteurs varie selon les donateurs. Les Etats-Unis par exemple ont toujours été attentifs aux répercussions géopolitiques des flux d'aide. Dans les années 80, une grande partie de la croissance de cette aide a concerné non pas l'aide au développement mais l'aide en matière de sécurité. Selon Sewell *et al.* (1985), la proportion de l'aide américaine totale consacrée à la sécurité était des deux-tiers au milieu des années 80, contre seulement 55 pour cent au début de la décennie. L'aide est souvent utilisée à des fins politiques, comme cela a été le cas lors de la réduction de 50 pour cent annoncée en décembre 1983 de l'aide américaine au Zimbabwe, à la suite de l'abstention de ce pays lors du vote du Conseil de sécurité des Nations Unies concernant l'avion coréen abattu.

L'affectation de l'aide japonaise a toujours été fortement motivée par des considérations de sécurité stratégique régionale et par un objectif d'auto-assistance des bénéficiaires. Comme c'est le cas pour la RFA, l'aide japonaise est elle aussi marquée par une forte orientation économique et commerciale. Les programmes d'aide de la France et du Royaume-Uni sont nettement liés à leur passé colonial (on trouvera une analyse des facteurs clés de la structure des exportations du Royaume-Uni vers les différents PED dans May *et al.*, 1986, pp. 8-19). Environ le tiers de l'aide française va aux départements et territoires d'outre-mer, considérés comme partie intégrante de la France. Le reste de l'aide française est destiné à l'Afrique francophone et à d'autres pays avec lesquels la France possède des liens historiques. L'essentiel de l'aide britannique est aussi destiné à d'anciennes colonies. Enfin, les pays nordiques ont tendance à mettre l'accent sur les aspects humanitaires des politiques de développement. Un pourcentage relativement important de leur aide est donc affecté aux pays les plus pauvres.

Ainsi, bien que la plupart des donateurs fournissent une aide à une large gamme de pays, l'importance qu'ils attachent aux différents bénéficiaires est nettement différente, de sorte qu'ils ont tendance à "aider les pays avec lesquels ils entretiennent ou espèrent entretenir des liens solides" (Cassen *et al.*, *op. cit.*, p. 268). Les liens bilatéraux particuliers qui en résultent entre les couples donateurs-bénéficiaires peuvent avoir une incidence sur le lien effectif de l'aide. Des pratiques subtiles de lien conjuguées à des relations traditionnelles peuvent créer chez les pays bénéficiaires une certaine passivité quant au choix des

fournisseurs. Ceci peut se traduire par un volume de marchés financés par l'aide beaucoup plus important que ne l'exigerait l'aide liée. En fait, certains considèrent qu'elle pose moins de problèmes aux bénéficiaires lorsqu'elle est pratiquée par des donateurs avec lesquels ils entretiennent des relations anciennes et raisonnablement stables.

Au cours des années, plusieurs études empiriques ont été effectuées sur la base de régressions internationales afin d'essayer d'identifier les facteurs qui sous-tendent la répartition régionale des flux d'aide des différents donateurs. Les premières études ont été conduites notamment par Davenport (1970), Henderson (1971) et Wittkopf (1972). Elles différaient beaucoup par leur méthodologie et les bases de données sur lesquelles elles s'appuyaient. Davenport s'est surtout intéressé aux variables économiques telles que les niveaux de revenu réel, les apports de capitaux privés, la disponibilité de réserves en devises ainsi qu'à la croissance démographique. Henderson, quant à lui, a fondé son étude sur les variables démographiques ainsi que sur le niveau et le taux de croissance du PNB par habitant pour essayer d'expliquer les recettes d'aide totales par habitant. Quant à Wittkopf, il a fondé son analyse sur des variables politiques telles que l'importance politique du bénéficiaire pour le donateur, les considérations relatives à la guerre froide, les besoins et les performances du bénéficiaire et la disponibilité d'autres sources d'aide. Les principales conclusions de ces diverses études ont donc été très différentes. On en trouvera un résumé dans Maizels et Nissanke, 1984, pp. 880-881.

Une approche plus complexe faisant appel à deux modèles différents, l'un concernant les besoins du bénéficiaire et l'autre les intérêts du donateur, a été utilisée dans des analyses plus récentes effectuées par McKinlay et Little (1977, 1978a, 1978b, 1979) et McKinlay (1978), sur la base de données des années 60, tandis que Maizels et Nissanke (1984) ont comparé la situation en 1969-1970 à celle de 1978-1980. L'hypothèse essentielle sur laquelle repose le modèle relatif aux besoins des bénéficiaires est que l'aide reçue par chaque pays est proportionnelle à ses besoins socio-économiques, tandis que le modèle relatif aux intérêts du donateur suppose que la répartition de l'aide reflète ses intérêts en matière de politique étrangère. Dans l'étude de Maizels et Nissanke, des régressions internationales ont été effectuées pour l'aide bilatérale, multilatérale et totale par habitant dans les pays bénéficiaires, en appliquant des variables qui reflétaient, d'une part, les besoins des bénéficiaires et, d'autre part, les intérêts des donateurs en matière de sécurité, d'investissement et de commerce.

Les deux principales conclusions qui ressortent de cette étude sont illustrées à l'aide des tableaux 10 et 11.

Tableau 10

**IMPORTANCE RELATIVE DES VARIABLES CONSTITUÉES PAR LES INTÉRÊTS
DES DONATEURS ET LES BESOINS DES BÉNÉFICIAIRES DANS LES FLUX D'AIDE***
(en pourcentages)

	1969-70			1978-80		
	\bar{R}^1	Proportion de la variance expliquée		\bar{R}^2	Proportion de la variance expliquée	
		Intérêts des donateurs	Besoins des bénéficiaires		Intérêts des donateurs	Besoins des bénéficiaires
Aide bilatérale						
France	0.95	95.9	4.1	0.89	98.4	1.6
RFA	0.86	99.5	0.5	0.56	68.4	31.6
Japon	0.64	98.2	1.8	0.38	81.1	18.9
Royaume-Uni	0.47	81.9	18.1	0.63	90.2	9.8
Etats-Unis	0.45	96.3	3.7	0.97	99.9	0.1
Aide multilatérale	0.27	24.9	75.1	0.52	0.3	99.7
Total ^b	0.34	54.9	45.1	0.61	70.7	29.3

Notes : a. Sur la base de régressions pas à pas utilisant toutes les variables indépendantes.

b. Y compris les flux d'aide bilatérale en provenance de tous les pays membres du CAD. Les cinq pays énumérés séparément ont représenté 76 pour cent de l'ensemble de l'aide bilatérale du CAD en 1968-70 et 75 pour cent en 1978-80.

Source : Maizels et Nissanke, 1984, pp. 879-900.

Tableau 11

**VARIATIONS DE LA VALEUR RÉELLE DE L'AIDE DE 1969-70 A 1978-80 :
DÉCOMPOSITION ANALYTIQUE***

	1969-70 (disp.)	1978-80 (disp.)	Variation	Imputable à :		
				Réduction de l'aide totale	Changement de structure du rapport BB/ID**	Evolution du rapport BB/ID**
(en milliards de \$ aux prix de 1978-80)						
Aide répondant aux besoins des bénéficiaires						
Bilatérale	0.87	1.13	+0.26	-0.22	-0.15	+0.63
Multilatérale	2.01	5.07	+3.06	-0.50	+2.31	+1.25
Total	2.87	6.20	+3.33	-0.72	+2.16	+1.88
Aide répondant aux intérêts des donateurs						
Bilatérale	18.85	10.57	-8.28	-4.73	-2.93	-0.62
Multilatérale	0.67	0.02	-0.65	-0.17	+0.77	-1.25
Total	19.52	10.59	-8.93	-4.90	-2.16	-1.87
Aide totale						
Bilatérale	19.72	11.70	-8.03	-4.95	-3.08	-
Multilatérale	2.68	5.08	+2.41	-0.67	+3.08	-
Total	22.40	16.78	-5.62	-5.62	-	-

Note : * Aide des cinq principaux pays donateurs (Etats-Unis, France, RFA, Japon et Royaume-Uni).
** BB/ID : Besoins bénéficiaires/intérêts donateurs.

Source : Maizels et Nissanke, 1984, p. 891

La première conclusion à en tirer est que les intérêts des donateurs sont le facteur principal qui explique la variance des flux d'aide bilatérale. Dans l'aide multilatérale, au contraire, les critères relatifs aux besoins des bénéficiaires deviennent nettement plus importants. Deuxièmement, on observe que, "dans la décennie qui s'est terminée en 1980, il y a eu une recomposition marquée des flux d'aide totaux des pays membres du CAD qui se sont moins orientés vers les intérêts des donateurs et davantage vers les besoins des bénéficiaires... L'augmentation du second type d'aide a résulté, d'une part, du fait que certains budgets d'aide bilatérale lui ont accordé plus d'importance et, d'autre part, d'une réorientation vers des sources multilatérales de préférence à des sources bilatérales" (Maizels et Nissanke, *op. cit.*, p. 892). On a cependant observé que le changement d'orientation de l'aide constaté au cours des années 1970 s'était à nouveau inversé dans les années 80.

Un dernier aspect de la répartition régionale de l'aide est sa concentration sur le plan géographique. La concentration de l'aide n'est pas nécessairement une mauvaise chose : elle peut en accroître l'efficacité. Cependant, surtout pour les donateurs importants, une forte concentration peut indiquer que l'un d'entre eux veut créer des liens très solides (politiques et commerciaux) avec quelques pays bénéficiaires spécifiques et développer ainsi les possibilités de liaison informelle. Dans une étude effectuée par Berlage, 1984, pp. 21-44 sur la période 1968-1980, la concentration régionale de l'aide a été calculée par le coefficient de variation de l'aide par habitant pondéré par la population du pays bénéficiaire. L'auteur a conclu que "tandis qu'au début des années 70, l'aide des Etats-Unis était plus concentrée que celle de l'Europe, c'était l'inverse à la fin de la décennie. La concentration de l'aide aussi bien américaine qu'européenne a augmenté, mais cette augmentation a été plus rapide dans le cas des Etats-Unis... L'aide du Japon, qui s'étend sur plusieurs pays d'Asie à forte densité de population, est apparemment moins concentrée que l'aide européenne et cette concentration, de surcroît, a diminué avec le temps" (Berlage, *op. cit.*, p. 31).

Interaction des forces politiques et économiques

Le caractère lié de l'aide peut être fondamentalement considéré comme une forme de protectionnisme. Les études récentes sur cette question ont de plus en plus mis l'accent sur les aspects politiques et économiques du protectionnisme. Le débat ne peut plus se limiter à une discussion des seuls avantages globaux du libre-échange international ; il faut aussi prendre en compte le fait que le processus de décision sur des questions telles que le lien de l'aide est déterminé par l'interaction d'intérêts opposés. Si le groupe qui doit gagner au déliement de l'aide n'est pas bien défini, bien organisé et homogène, alors que l'est le groupe qui en pâtirait, les possibilités d'éliminer cette pratique en seront fortement réduites. C'est encore plus vrai si l'intérêt du dernier groupe à maintenir le *statu quo* est très important et encourage par conséquent d'importantes luttes d'influence. Un groupe d'intérêts, même petit, peut en pareil cas avoir un impact important. Il convient par conséquent de savoir si le caractère lié de l'aide présente réellement des avantages substantiels pour un petit nombre de secteurs.

L'une des rares études qui ait entrepris une analyse aussi détaillée a été celle de May *et al.* de 1986. L'auteur s'est efforcé d'évaluer les avantages pour les différents secteurs (au niveau à quatre chiffres de la classification internationale standard) du lien de l'aide en comparant les activités dont ils ont bénéficié grâce au financement de l'aide au cours de la période 1978-1984 aux activités dont ils auraient en principe bénéficié en son absence. Cet exercice a été effectué pour la seule aide en capital et pour les contrats ATP. Il a montré que le secteur des marchés de l'ingénierie était de loin le principal bénéficiaire avec environ

400 millions de livres sterling d'activités en plus de sa part théorique. Ce supplément était imputable surtout à l'ATP. Une analyse portant exclusivement sur la partie commerciale des projets ATP a même montré que près d'un tiers du commerce dans le domaine des machines génératrices d'électricité et entre un cinquième et un quart du commerce des machines électriques et des produits de la chimie minérale étaient liés à l'aide. Aucune conclusion n'a cependant été tirée quant à l'impact du "lobbying". Les études empiriques sur ce sujet sont en général très insuffisantes.

Coordination internationale et déliement de l'aide

Un autre aspect politique de l'aide liée est l'élément d'"alignement". On la justifie de plus en plus comme une mesure de défense ou de représaille à l'égard d'autres donateurs. Les pratiques de financement mixte, qui se sont développées au cours des années 1970, étaient explicitement motivées par ce facteur. Les pays donateurs se trouvent pris dans un dilemme : ceux qui engagent le processus de déliement nuisent à leurs propres intérêts si les autres ne suivent pas, à moins que des pratiques de liens informels ne rendent ineffective la réduction des liens formels. Ainsi, les chances d'un déliement substantiel n'augmenteront que si celui-ci est effectué collectivement et de façon coordonnée. Même dans ce cas, cela ne signifierait pas nécessairement que tous les donateurs en cause y gagneraient ni que les gains potentiels seraient également répartis entre eux.

C'est dans ce contexte qu'une étude a été effectuée au milieu des années 1980 à la demande du ministère néerlandais de la Coopération pour le développement afin d'évaluer l'impact qu'aurait sur les exportations des différents pays de la Communauté européenne aux PED une réorientation de la politique vers un déliement partiel à l'échelle de la Communauté (Jepma, 1988), en supposant que la passation des marchés aurait lieu dans l'un quelconque des PED ou l'un quelconque des pays de la Communauté au gré du bénéficiaire. Partant des données sur l'aide et les échanges de la période 1978-83, on a calculé l'impact qu'aurait une telle réorientation de la politique sur le total des exportations de chaque pays de la Communauté vers les bénéficiaires et sur les secteurs exportateurs des économies des donateurs. On trouvera aux tableaux 12 et 13 les résultats de ces calculs.

Ces résultats parlent d'eux-mêmes et appellent la conclusion suivante : "il y a lieu de prendre sérieusement en considération la possibilité de délier partiellement l'aide bilatérale dans la Communauté européenne. Pareille mesure serait conforme à la philosophie du libre marché, qui est le fondement de la coopération économique au sein de la Communauté, et à l'objectif fondamental de la coopération pour le développement, qui est d'aider les pays bénéficiaires dans leur développement. En outre, le déliement ne poserait pas de problème majeur pour les économies des donateurs, car les effets positifs de l'aide liée sont beaucoup plus faibles qu'on ne le suppose généralement. L'abolition de ces pratiques n'aura donc pas d'effet sensible sur les flux commerciaux" (Jepma et Bartels, 1986, p. XII).

Tableau 12

**EXPORTATIONS EFFECTIVES ET IMPACTS DES AIDES LIÉE ET NON LIÉE
SUR LES EXPORTATIONS POUR 7 PAYS DONATEURS ET 32 PAYS EN DÉVELOPPEMENT
(Totaux pour la période 1978-1980)**

Donateurs	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
RFA	69 381	2 799	3 055	256	9.1	0.4
France	68 539	3 370	3 014	-356	7.6	-0.5
Royaume-Uni	48 323	1 994	2 193	198	9.9	0.4
Pays-Bas	18 962	1 126	821	-308	-27.2	-1.6
Danemark	3 377	465	134	-330	70.9	9.8
Belgique/Luxembourg	16 697	286	728	442	154.5	2.6
Irlande	2 104	0	97	97	-	4.6

- Notes/Colonnes :
1. Exportations totales vers les pays en développement.
 2. Exportations financées par l'aide à destination des pays en développement : situation actuelle.
 3. Exportations financées par l'aide à destination des pays en développement : situation après la réorientation de la politique (déliement).
 4. Variation des exportations due à la réorientation de la politique.
 5. Impact de la réorientation de la politique en pourcentage des exportations financées par l'aide.
 6. Impact de la réorientation de la politique en pourcentage des exportations totales.
- ↳ Les chiffres des colonnes (1) à (4) sont en millions de dollars.

Source : Jepma, 1988, p. 803.

Tableau 13

VARIATIONS DES EXPORTATIONS PAR CATÉGORIE DE PRODUITS D'UN DONATEUR
VERS DES GROUPES DE BÉNÉFICIAIRES EN CAS DE RÉORIENTATION
VERS UN DÉLIEMENT DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT
(TOTALS POUR LA PÉRIODE 1978-1983)

Donateurs	Forme d'échange	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
RFA	a)	60	-25	-31	-74	4	86	30	38	9	176	-6	-11
	b)	2	-1	-1	-2	0	3	1	1	0	6	0	0
	c)	2	-32	-5	-13	1	1	0	0	0	2	0	0
France	a)	-155	5	-17	30	12	-33	1	-60	-93	108	-66	-88
	b)	-5	0	0	1	0	-1	0	-2	-3	3	2	-3
	c)	-2	1	-2	2	2	-0	0	-0	-1	1	-2	-51
Royaume-Uni	a)	23	94	19	43	-6	16	-93	156	52	-173	62	5
	b)	1	5	1	2	-0	1	-4	7	2	-8	3	0
	c)	1	8	3	3	-7	0	-1	1	1	-2	2	1
Pays-Bas	a)	-30	-2	13	30	-2	-15	-100	-6	-35	-83	-30	-45
	b)	-2	-0	1	2	-0	-1	-7	-0	-2	-5	-2	-3
	c)	-1	-1	5	2	-1	-0	-1	-0	-2	-2	-4	-6
Danemark	a)	-39	-5	-5	-2	-16	-51	3	-138	-22	-32	-22	-2
	b)	-7	-1	-1	-0	-3	-9	1	-24	-4	-6	-4	-0
	c)	-5	-42	-14	-22	-43	-14	1	-12	-13	-13	-13	-37
Bel./Lux.	a)	91	-3	14	17	-3	36	177	25	23	10	13	40
	b)	30	-1	5	6	-1	12	58	8	7	3	4	13
	c)	4	-31	5	2	-6	2	3	1	3	1	2	4
Irlande	a)	61	5	3	0	0	13	2	4	2	1	5	0
	b)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	c)	4	12	11	0	0	4	4	5	4	3	6	0
Total CEE	a)	10	69	-5	43	-11	52	19	19	-62	8	-43	-100
	b)	1	6	-0	4	-1	5	2	2	6	1	-4	-9
	c)	0	3	-0	1	-1	0	0	0	0	0	0	-2

Notes : a) en millions de dollars.

b) en pourcentage de l'aide liée du donateur.

c) en pourcentage des exportations par catégorie de produits.

Source : Jepma, 1988, p. 802.

NB : Pour la classification des produits, voir le texte correspondant au tableau 9.

PARTIE C

COÛTS DE L'AIDE LIÉE POUR LE BÉNÉFICIAIRE

Coûts directs

Remarques d'ordre général

Le coût du caractère lié de l'aide pour le bénéficiaire dépend de la mesure dans laquelle le donateur est capable d'imposer effectivement ses obligations. Dans la mesure où la fongibilité réduit la marge de manoeuvre du donateur, ces coûts seront inférieurs à ce que l'on aurait pu attendre. Dans la mesure où un lien informel s'ajoute à un lien officiel, c'est le contraire qui est vrai. Faute d'informations empiriques précises sur l'importance du lien effectif, on ne peut que tenter des estimations approchées des coûts pour les bénéficiaires, estimations que l'existence de coûts indirects rend encore plus approximatives.

Théoriquement, si le nombre de fournisseurs potentiels d'un produit (ou de services) est limité, il est plus probable que le prix en sera plus élevé, du fait de la fixation monopolistique des prix, que dans des conditions de concurrence parfaite. On suppose donc généralement que le caractère lié de l'aide (c'est-à-dire le lien effectif, voir aussi "Aide liée et avantages comparatifs, fongibilité") fera monter le prix des produits livrés, puisqu'en l'absence d'une véritable concurrence internationale, le fournisseur aura tendance à exploiter la situation. Ceci n'est probablement pas vrai uniquement pour le prix du produit lui-même, mais aussi pour les coûts de transport (pour une première étude empirique de ceux-ci, voir UI Haq, 1967).

Il faut toutefois être prudent dans l'application *a priori* de cette hypothèse. Plusieurs facteurs peuvent atténuer l'effet de majoration des coûts. En premier lieu, le fournisseur du produit financé par l'aide peut être le plus efficace par rapport au coût, celui dont le prix est le plus bas et, les données empiriques montrant que les pays ont tendance à fournir aux bénéficiaires des produits correspondant à leur domaine d'avantage comparatif, la probabilité que les prix soient justes augmente. En deuxième lieu, même si la passation des marchés est limitée au pays donateur, cela n'empêche pas une certaine dose de concurrence entre les fournisseurs nationaux, surtout s'il s'agit d'un pays d'assez grande dimension. Cet aspect dépend évidemment des procédures de passation des marchés. En troisième lieu, il se peut qu'un fournisseur voie, dans les exportations financées par l'aide, un moyen de pénétrer sur le marché du bénéficiaire et qu'il lui propose, par conséquent, ses produits à des prix hautement compétitifs. Enfin, le gouvernement du pays donateur peut être un important client du fournisseur, de sorte que celui-ci ne peut pas se permettre de donner une "mauvaise impression" en ce qui concerne les produits financés au moyen de l'aide.

En revanche, on a cité les facteurs suivants comme causes de hausse des coûts de l'aide liée (Bhagwati, 1985, pp. 220-3) :

- les soumissions ne peuvent souvent avoir lieu en pratique qu'après un long processus de formulation du projet. La position de négociation du bénéficiaire est donc plus faible que si la soumission et la formulation du projet avaient eu lieu en même temps ;
- si les importations "commerciales" du bénéficiaire sont limitées et dominées par quelques pays fournisseurs, il se peut que les entreprises d'autres pays ne souhaitent pas soumissionner du fait que les possibilités d'expansion de leurs marchés dans ce pays sont très limitées ;
- le nombre d'entreprises dans le monde réellement intéressées à soumissionner étant en pratique souvent limité, il peut se produire des collusions implicites qui se traduiront par une hausse des coûts d'achat. Ce comportement est illustré par la pratique (comme par exemple aux Etats-Unis) qui consiste à demander des prix intérieurs plus élevés pour les ventes financées par l'aide au regard du prix compétitif d'exportation, pratique qualifiée de "légitime" par plusieurs gouvernements des pays donateurs, même si elle risque d'augmenter nettement les coûts pour le bénéficiaire.

Il est évident (Bhagwati, 1985, p. 226) que ces coûts pour le pays bénéficiaire varieront selon certaines circonstances :

- la souplesse de substitution dont jouit le pays bénéficiaire s'il a accès à plus d'une source de crédits étrangers ;
- la mesure dans laquelle cette exploitation des possibilités de substitution est permise par les pays donateurs ;
- la volonté et l'aptitude du pays bénéficiaire à exploiter, grâce à des pratiques optimales de passation des marchés et à des mesures connexes, ces possibilités de substitution en encourageant la concurrence entre donateurs.

Pour juger de la validité de cette hypothèse, il faut, en outre, considérer la qualité et les autres conditions de livraison des produits. En fait, le prix d'un produit ne doit être compris que comme l'une des nombreuses caractéristiques qui, ensemble, déterminent son attrait. Un prix compétitif ne signifie pas grand chose si le produit est de qualité médiocre, le délai de livraison trop long, les conditions de garantie insuffisantes, l'entretien médiocre, les instructions de mise en place inexistantes, s'il ne répond pas aux normes de sécurité ou aux normes sanitaires, si les coûts récurrents sont élevés en raison de la cherté des réparations et des pièces de rechange, etc. Il ne faut donc pas se borner à comparer les prix lorsqu'on évalue les coûts pour les bénéficiaires de l'aide liée.

Enfin, l'aide liée informelle peut jouer un rôle majeur dans la détermination des coûts effectifs. Bien qu'il soit difficile de démêler le comportement du donateur et celui du bénéficiaire à cet égard, il est clair que les liens informels résultent de l'interaction des deux parties. Même si l'aide était entièrement déliée, le bénéficiaire pourrait néanmoins, pour différentes raisons, préférer ne pas essayer d'obtenir le maximum d'avantages pour ne pas s'aliéner la bonne volonté du donateur. Ce facteur joue un rôle aussi bien dans l'aide-projet que dans l'aide hors-projet (dans ce dernier cas, de la part du donateur, car il se peut que les autorités de contrôle des changes du pays bénéficiaire n'autorisent qu'une "utilisation prioritaire" de l'aide hors-projet). Une autre raison (mis à part la corruption) pour laquelle un bénéficiaire peut ne pas essayer d'optimiser son usage de l'aide tient à ce que certaines

entreprises étrangères peuvent être impliquées dès le départ dans le processus de mise au point des projets et/ou être simplement étroitement associées au projet, de sorte que les marchés suivront presque automatiquement. En conséquence, les coûts effectifs de l'aide liée ne peuvent être imputés qu'en partie à sa pratique de la part du donateur, le reste étant imputable à la situation de la passation des marchés et au comportement du bénéficiaire. Dire que ces coûts ne résultent que du comportement du donateur serait exagérer son rôle. Cependant, les informations empiriques sur l'importance des liens informels et de l'acceptation volontaire par le bénéficiaire de conditions de fourniture sub-optimales sont extrêmement peu nombreuses.

Premières estimations

Il est évident d'après ce qui précède que la question des coûts de l'aide liée pour les bénéficiaires ne se prête pas facilement à des tests empiriques. Elle est de surcroît compliquée par la difficulté d'obtenir des données sur les prix de livraison et de les comparer à d'autres prix pertinents. Un récent rapport norvégien sur l'évaluation du financement parallèle et des crédits mixtes (Hansen *et al.*, 1989, section 7.2-3, projet) note que "les informations relatives aux prix sont généralement tenues confidentielles par les concurrents soumissionnant pour le même projet (...); les données concernant les prix peuvent être difficiles à comparer, les livraisons étant souvent des produits non homogènes (...); la corruption peut fausser complètement la concurrence des prix, ce qui fait que les informations obtenues sur ces prix n'ont aucune valeur".

Un moyen d'obtenir indirectement une idée du coût potentiel pour le bénéficiaire consiste à analyser l'écart entre les soumissions répondant à des appels d'offres internationaux au coût des projets de développement. Dans une étude sur les appels d'offres relatifs à vingt prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et trois crédits de l'IDA pour la période 1960-1966, Bhagwati concluait que l'excédent potentiel de coût dans l'aide liée était de l'ordre de 50 pour cent si l'excédent moyen des "offres élevées" par rapport aux offres retenues est considéré comme un indicateur exact (pour certaines limitations, voir Bhagwati, 1985, p. 229). En outre, plus de 60 pour cent de la valeur des contrats passés étaient caractérisés par un excédent potentiel de coût supérieur à 30 pour cent.

Un meilleur moyen d'évaluer ces coûts pour le bénéficiaire consiste à comparer les fournitures financées par l'aide à des fournitures comparables qui ne sont pas fondées sur une politique d'aide explicite (pour un examen théorique de la possibilité de sous-estimer et de surestimer les excédents de coûts pour les bénéficiaires, voir Bhagwati, *op. cit.*, pp. 248-51). Cela implique nécessairement des études systématiques par pays plutôt que des preuves circonstanciées. Le nombre de ces études est cependant très limité.

Ces remarques suggèrent qu'il n'est possible de faire une comparaison exacte que si le projet comporte la livraison d'une série limitée et bien définie de produits. Il faut en outre que ces produits soient assez homogènes et ne demandent que relativement peu de services après vente. L'utilité des résultats obtenus est démontrée dans un rapport d'évaluation de 1986 du ministère norvégien de la Coopération pour le développement qui traite de l'aide-produits et de l'aide à l'importation de la Norvège au Bangladesh (Norbye *et al.*, 1986, p. 23). Sur la base de rapports de mission, l'étude concluait qu'il n'existait pas de "preuve flagrante que les prix ont été trop élevés sur les produits en vrac qui représentent les trois quarts de l'aide-produits norvégienne" (encore que le rapport d'évaluation sur les engrais ait concédé

sans détour que " ... pratiquement tous les engrais fournis par le donateur le sont à des prix supérieurs de 10 à 20 pour cent aux cours des marchés mondiaux"). Le rapport ajoute : "Mais en ce qui concerne les médicaments et peut-être aussi certaines machines et certains équipements, on a des raisons de penser que les prix ont pu être sensiblement supérieurs aux prix mondiaux".

Dans une étude faite en 1967 par Ul Haq sur la situation du Pakistan, l'excédent de coût a été évalué à 14 pour cent, chiffre jugé ultérieurement trop bas par Bhagwati en raison de l'optimisme injustifié d'Ul Haq qui ne prenait pas en compte l'ensemble des éléments monopolistiques de la détermination des prix dans le cadre de l'aide liée. L'excédent de coût s'est traduit pour le pays par une perte de 60 millions de dollars sur une aide totale de 500 millions de dollars. Une autre étude effectuée par la CNUCED (TD/7, suppl. 8, add.) a été consacrée à l'utilisation par le Chili des crédits liés à la passation de marchés aux Etats-Unis pendant la période 1964-1987. L'excédent de coût (coûts américains par rapport à la source la plus compétitive) a été estimé pour 14 postes. Dans la plupart des cas, cet excédent variait entre 3 et 23 pour cent (avec deux exceptions de 38 et 166 pour cent respectivement). Des résultats comparables ont été constatés pour les livraisons de tracteurs, etc. à la Tunisie à la fin des années 1960, avec des chiffres tournant en moyenne autour de 30 pour cent (Germidis, 1971, pp. 708-9).

Une autre étude ancienne sur les coûts de l'aide liée pour les bénéficiaires, fréquemment citée, est celle de Bhagwati, 1970. Cet auteur a estimé que la marge de coût supplémentaire se situait probablement en moyenne entre 20 et 25 pour cent, mais il s'est référé aussi à la conclusion tirée un peu auparavant par la CNUCED, selon laquelle, à tout prendre, "le caractère lié de l'aide entraîne des coûts directs qui ne sont pas négligeables pour les pays bénéficiaires et ces coûts ont des chances de s'établir en moyenne à 10 à 20 pour cent au moins". Le rapport Pearson de 1969 arrive à des conclusions similaires : "ils (c'est-à-dire les coûts excédentaires) dépassent souvent 20 pour cent". Des études ultérieures sont arrivées à des chiffres similaires ou les ont tirés de recherches antérieures. Ainsi, Holtham et Hazlewood (1976, p.60) concluent : "... on peut penser que l'aide liée peut constituer une contrainte réelle pour environ 15 pour cent de l'aide brute britannique au développement général et que les biens qu'elle achète sont surcotés d'environ 20 pour cent (estimation CNUCED/Bhagwati). Cela signifierait que la valeur des 50 pour cent de l'aide britannique en capital affectés au développement général est surestimée d'environ 3 pour cent)".

Si l'on admet que le chiffre de 20 pour cent représente une moyenne approchée, on peut essayer de calculer à peu près la valeur réelle de l'aide au développement pour le bénéficiaire si l'on connaît également l'élément de libéralité moyen et le pourcentage d'aide liée. Dans un calcul approximatif fait par Mende (1973), ce dernier a estimé la valeur réelle des "6.7 milliards d'APD de 1969 à "à peine plus de 4 milliards de dollars". Environ 2 milliards de dollars sur la différence de 2.7 milliards entre l'APD "nominale" et "réelle" s'expliquaient par la composante de prêts de l'APD ; le coût de l'aide liée s'élevait donc à 0.75 milliard de dollars, ce qui réduisait d'environ 15 pour cent la valeur réelle de l'aide par rapport à sa valeur nominale. Bien que ce calcul ancien ne s'applique pas automatiquement à la situation actuelle, il peut servir de chiffre approché.

Estimations récentes

Bien qu'il soit difficile de comparer les résultats des diverses études empiriques effectuées plus récemment pour évaluer les coûts de l'aide liée pour les bénéficiaires – chaque lien a, dans une certaine mesure, son résultat propre et doit être considéré dans son propre contexte –, il n'en reste pas moins qu'une moyenne de 15 à 30 pour cent semble être la meilleure estimation globale, bien qu'on observe parfois, dans certains cas, des surcoûts beaucoup plus élevés.

Les cas où les excédents de coût sont importants s'accompagnent généralement de preuves circonstanciées (juteuses) (on pourrait d'ailleurs arguer en fait que toutes les études sur la question présentent plus ou moins le caractère d'étude de cas et ne diffèrent par conséquent pas beaucoup des preuves circonstanciées). En voici des exemples :

- UI Haq, 1967, (ancien mais encore valable), comparant les livraisons de compresseurs au Pakistan au titre d'un crédit français, a montré que les fournisseurs français faisaient certaines offres qui, comparées à celles reçues d'agents pakistanais de la même société, se révélaient 33 à 47 pour cent plus élevées pour divers postes ;
- comparant l'achat de wagons de voyageurs pour le Bangladesh à la fin des années 1970 en Corée du Sud et au Pakistan sur un appel d'offres international à des importations du Danemark financées par une aide liée, Huque (1985, p. 28) a révélé que les wagons danois étaient trois fois plus chers. Des wagons britanniques livrés au titre de contrats d'aide liée étaient 50 pour cent plus chers que ceux fournis par la Corée du Sud et l'Inde dans le cadre d'une aide non liée du Fonds saoudien ;
- des données récentes concernant neuf livraisons d'engrais au Pakistan provenant de trois donateurs dans le cadre de marchés passés en 1987-88 indiquent un différentiel de prix moyen de 30 pour cent, les chiffres étant de 20 et 7 pour cent respectivement pour la Turquie et les Pays-Bas (mais 177 pour cent pour le Japon) ;
- un appel d'offres pour l'installation d'une unité à vapeur pour le Pakistan en 1985 a donné lieu à une soumission japonaise supérieure de 225 pour cent à celle de la République populaire de Chine. Malgré cela, des consultants japonais se sont arrangés pour déclarer que l'offre chinoise ne répondait pas aux conditions de l'appel d'offres, de sorte que c'est l'entreprise japonaise qui a eu le contrat. Dans un autre cas, un équipement identique a été soumissionné par les Japonais à un prix nettement plus bas ;
- une enquête sur la différence de prix entre les achats d'huiles comestibles faits au comptant par le Pakistan en 1988 et les livraisons financées par l'aide ou dans le cadre d'accords de compensation a montré que les huiles importées dans le cadre du programme US PL 480 étaient plus chères de 8.5 pour cent que si elles avaient été importées aux prix du marché libre.

Outre les cas particuliers cités plus haut, il convient de mentionner quelques études plus systématiques. Germidis, Kahnert et Stier ont effectué, en 1971, une analyse détaillée pour examiner l'effet de majoration des coûts de l'aide liée dans les projets de développement finançant des importations d'engrais azotés en Inde. Ces projets impliquaient généralement la livraison d'un ensemble limité et bien défini de produits exigeant peu de service après-vente. Le problème était que, bien que les engrais azotés pour l'Asie du Sud puissent en principe

être produits à bien moindre coût dans la zone du Golfe que dans la région de l'OCDE, cette production a à peine commencé car le produit était déjà fourni en Inde en quantités suffisantes au titre de contrats d'aide liée avec les pays de l'OCDE, notamment les Etats-Unis (cependant, le fait qu'environ la moitié du total des investissements dans le Golfe effectués dans ce secteur jusqu'en 1975 avait été financée par des crédits à l'exportation du CAD a conduit à un conflit "entre la politique d'exportation et les objectifs du développement" (Germidis *et al.*, 1971, p. 10)).

En fait, on a estimé que, pour les années 1968-69, 76 à 84 pour cent des importations indiennes d'engrais étaient financées par l'aide liée des pays du CAD, le reste étant presque entièrement fourni par les pays de l'Europe de l'Est dans le cadre d'accords de compensation. Le prix de l'urée, transport compris, variait selon les estimations entre 72 et 87 dollars la tonne lorsqu'elle était fournie par les pays du CAD, contre environ 48 dollars lorsqu'elle était importée du Golfe (voir tableau 14).

Tableau 14

COMPARAISONS DES PRIX ESTIMATIFS CAF DE L'URÉE POUR L'INDE
PROVENANT DE DIVERSES ORIGINES.
(\$ par tonne de produit)

(1)	Côte américaine		Japon	RFA ³	Royaume- Uni ³	Suède ³
	Koweït	Golfe du Mexique				
(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	
Prix FOB ¹	45.00	72.50	66.70	(55.60)	(69.00)	(64.00)
Fret ²	3.40	14.00 ⁴	6.70	(16.00)	(16.00)	(16.00)
Prix CAF	48.40	86.50	73.40	(71.60)	(85.00)	(80.00)
Différence par rapport à col.2, ligne 3	--	38.10	25.00	(23.20)	(36.60)	(31.60)

- Notes : 1. Tous les prix s'entendent pour des livraisons en vrac. Lorsqu'on ne disposait que des prix de livraison en sacs, on les a réduits de 10 pour cent. Les prix sont fondés sur la moyenne pondérée des transactions connues des exercices 1968 et 1969. Les prix du Koweït sont fondés sur les tableaux précédents du rapport cité.
2. Le fret indiqué est la moyenne du fret jusqu'à Bombay et jusqu'à Madras. Ceci n'a d'importance que pour expéditions en provenance du Koweït et du Japon : pour les autres itinéraires, le fret est le même pour les deux ports.
3. La marge d'erreur possible est exceptionnellement élevée, soit parce que le nombre de transactions identifiables était très faible, soit parce qu'il a fallu procéder à des estimations très approximatives.
4. Fret pour des navires ne battant pas pavillon américain.

Source : Divers rapports sur les frets et estimations du Centre de Développement de l'OCDE. Germidis *et al.*, 1971, Tableau 11, p. 47.

Sur la base de ces différences de prix, on a calculé, pour les années 1970 à 1976, les coûts de l'aide liée ou au contraire le montant estimatif des économies d'un déliement de l'aide en engrais azotés pour l'Inde, ces coûts ou ces économies s'élevant au total à 215 millions de dollars (comparés aux coûts hypothétiques totaux des importations en provenance du Golfe, qui s'élevaient à 209 millions de dollars). Ainsi, le lien de l'aide a, à peu près, doublé les coûts pour le bénéficiaire.

Comme on le voit nettement dans le tableau, les frais de transport entrent pour beaucoup dans ces différences de prix, car ils représentent entre 35 et 55 pour cent du coût total de l'importation. Il s'agit non seulement des coûts de fret supplémentaires correspondant à des distances plus grandes, mais aussi de taux de fret plus élevés (comme pour les Etats-Unis où des clauses restrictives avaient dans le passé été appliquées en matière de transport). Cette pratique s'est traduite par de fortes augmentations des coûts, car on savait que, pour les expéditions financées par l'aide, les tarifs demandés par les armateurs pour le fret représentaient jusqu'à trois fois les taux du marché libre (Peat, Marwick *et al.*, 1985, p. 62). Bien que les surcoûts du fret soient généralement couverts par les autorités américaines, ils sont qualifiés d'aide et non de subvention à l'exportation.

Dans une étude sur les programmes d'importation de biens du Zimbabwe (CIP), qui analyse en particulier la participation américaine à ces programmes, Riddell (1983, p. 34) a conclu que : "... sur un plan général, les fonctionnaires expérimentés du gouvernement de ce pays sont convaincus que les biens d'équipement provenant des Etats-Unis sont en général plus chers que ceux qu'ils achètent à d'autres fournisseurs internationaux". Ils constatent en outre, après une enquête portant sur dix entreprises du secteur privé au Zimbabwe, dont les importations de matières premières au titre du CIP US de 1982 ont été enregistrées par l'USAID, que les matières premières importées des Etats-Unis sont en grande majorité plus de 10 pour cent plus chères que celles de leurs fournisseurs traditionnels. En outre, Riddell, 1987, p. 209, se réfère à une étude confidentielle américaine sur l'Inde où il est estimé que les prix des biens livrés sont 20 à 30 pour cent plus élevés du fait du caractère lié de l'aide.

Une analyse récente des financements parallèles et des crédits mixtes effectuée par le ministère norvégien de la Coopération pour le développement (Hansen *et al.*, 1989, ch. 7, projet) donne, au sujet des prix, des informations relevées au cours de missions sur le terrain. Bien que ces informations n'aient pas été recueillies de façon systématique, les principales constatations méritent d'être mentionnées : les prix des fournisseurs norvégiens dépasseraient de 15 à 30 pour cent ceux de leurs concurrents. Dans certains cas, la différence de prix était encore plus grande. On a toutefois aussi constaté que, dans certains cas, les fournisseurs norvégiens avaient émis les propositions les moins onéreuses. Ces constatations ont été plus ou moins confirmées par les résultats d'une enquête menée sur 20 entreprises norvégiennes. La plupart des personnes interrogées ont affirmé que leur entreprise aurait été obligée d'abaisser le prix de sa soumission de 10 à 50 pour cent (30 pour cent en moyenne) s'il y avait eu appel d'offres international. En outre, la majorité a répondu qu'elle n'aurait pas soumissionné pour le projet en l'absence des sources de financement supplémentaires.

Coûts indirects

Coûts administratifs

Aux coûts directs de l'aide liée, il faut ajouter les diverses formes de coûts indirects si l'on veut obtenir une image globale plus exacte. Premièrement, les coûts directs ne prennent pas en compte les dépenses de frais généraux et de délais administratifs supplémentaires. Bien qu'ils soient difficiles à chiffrer, ils peuvent, selon certains milieux de l'administration de l'aide, provoquer "des maux de tête connus de tous ceux qui ont eu affaire à l'administration de l'aide, qu'il s'agisse des donateurs ou des bénéficiaires". Cette remarque est renforcée par d'autres observations dans la même étude : "L'auteur a souvent été frappé par le coût d'opportunité élevé du temps qu'a dû passer le personnel gouvernemental à manipuler les circuits commerciaux et les procédures nécessaires pour satisfaire aux exigences de l'aide liée – temps qu'il vaudrait beaucoup mieux, d'un point de vue économique, passer à évaluer les projets de plus près et à administrer leurs aspects essentiels d'une façon plus intensive" (Hunter, 1970).

Les autorités locales sont obligées d'engager des dépenses directement liées aux projets d'aide. Dans Hoitham et Hazlewood (1976, pp. 69-70), une estimation théorique a été faite des dépenses purement administratives (autrement dit qui n'étaient pas inévitables) que le Kenya a dû endosser pour l'assistance technique reçue de la Grande-Bretagne en 1970. Ces dépenses ont porté notamment sur l'établissement des descriptions de postes pour le donateur ainsi que sur l'accueil des experts étrangers. Elles représentaient moins de 0.5 pour cent des 4 millions de livres sterling de dépenses de contrepartie (et moins encore si on les rapportait au décaissement technique total correspondant de 9.5 millions de livres sterling). En outre, le coût pour le Kenya de l'administration de l'aide s'est révélé faible par rapport aux sommes reçues, comparable au coût d'un projet modeste.

Une autre source de coûts indirects pour les autorités locales tient à l'absence de coordination des donateurs. Le cas bien connu des pompes à eau du Kenya, cité dans Duncan et Mosley (1985), mérite d'être mentionné à cet égard : 9 pour cent de l'aide au Kenya fournie par plusieurs donateurs ont été affectés à des projets d'hydraulique qui ont abouti à l'utilisation de 18 types différents de pompes à eau dont beaucoup ne fonctionnaient pas. On pourrait citer beaucoup d'autres exemples de ce genre. Ils sont intéressants car les progrès de la coordination des donateurs sont de toute évidence en partie proportionnels à l'importance du caractère lié de l'aide. Il est cependant pratiquement impossible d'établir nettement un lien entre le degré de coordination des donateurs et les coûts des liens.

L'absence de coordination entre les donateurs contribue aussi au fait que les coûts des consultants et des experts sont généralement importants par rapport au total des dépenses de l'aide. On les a récemment évalués à environ 10 pour cent dans le cas du Pakistan. Bien que les autorités locales souhaitent augmenter le pourcentage de consultants locaux participant aux projets d'aide, cette participation reste assez modeste. Le gouvernement pakistanais, par exemple, a indiqué, dans un rapport de 1984, qu'il souhaiterait voir au moins 30 pour cent des dépenses consacrées aux consultants aller à des consultants locaux.

Distorsions dans l'utilisation de l'aide

Le souci de promouvoir les exportations jouant certainement un rôle dans les politiques d'aide des donateurs, il peut en résulter plusieurs distorsions qui se traduisent pour le bénéficiaire par une dévaluation de l'aide. Il faut donc répéter constamment que les facteurs de coûts, dans le cadre de la passation des marchés, ne sont que l'un des nombreux éléments qui contribuent aux coûts du caractère lié de l'aide. Les distorsions suivantes dans l'utilisation de l'aide sont à relever (OCDE, 1985c, pp. 271-272) :

- préférence pour les projets à forte composante d'importations, réalisés dans des secteurs présentant un intérêt particulier pour les exportations du donateur ;
- prévention correspondante à l'encontre des projets et programmes à faible composante d'importations (projets de développement rural par exemple) et en particulier du financement des dépenses locales ;
- préférence à l'égard des pays en développement "intéressants du point de vue commercial" ;
- hésitation des donateurs à coopérer et à coordonner leurs activités d'aide avec d'autres donateurs de crainte de se laisser distancer dans la recherche de projets intéressants sur le plan commercial ;
- crédibilité dévaluée des donateurs dans leurs discussions sur la politique de développement avec les bénéficiaires ;
- réticence des donateurs à acheminer leur aide par l'intermédiaire des institutions multilatérales.

L'impact de ces distorsions peut être tel que les biens et services offerts présentent une faible priorité pour le bénéficiaire, sont trop capitalistiques, trop dépendants des technologies occidentales et sont orientés vers les importations. Une étude sur l'efficacité de l'aide au Malawi, citée dans Cassen *et al.*, *op. cit.*, p. 346, observe à ce propos : "Le Malawi ne représente qu'un petit marché pour les biens d'équipement occidentaux, mais la plupart des donateurs bilatéraux ont réagi à la récession en accroissant l'orientation commerciale de leurs programmes d'aide. En temps normal, l'obligation d'approvisionnement à la source de l'aide ne posait pas de problème majeur – la plupart des donateurs accordent, dans des circonstances exceptionnelles, des dérogations pour l'achat auprès de sources régionales peu coûteuses – mais l'émergence des crédits mixtes et d'une forme d'aide-programme a fait dévier les crédits alloués par les donateurs vers des secteurs non prioritaires tels que celui des télécommunications".

La même étude (*op. cit.*, p. 352) conclut : "...les projets sont souvent mal orientés, mal gérés et font un mauvais usage des équipements disponibles. Le principal objectif de tout programme d'aide ne doit pas être de renflouer le pays ni de lui apporter des méthodes de gestion sophistiquées, mais de l'amener à devenir autonome". Une étude de Sukhatme sur l'Inde (1983, p. 23), encore plus critique, affirme que le caractère lié de l'aide a contribué à des distorsions dans le comportement en matière d'investissement.

Tous ces facteurs peuvent comporter pour le bénéficiaire des coûts qui réduisent la valeur de l'aide. Les études faites ont également montré la prédilection des donateurs pour les grands projets, ne serait-ce qu'afin d'économiser les frais généraux d'administration. D'une façon générale, cette préférence entraîne la nécessité d'une assistance technique plus importante, car l'administration locale est souvent incapable de gérer des projets d'une telle

ampleur. En outre, on a observé une préférence pour les projets ostentatoires pouvant ajouter au prestige du donateur et/ou du bénéficiaire, mais qui ne sont pas nécessairement indispensables pour le développement économique à long terme.

Les donateurs ont souvent tendance à ne pas financer suffisamment la composante des dépenses locales et transfèrent ainsi sur le gouvernement local une partie de la facture et des risques en cas d'effets néfastes imprévus (impact des pressions inflationnistes par exemple (Clifford, 1965, Hamilton, 1978)), tout en l'obligeant à réviser ses priorités. À cet égard, Holtham et Hazlewood (*op. cit.*, p. 204) concluent, dans une étude très complète sur la situation du Kenya : " ...les donateurs ont eu une influence considérable mais loin d'être totale sur la structure sectorielle des investissements publics au Kenya, du fait surtout de l'absence d'une politique globale du gouvernement kenyan et de son acceptation d'offres d'aide qui immobilisent ses propres ressources. Cette influence est modérée par la concurrence entre donateurs et généralement insuffisante pour réduire à néant les rares projets sur lesquels s'exerce une très forte pression politique kenyanne. Les Kenyans n'ayant pas l'expérience de la préparation des projets, les donateurs ont exercé une influence considérable sur leurs détails. Rien ou presque rien cependant ne témoigne d'une influence des donateurs sur la structure des dépenses de fonctionnement du gouvernement kenyan, bien qu'à notre avis l'aide ait eu tendance à les contenir – probablement trop, si l'on pense qu'elles seraient allées là où elles étaient nécessaires".

La question de savoir si l'aide oblige le bénéficiaire à se soumettre aux priorités du donateur est également étudiée en détail dans Faaland (ed.), 1981, en particulier au chapitre 12, pp. 179-93, dans une étude sur le Bangladesh. Selon l'auteur, tous les pays connaissent une certaine perte d'indépendance s'ils ne réussissent pas à éviter d'être trop tributaires de l'aide. Cela peut se traduire par une certaine arrogance de la part des donateurs, comme en témoigne abondamment l'expérience du Bangladesh. L'auteur note en effet (p. 188) qu'"il semble que se soit fait jour, au cours des années une tendance de la part des donateurs à intervenir de plus en plus dans la prise des décisions" et va plus loin en affirmant que : "Les donateurs d'aide semblent maintenant exiger des discussions détaillées et une participation étroite à tous les aspects des activités qu'ils aident à financer". Ceci peut impliquer qu'ils obligent les autorités locales à attacher une importance particulière aux activités qu'ils aident, en insistant par exemple sur l'aide des administrateurs les plus compétents et sur la fourniture immédiate d'intrants. Cela peut se traduire par l'élimination d'autres activités locales du fait de la rareté des ressources en cause, d'où un coût pour le bénéficiaire.

A première vue, il est possible d'éliminer ces distorsions par un déliement total de l'aide, mais cela ne pourra jamais se produire car les conditions nécessaires, c'est-à-dire une compréhension parfaite des besoins de développement du bénéficiaire et un inventaire complet de tous les achats possibles auxquels il pourrait procéder pour combler ses déficits en ressources, ne pourront jamais être remplies (Riddell, 1987, p. 21, note 39).

Pour conclure, la clé de voûte, dans l'élaboration de politiques d'aide efficaces, consiste surtout à s'assurer que le projet favorise le développement, cadre avec la structure socio-économique du pays et aura un impact durable. Ce type d'évaluation est particulièrement important, car la sélection des projets à financer dans le cadre de l'aide au développement sera souvent influencée par des groupes d'intérêts particuliers dans le pays donateur. Comme il n'existe pas de lien très net entre l'impact de l'aide sur le développement

et son caractère lié, on ne peut conclure *a priori* que l'aide liée, qu'elle soit assortie ou non de marchés passés dans des conditions concurrentielles, est nécessairement plus mauvaise pour le bénéficiaire que l'aide non liée.

Annexe 1

Importance de l'aide liée et chiffres des marchés passés

dans certains pays du CAD

IMPORTANCE DE L'AIDE LIÉE ET CHIFFRES DES MARCHÉS PASSÉS DANS CERTAINS PAYS DU CAD
(ET MOYENNE DU CAD)

Période/année	1977-79				1982-83				1985				1987			
	A ¹ nl	B	C	D	A ² nl	B	C	D	A ³ nl	B	C	D	A ⁴ nl	B	C	D
France	41	8	51	..	37	9	54	..	43	0	57	..	54	4	42	..
RFA	76	0	24	.. ±75 ¹ 111 ⁶	70	0	30	.. 94 ⁷	64	0	36	.. 70 ⁸ 97 ⁹	58	0	42	..
				130 ⁹				109 ¹¹								
Japon	20	33	47	..	55	22	23	..	51	23	26	..	52	28	20	..
Pays-Bas	50	20	30	63 ¹² ±80 ¹³	57	26	17	..	60	29	11	..	44	44	12	..
Suède	81	0	19	..	81	0	19	.. 50 ¹⁴	69	8	23	.. 50 ¹⁴	65	0	35	.. 50 ¹⁴
Royaume-Uni	18	18	64	.. 67 ¹⁵ 117 ¹⁶	24	1	75	.. 67 ¹⁵ 105 ¹⁷	28	2	70	.. 107 ¹⁸	24	0	76	..
				133 ¹⁹				120 ²⁰								
Etats-Unis	23	17	60	..	37	16	47	..	41	9	50	..	34	13	53	..
Moyenne CAD 40	12	48	46	10	44	..	46	7	47

Notes : A: Aide liée officielle (d'après les notifications du CAD).

B: Aide liée réelle (définie en A, plus aide liée informelle estimée).

C: Total des marchés financés par l'aide du donateur (définie en B, complétée par les marchés passés dans le pays donateur au titre de l'aide non liée d'autres donateurs).

D: Total des marchés financés par l'aide (aide liée comme définie en C, complétée par les marchés passés dans le pays donateur au titre de l'aide non liée d'autres donateurs et des organismes internationaux) ; A et B sont exprimés en pourcentage de l'APD bilatérale ; C et D en pourcentage de l'APD totale.

nl = aide non liée ; pd = partiellement déliée ; l = aide liée.

.. indique que les chiffres ne sont pas disponibles.

1 OCDE, 1978, p. 221; 1981, pp. 199, 200 (selon les calculs de l'auteur).

2 OCDE, 1985c, p. 299 (selon les calculs de l'auteur).

3. OCDE, 1986, p. 240 (selon les calculs de l'auteur).
4. OCDE, 1988, p. 194, (selon les calculs de l'auteur).
5. Schumacher, cité par Jepma, in : *Development Aid and the Netherlands' Economy*, p. 7 (non publié).
6. May, Schumacher et Malek, 1986, p. 7 ; données de 1978.
7. May, Schumacher et Malek, 1986, p. 7 ; données de 1982.
8. May, Schumacher et Malek, 1986, p. 7 ; données de 1984.
9. May, Schumacher et Malek, 1986, p. 7 ; données de 1984.
10. May, Schumacher et Malek, 1986, p. 7 ; données de 1978. Cette différence avec le chiffre de 111% s'explique par le fait que, dans les 130%, est comprise la demande indirecte de biens et de services, induite par des pays tiers qui ont reçu des commandes financées par l'aide de la part des bénéficiaires initiaux et qui ont, en échange, acheté un peu plus de biens au pays en question.
11. May, Schumacher et Malek, 1986, p. 7 ; données de 1982. Voir aussi note 10.
12. De Haan, Jepma et Quist, 1984, p. 147 (moyenne 1970-1982).
13. Netherlands Ministry for Development Co-operation, White Paper 1983-84, No. 18350. Sur la période 1976-1981, les données tombent graduellement de 90% à environ 70%.
14. Swedish International Development Authority, 1988/89 (moyenne 1983-1988).
15. May, Schumacher et Malek, 1986, p. 2 (moyenne 1978-1984).
16. May, Schumacher et Malek, 1986, tableau 2-4 ; données de 1978.
17. May, Schumacher et Malek, 1986, tableau 2-4 ; données de 1982.
18. May, Schumacher et Malek, 1986, tableau 2-4 ; données de 1984.
19. May, Schumacher et Malek, 1986, tableau 2-4 ; données de 1978. Voir aussi note 10.
20. May, Schumacher et Malek, 1986, tableau 2-4 ; données de 1982. Voir aussi note 10.

Les chiffres correspondent à des versements bruts, sauf pour la France, le Japon et les Etats-Unis dans l'année 1987 (engagements).

Annexe 2

Le caractère lié de l'aide dans les financements mixtes des différents pays du CAD

Australie

L'APD comprend des crédits mixtes acheminés par la Development Import Finance Facility (DIFF), réorganisée en 1987 pour la conformer aux Lignes directrices du CAD révisées. Les crédits mixtes sont aujourd'hui accessibles à tous les pays en développement. Pour les "marchés viciés", l'exportateur australien n'est plus tenu de prouver l'existence d'une concurrence soutenue par l'aide pour pouvoir prétendre à une assistance du DIFF. Les "marchés viciés" sont la Birmanie, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, le Pakistan, les Philippines, Sri Lanka et la Thaïlande – pays qui n'acceptent pas en principe de soumission qui ne serait pas accompagnée d'une offre de financement à des conditions libérales. Les fonds de la DIFF devaient passer de 2 pour cent des crédits d'aide en 1984 à 5 pour cent en 1990. Ces fonds sont liés à la passation de marchés en Australie, mais les dépenses locales peuvent être financées à concurrence de 15 pour cent de la valeur du contrat. L'Australie préfère que ses exportateurs soumissionnent dans des conditions d'appel à la concurrence internationale mais admet que certains gouvernements bénéficiaires aient le droit d'appliquer d'autres procédures.

Autriche

Les prêts au titre de l'APD peuvent être et ont parfois été associés à des crédits privés à l'exportation bénéficiant d'une garantie publique afin d'accroître les ressources financières affectées à des projets soigneusement évalués dans les pays en développement. Ces enveloppes de financement mixte ne peuvent être utilisées à des fins d'alignement. Elles sont liées à la passation de marchés en Autriche, mais la composante APD, comme c'est le cas pour l'APD bilatérale en général, peut financer des dépenses locales et des marchés dans des pays tiers.

Les crédits à l'exportation assortis de conditions libérales sont liés à la passation de marchés en Autriche et ont été utilisés au profit d'exportateurs autrichiens à des fins d'alignement. Jusqu'en 1984, tous les crédits à l'exportation assortis de conditions libérales étaient notifiés dans la catégorie APD. Par la suite, un nouveau système d'évaluation des projets a été introduit de sorte que la plupart de ces opérations sont maintenant notifiées dans la catégorie "Autres apports du secteur public".

Belgique

Quelques prêts d'APD non liée sous forme d'aide à la balance des paiements sont accordés par la Banque nationale de Belgique pour le compte du gouvernement. Les prêts d'APD sont parfois conjugués à des crédits à l'exportation, en général à l'initiative du pays bénéficiaire, qui détermine par ailleurs quels sont les projets à financer.

Canada

L'APD est parfois utilisée parallèlement à des crédits à l'exportation, mais pas à des fins d'alignement. Un mécanisme officiel de "crédit mixte", créé en 1981 dans le cadre de la Société pour l'expansion des exportations (EDC), ne fait pas intervenir de crédits du budget ordinaire de l'APD et sert principalement à des fins d'alignement. À la demande d'un exportateur canadien et s'il y a preuve d'une concurrence étrangère en termes de crédit, l'EDC fournira un crédit mixte composé de deux éléments : l'un à des conditions commerciales pour son propre compte ; et l'autre à des conditions libérales pour le compte du gouvernement (budget), avec l'accord de celui-ci. Les dépenses locales et l'assistance technique peuvent être financées dans le cadre de ce mécanisme si des concurrents étrangers font une offre comparable.

Danemark

Si un pays bénéficiaire demande une aide financière pour un projet qui ne peut être financé par la seule APD, les autorités danoises offriront la possibilité de conjuguer l'aide à des crédits à l'exportation. L'utilisation à des fins d'alignement est toutefois exclue. Le financement mixte n'a pas été employé jusqu'à maintenant pour financer des projets dans les PMA, mais si c'est le cas dans l'avenir, la composante APD consistera en un don couvrant au moins 50 pour cent de la transaction. Pour les pays en développement autres que les PMA, la composante APD sera constituée d'un don couvrant 40 pour cent de la transaction. Celle-ci est liée à la passation de marchés au Danemark, mais jusqu'à 15 pour cent de la composante APD peuvent être utilisés pour financer des dépenses locales.

Etats-Unis

L'Agency for International Development (AID) est habilitée à fournir un financement mixte et a mis en place deux programmes conçus à cet effet : le Trade Financing Facility de 1981 pour des projets en Égypte et le Tied Aid Credit Program de 1984 pour les projets situés dans les pays en développement pour lesquels un US Commodity Import Programme existe déjà.

Le Trade Financing Facility comme le Tied Aid Credit Program sont utilisés à des fins d'alignement et tous deux conjuguent des fonds de l'AID à des fonds de l'Exim Bank et/ou de sources privées. Les transactions relevant du Tied Aid Credit, comprenant un financement d'aide, peuvent être utilisées lorsque l'objectif est défensif et lorsqu'on peut penser que le projet en question servira les objectifs de développement du pays importateur et répondra à un but compatible avec les critères utilisés pour déterminer les affectations par pays de l'Economic Support Fund. A ce jour, ce Fonds a accordé des dons dans le cadre du Tied Aid Credit Program. Il s'adresse en général aux pays en développement qui ont mis en place, au

cours de l'un de leurs exercices budgétaires, des programmes actifs d'importation de biens relevant de l'Economic Support Fund, encore que des exceptions soient consenties dans des cas particuliers.

Le Tied Aid Program n'a jamais été utilisé et le Trade Financing Facility l'a été deux fois seulement, en 1982. En une occasion, au cours de ces deux dernières années, l'AID a participé de sa propre initiative à un projet de financement mixte sur une base *ad hoc*.

Finlande

Tandis que les fonds d'aide finlandais ont été parfois conjugués depuis 1980 à des crédits à l'exportation pour financer des projets dans les pays en développement, un nouveau mécanisme de crédit à des conditions libérales est en vigueur depuis le début de 1987. L'utilisation de ces crédits à des fins d'alignement est exclue. Un chiffre d'environ 125 millions de dollars a été fixé comme montant annuel des crédits offerts à des conditions libérales qui nécessiteraient environ 15 pour cent d'APD bilatérale finlandaise à titre de bonification d'intérêts. Quatre-vingts pour cent d'un crédit à des conditions libérales sont liés à la passation de marchés en Finlande mais, chaque fois que c'est possible, un appel d'offres international est organisé pour s'assurer que les fournisseurs finlandais sont compétitifs.

France

Les crédits du Trésor sont généralement associés à des crédits privés à l'exportation bénéficiant d'une garantie publique dans le cadre d'un mécanisme de crédit mixte créé au début des années 1960. Depuis 1987, les PMA qui ne relèvent pas de la compétence de la Caisse centrale de coopération économique (CCCE) ont reçu du Trésor des crédits non associés à des crédits privés à l'exportation. Les crédits mixtes sont accordés au titre de protocoles négociés avec le gouvernement bénéficiaire, qui fixent le montant et les conditions de l'aide ainsi que l'objet (liste de projets) et, le cas échéant, les parts respectives des crédits d'aide et des crédits à l'exportation. En principe, les crédits mixtes ne peuvent être utilisés à des fins d'alignement, car leurs conditions sont fixées par les protocoles avant que soient connues les offres des exportateurs étrangers concurrents. Les critères de développement sont pris en compte dans l'opération. Les crédits en cause sont liés à la passation de marchés en France mais peuvent dans certains cas être utilisés pour financer des dépenses locales.

Irlande

L'Irlande n'a pas de programme de financement mixte.

Italie

L'APD peut être associée à des crédits à l'exportation si un projet nécessite un financement supplémentaire ou, à l'occasion, pour aider les exportateurs italiens à aligner leurs prix. Le financement mixte est lié à la passation de marchés en Italie, à l'exception de certains financements de dépenses locales pour des projets situés dans des pays pauvres. Les directives nationales exigent que, chaque fois que c'est possible, les fournisseurs italiens de biens et services soient sélectionnés par appel d'offres international ou que les projets soient cofinancés avec des institutions internationales de financement du développement.

Japon

Les fonds d'aide sont parfois conjugués à des crédits à l'exportation pour aider des entreprises japonaises à aligner leurs prix. Ce cas n'a pas été fréquent jusqu'à maintenant et les décisions ont été prises cas par cas. Les dépenses locales peuvent être financées dans une certaine mesure.

Norvège

A la fin de 1985, il a été créé, pour une période probatoire de trois ans, un mécanisme de financement mixte. Administré par le ministère de la Coopération pour le développement, il avait pour but d'accroître les financements disponibles pour investissement dans des projets hautement prioritaires de pays en développement. Depuis juillet 1987, les bénéficiaires potentiels ont été les pays à faible revenu (y compris les PMA) et à revenu intermédiaire, tranche inférieure. Les fonds peuvent être utilisés à des fins d'alignement et sont en principe liés à la passation de marchés en Norvège, mais des marchés dans des pays tiers sont également possibles à concurrence de 30 pour cent. Il doit, dans la mesure du possible, être fait appel à la concurrence internationale. Entre autres méthodes, le mécanisme prévoit des bonifications d'intérêt pour les crédits commerciaux à partir du budget d'aide. Les autorités norvégiennes ont l'intention de ne notifier, au titre de l'APD, que les fonds provenant du budget d'aide. Pour le moment, le nouveau mécanisme est limité à de petits contrats de fournitures (inférieurs à 50 millions de NKr), de façon à limiter les crédits budgétaires nécessaires.

Nouvelle-Zélande

Il n'existe pas en Nouvelle-Zélande de transactions liées à l'aide qui conjuguent l'aide à d'autres crédits, mais il est actuellement envisagé de créer un mécanisme réduit de financement mixte.

Pays-Bas

Un mécanisme de prêts APD, créé en 1979 et révisé en 1987, permet le financement de biens d'équipement néerlandais, mais non à des fins d'alignement. Les prêts d'APD sont parfois conjugués à des crédits à l'exportation bénéficiant d'une garantie publique, si un projet nécessite un financement supplémentaire. Dans ce cas, les ressources financières fournies sont liées à la passation de marchés aux Pays-Bas mais peuvent, dans une mesure limitée, être utilisées pour financer des achats dans des pays tiers.

République Fédérale d'Allemagne

Dans le cadre d'un système de "financement mixte" (Mischfinanzierung), des ressources du budget du ministère de la Coopération économique (BMZ) peuvent être associés aux fonds propres du Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), l'ensemble étant accordé sous forme de différents prêts à des conditions libérales et classé dans l'APD. Pour ces transactions, les critères de sélection et les procédures d'évaluation sont les mêmes que dans le cas des projets entièrement financés sur le budget du BMZ : les projets sont identifiés dans des accords intergouvernementaux évalués par le KfW selon des critères de développement et approuvés

par le BMZ. Le financement mixte est en principe lié à la passation de marchés en RFA mais, dans certains cas, des marchés dans des pays tiers sont possibles pour des montants partiels, par exemple pour des biens et services destinés à la composante de coopération technique d'un projet ainsi que pour les dépenses locales.

Royaume-Uni

Aux termes de l'"Aid and Trade Provision" (ATP), créée en 1977 et administrée par l'Overseas Development Administration (ODA), des fonds du budget de l'aide peuvent être obtenus en conjonction avec des crédits à l'exportation dans le cadre de deux contrats financiers distincts correspondant chacun à une composante. Les projets à financer doivent présenter un intérêt commercial et industriel pour le Royaume-Uni et un intérêt pour le développement du bénéficiaire. Les fonds de l'ATP sont souvent mais non exclusivement utilisés pour aider des exportateurs britanniques à aligner leurs prix. Les projets à financer sont tout d'abord évalués en termes d'impact économique pour le Royaume-Uni par le Department of Trade and Industry puis par l'ODA en fonction des critères de développement. Dans le cas des offres alignées, l'évaluation doit se faire plus rapidement que pour les projets d'aide normaux. Les fonds de l'ATP sont liés à la passation de marchés au Royaume-Uni, mais certaines dépenses locales et certains marchés dans des pays tiers peuvent être financés. Les fonds sont dégagés lorsqu'un exportateur britannique s'est vu attribuer le marché après appel d'offres international ou national. Si d'autres méthodes de passation de marchés doivent être utilisées, l'ODA vérifie la valeur des biens et services achetés par rapport au prix négocié.

Un "mécanisme de prêt unique intégré" introduit en 1985 dans l'ATP permet d'accorder des prêts à long terme à des taux d'intérêt bonifiés dans le cadre d'un contrat de prêt unique destiné à financer un projet convenu entre le gouvernement donateur et le gouvernement bénéficiaire. Ces prêts sont financés par des banques commerciales. Les bonifications d'intérêt sont versées aux banques par le gouvernement britannique, mais ces banques sont nommément désignées dans l'accord entre les gouvernements donateur et bénéficiaire. La bonification est notifiée dans la catégorie dons d'APD. La procédure d'évaluation des projets est la même que pour les autres projets financés par l'ATP.

Suède

En 1984, il a été créé un système modifié de "crédits à des conditions libérales" afin de subventionner les fonds empruntés sur les marchés internationaux des capitaux à partir du budget de l'aide, pour financer dans les pays en développement des projets considérés comme hautement prioritaires sur le plan du développement. Bien qu'octroyé sous forme de prêt unique, un crédit concessionnel est notifié au CAD comme constituant deux transactions : la subvention en tant que don d'APD et le crédit à l'exportation. Les crédits concessionnels ne sont pas utilisés à des fins d'alignement. Les bénéficiaires possibles sont les pays à faible revenu (y compris les PMA) et à revenu intermédiaire, tranche inférieure, considérés comme solvables. Les crédits sont liés à la passation de marchés en Suède, à l'exception de petits montants couvrant les dépenses locales et des achats dans des pays tiers, mais les crédits concessionnels ne sont accordés en règle générale que pour financer des contrats passés sur appel d'offres international.

Afin de donner plus de souplesse financière, la Suède a introduit un mécanisme complémentaire qui permet d'octroyer et de notifier les crédits mixtes sous forme de deux transactions séparées : un don d'APD et un crédit à l'exportation. Au cours d'une période d'essai initiale, seul un nombre limité de PMA considérés comme solvables peuvent avoir accès à ce nouveau mécanisme. Les critères et procédures d'évaluation sont les mêmes que pour les crédits concessionnels.

Suisse

Depuis 1976, un mécanisme de financement mixte a fourni à des pays en développement des fonds concessionnels provenant d'un programme de crédit spécial pour la fourniture des biens d'équipement et services suisses nécessaires à la mise en oeuvre de projets de développement prioritaires. Les pays les moins avancés et les pays dont le revenu par habitant dépasse 1 600 dollars n'y ont toutefois pas droit. Un mécanisme de financement mixte a été créé, constitué de deux composantes, l'une financée par le gouvernement suisse (fonds concessionnels), l'autre par un consortium de six banques privées (prêts commerciaux).

Les transactions de financement mixte sont autorisées aux conditions suivantes bien qu'elles n'aient pas été utilisées à ce jour pour aider des fournisseurs suisses ("alignement") :

- le pays emprunteur doit être éligible au financement mixte suisse ;
- un appel d'offres international doit avoir été organisé dans lequel les conditions de financement sont prises en compte ou dans lequel une soumission offre un financement à des conditions libérales ;
- l'offre du fournisseur suisse doit être considérée comme la plus basse au comptant ;
- le projet doit être axé sur le développement et le gouvernement du pays emprunteur doit l'avoir déclaré investissement prioritaire et l'avoir confirmé par l'évaluation du projet.

Le financement mixte est lié à la passation de marchés en Suisse, mais des sous-traitances auprès d'entreprises étrangères sont autorisées à concurrence de 30 pour cent par crédit. Avant 1988, ce chiffre était fixé à 20 pour cent. Les dépenses locales peuvent également être financées à concurrence de 15 pour cent, mais les montants utilisés à cette fin seront déduits du maximum disponible pour des marchés dans des pays tiers. Les fournisseurs suisses des biens et services financés sont choisis par le bénéficiaire, mais leurs prix doivent être concurrentiels au plan international.

BIBLIOGRAPHIE

- ABBOTT, G.C., 1983, Massive Transfers of Resources, *Intereconomics*, vol. 18, pp. 18-27.
- ACZEL, J., 1981, UK Tightens the Trade-and-Aid Link, *Export Direction*, vol. 12, pp. 13-16.
- ALI, G., 1977, *Elimination of Foreign Aid: a Case Study of Pakistan*, Artha Vynana, vol. 19, pp. 259-72.
- ANCOT, J.P., L.B.M. MENNES et J.H.P. PAELINCK, 1984, Ontwikkelingssamenwerking en de aanbodkant van de Nederlandse economie. (Coopération pour le développement et le côté offre de l'économie néerlandaise), Rapport de l'Institut économique néerlandais, Rotterdam.
- ARNOLD, S.H., 1982, *Implementing Development Assistance, European Approaches To Basic Needs*, Westview Press, Boulder, Colorado.
- ASHOFF, G. et D. WEISS, 1979, Effects of German Development Aid on the Internal Economy, *Intereconomics*, vol. 1, pp. 215-20.
- BALASSA, B., 1986, Japan's Trade Policies, *Weltwirtschaftliches Archiv*, vol. 122, No. 4, p. 745-90.
- BALDWIN, R.E., 1969, The Case Against Infant Industry Protection, *Journal of Political Economy*, mai-juin.
- BANQUE MONDIALE, 1982, *IDA in Retrospect*, Oxford University Press, Washington, D.C.
- BAROVICK, R., 1981, New Directions in Foreign Aid Policy, *Business America*, vol. 4, pp. 2-5.
- BAUER, P.T., 1979a, Foreign Aid Viewed Differently, *Aussenwirtschaft*, vol. 34, pp. 225-39.
- BAUER, P.T., 1979b, The Political Economy of Foreign Aid, *Lloyds Bank Review*, No. 142, pp. 1-14.
- BERLAGE, L., 1984, Trends in the Performance of European Aid Donors and in the Distribution to the LICs, dans O. Stockke (ed.), *European Development Assistance*, vol. II, Third World Perspectives on Policies and Performances, European Association of Development Research and Training Institutes, pp. 21-44.
- BHAGWATI, J.N., 1967, The Tying of Aid, dans J. Bhagwati et R.S. Eckans (eds.), *Foreign Aid*, Hammondsworth, pp. 235-93.
- BHAGWATI, J.N., 1970, Amount and Sharing of Aid, Overseas Development Council, Washington, D.C.
- BHAGWATI, J.N., 1985, Dependence and Interdependence, dans G. Grossman (ed.), *Essays in Development Economics*, vol. 2, Basil Blackwell, Oxford.
- BIRD, G. et P. GUTMANN, 1981, Foreign Aid - the Issues, *National Westminster Bank Quarterly Review*, août, pp. 36-51.
- BRAUN, H.G., 1979, Lieferbindung deutscher Kapitalhilfe? *Ifo-Schnelldienst*, vol. 32, pp. 11-14.
- BUCH, W., 1981, The "Pipeline" Problem in Bilateral Financial Co-operation, *Intereconomics*, vol. 16, pp. 237-272.
- BUNDESMINISTERIUM FÜR WIRTSCHAFTLICHE ZUSAMMENARBEIT, 1982, Journalisten-Handbuch Entwicklungspolitik 1982, Pressereferat des BMZ Bonn.
- CABLE, V. et M. WEALE, 1982, Trade and Aid Policy Analysis: Use of the Cambridge Growth Project Model, *ODI-Review*, No. 1, pp. 50-70.
- CALLIES, H.U., 1973, Der Einfluss von Entwicklungshilfeleistungen auf den Konjunktur-verlauf und die Beschäftigung im Geberland, Horts Erdmann Verlag, Tübingen und Basel.
- CASSEN, R. et alii, 1985, *Does Aid Work?*, Oxford.
- CHAMBRE des COMMUNES, 1981/1982, Second Rapport, Foreign Affairs Committee, H.M.S.O. (HC 330).
- CHENERY, H.B. et A.M. STROUT, 1966, Foreign Assistance and Economic Development, the *American Economic Review*, vol. 56, pp. 679-733.
- CHENEY, D.M., 1985, The OECD Exports Credits Agreements - Recent Developments, and a Review of Efforts to Curb Mixed Credits, *Finance and Development*, vol. 22, pp. 35-38.

- CLIFFORD, J., 1965, The Tying of Aid and the Problem of "Local Costs", the *Journal of Development Studies*, vol. 2, pp. 153-73.
- CNUCED, 1968a, TD/7, supp. 8.
- CNUCED, 1968b, UNCTAD Conference Document, New Dehli.
- CNUCED/GATT, 1985, Répertoire mondial des possibilités de formation à la gestion des importations et aux techniques d'achat.
- COVERDALE, A.G. et J.M. HEALEY, 1981, The Real Resource Costs of Untying Bilateral Aid, *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, vol. 43, pp. 185-199.
- DAVENPORT, M., 1970, The Allocation of Foreign Aid: A Cross Section Study, *Yorkshire Bulletin of Economic and Social Research*, vol. 22, no. 1.
- DÉPARTEMENT d'ETAT des ETATS-UNIS, 1968, *Department of State Bulletin*, No. 1537, Washington, D.C.
- DUDLEY, L., 1979, Foreign Aid and the Theory of Alliances, the *Review of Economics and Statistics*, vol. 61, pp. 564-71.
- DUNCAN, A. et P. MOSLEY, 1985, Aid Effectiveness: Kenya Case Study, Etude demandée par le Groupe d'étude spécial sur les flux d'aide à des conditions libérales (non publiée).
- ETHIER, W.J., 1988, *Modern International Economics*, Norton and Company, New York.
- EXIM BANK, 1989, Report on Tied Aid Credit Practices, Rapport au Congrès des Etats-Unis, 20 avril.
- Financial Times, 1986, Community Members Line up for Mixed Credit Clash, 4 avril.
- GERMIDIS, D.A., 1971, L'aide liée : un examen des faits, *Tiers-Monde*, pp. 699-719.
- GERMIDIS, D.A. et A. PANAYOTOPOULOS, 1976, Essai de formalisation du problème de l'aide liée par des graphes, publication du Centre de Développement de l'OCDE, pp. 112-34.
- GHOSH, B.N., 1981, Foreign Aid or Neo-Colonialism, *Indian Journal of Economics*, pp. 89-106.
- GÖRGENS, E., 1976, Development Aid: an Obstacle to Economic Growth in Developing Countries? the *German Economic Review*, vol. 14, pp. 204-16.
- GRUNDMANN, H.E., 1978, The Effects of Development Aid on Exports, *Intereconomics*, vol. 13, pp. 242-245.
- HAMILTON, C., 1978, On the Mixed Blessing of Tied Aid, Reprint Series, No. 122, Institut d'études économiques internationales, Université de Stockholm.
- HANSEN, S., P.G. BOHM, F.O. BJERKE et O.K. YSTGAARD, 1989 (projet), Evaluation of Parallel Financing and Mixed Credits, Ministère norvégien de la coopération pour le développement.
- HEALEY, J. et C. CLIFT, 1980, The Developmental Rationale for Aid Re-examined, *ODI-Review*, vol. 21, pp. 14-34.
- HENDERSON, P.D., 1971, The Distribution of Official Development Assistance Commitments by Recipient Countries and by Sources, *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, vol. 33, no. 1.
- HOFMEIER, R. et S. SCHULTZ, 1983, *German Development Aid Policy in Transition*, Friedrich Ebert Vierteljahresberichte, No. 91, pp. 33-49.
- HOLTHAM, G. et A. HAZLEWOOD, 1976, *Aid and Inequality in Kenya*, Croom Helm, Londres.
- HOLTHUS, M. et D. KEBSCHULL, 1985, The Effects of Tied Aid and Untied Development Loans, *Intereconomics*, vol. 20, pp. 130-135.
- HOPKINS, A., 1970, Aid and the Balance of Payments, the *Economic Journal*, pp. 1-22.
- HUNTER, G., 1970, The New Africa, *Foreign Affairs*, juillet, pp. 713 et 720.
- HUQUE, K.A., 1985, Implementation of Aid Projects. A View from the Other Side, Report R3, Building Function Analysis, Institut royal de technologie, Stockholm.
- HUTCHESON, Th. L. et R.C. PORTER, 1972, The Cost of Tying Aid: A Method and Some Colombian Estimates, Princeton, *Studies in International Finance*, No. 30.
- JEPMA, C.J. et H. de HAAN, 1984, De binding van de Nederlandse ontwikkelingshulp (L'aide liée néerlandaise au développement), dans Jepma, C.J., H. de Haan et M.C. Quist (eds.), *Ontwikkelingshulp en het Nederlandse bedrijfsleven (L'aide au développement et le milieu néerlandais des affaires)*, Leiden.

- JEPMA, C.J., H. DE HAAN et M.C. QUIST, 1984, Het effect van het Nederlandse ontwikkelingsbeleid op de handelsbetrekkingen met de Derde Wereld (L'incidence de la politique néerlandaise du développement sur les relations commerciales avec le Tiers-monde), Rapport à la Direction générale de la Coopération internationale, Université of Groningen.
- JEPMA, C.J. et C.P.A. BARTELS, 1986, *Economic Impacts of Untying of Foreign Aid of EC Countries*, Rapport à la Direction générale de la Coopération internationale (avec une annexe comportant des résumés).
- JEPMA, C.J., 1988, The Impact of Untying of the European Community Countries, *World Development*, vol. 16, No. 7, Grande Bretagne, pp. 779-805.
- KAHNERT, F., avec le concours de D. GERMIDIS et H. STIER, 1971, *Aide liée et exportations d'engrais azotés en provenance du Golfe persique*, Centre de Développement de l'OCDE.
- KELLER, D., 1985, The International Competitiveness of Europe, the USA and Japan, *Intereconomics*, vol. 20, pp. 59-64.
- KHAN, A.M., 1982, US-Aid and Investment, *Pakistan and Gulf Economist*, vol. 1, pp. 29-30.
- KONDONASSIS, A.J., 1984, Some Major Trade and Development Programs of the European Economic Community with the LDC's: Towards a Common Development Policy?, *Journal of Economic Issues*, vol. 18, pp. 651-62.
- KRASSOWSKI, A., 1965, *Aid and the UK Balance of Payments*, Londres.
- KREININ, M.E., 1988, How Closed is Japan's Market? Additional evidence, *The World Economy*, décembre, pp. 529-42.
- KRUGMAN, P.R. et M. OBSTFELD, 1988, *International Economics, Theory and Policy*, Scott, Foresman and Company, Glenview (Illinois).
- LAPPE, F.M., J. COLLINS et D. KINLEY, 1980, *Aid as Obstacle: Twenty Questions about Foreign Aid and the Hungry*, Institute for Food and Development Policy, San Francisco.
- LAWRENCE, R.Z., 1987, Does Japan Import Too Little? Closed Minds or Markets, *Brookings Papers in Economic Activity*, Washington, D.C., No. 2.
- LOUISSE, J., 1979, De relatie tussen het Nederlandse bedrijfsleven en de Nederlandse officiële ontwikkelingssamenwerking (Relations entre les milieux d'affaires néerlandais et la coopération officielle pour le développement), Université libre d'Amsterdam.
- MAIZELS, A. et K.M. NISSANKE, 1984, Motivations for Aid to Developing countries, *World Development*, vol. 12, no. 9, pp. 879-900.
- MAY, R.S. et N.C. DOBSON, 1979, The Impact of the United Kingdom's Bilateral Aid Programme on British Industry, *ODI-Review*, No. 2., pp. 1-22.
- MAY, R.S. et N.C. DOBSON, 1982a, Some Trade Aspects of Aid: the British Experience, *National Westminster Bank Quarterly Review*, pp. 46-58.
- MAY R.S. et N.C. DOBSON, 1982b, The UK Development Aid Programme and the British Domestic Economy, *Intereconomics*, vol. 17, No. 1, pp. 20-25.
- MAY, R.S., D. SCHUMACHER et M. MALEK, 1986, *The Impact of Overseas Development Aid on the Economies of the Federal Republic of Germany and the United Kingdom: Summary Report*, Conférence anglo-allemande à l'Anglo-German Foundation for the Study of Industrial Society, Londres, décembre 1896.
- MAY, R.S., D. SCHUMACHER et M. MALEK, 1989, *Overseas Aid, the Impact on Britain and Germany*, Harvester Wheatsheaf, Hemel Hempstead.
- MCKINLAY, R.D., 1978, The German Aid Relationship: a Test of the Recipient Need and the Donor Interest Models of the Distribution of German Bilateral Aid, 1961-1970, *European Journal Political Research*, vol. 6.
- MCKINLAY, R.D. et R. LITTLE, 1977, A Foreign Policy Model of US Bilateral Aid Allocation, *World Politics*, vol. 30, No. 1.
- MCKINLAY, R.D. et R. LITTLE, 1978a, The French Aid Relationship: A Foreign Policy Model of the Distribution of French Bilateral Aid, 1964-1970, *Development and Change*, vol. 9.
- MCKINLAY, R.D. et R. LITTLE, 1978b, A Foreign Policy Model of the Distribution of British Bilateral Aid, 1960-1970, *British Journal of Political Science*.

- MCKINLAY, R.D. et R. LITTLE, 1979, The US Aid Relationship: A Test of the Recipient Need and the Donor Interest Models, *Political Studies*, vol. 27, No. 2.
- MENDE, T., 1973, *From Aid to Re-Colonization, Lessons of a Failure*, Pantheon Books, New York.
- MENNES, L.B.N. et J. KOL, 1984, De invloed van de Nederlandse ontwikkelingssamenwerking op de Nederlandse economie (Incidence de la coopération néerlandaise pour le développement sur l'économie des Pays-Bas), dans Jepma, C.J., H. de Haan et M.C. Quist (eds.), *Ontwikkelingshulp en het Nederlandse bedrijfsleven (L'aide au développement et les milieux d'affaires néerlandais)*, Leiden.
- MEZA, D. de, 1983, The Transfer Problem in a Many-Country World: Is it Better to Give than to Receive?, *the Manchester School of Economic and Social Studies*, vol. L1, pp. 266-74.
- MINISTÈRE des AFFAIRES ETRANGÈRES, 1984, *Herijking bilateraal beleid*, White Paper to the Parliament 1983-1984, No. 18350, La Haye.
- MORRISSEY, W.O., 1989, *The Impact of Multilateral Aid and Tied Bilateral Aid on the United Kingdom Economy: an Application of Input-Output Analysis*, Papers dans *Political Economy*, University of Bath, School of Social Sciences, no. 89/1, mars.
- MORTON, K., 1974, Does Aid Pervert? The Lesson of Malawi, *ODI-Review*, pp. 50-60.
- MYRDAL, G., 1981, Relief Instead of Development Aid, *Intereconomics*, vol. 16, pp. 86-89.
- NAT, J.J. van der, 1985, Nederland, laat 'ns wat van je horen. Het (tele)communicatie-aandeel in de nederlandse ontwikkelingssamenwerking en export, en de behoefte hieraan van ontwikkelingslanden, Etude de l'Université technique de Twente, Enschede.
- NATIONALE ADVIESRAAD VOOR ONTWIKKELINGSSAMENWERKING, 1984, Advies bedrijfsleven en ontwikkelingssamenwerking, *Advice Business Community and Development Co-operation*, La Haye, No. 79.
- New York Times, 1983, 31 octobre.
- NORBYE, O.D.K., E.G. JANSEN et A.U. CHOWDHURY, 1986, *Norway's Commodity Assistance and Import Support to Bangladesh*, Etude faite à la demande du Ministère norvégien de la Coopération pour le développement, Chr. Michelsen Institute (DERAP), Bergen, Norvège.
- NOTITIE INZAKE het PROGRAMMA ONTWIKKELINGSRELEVANTE EXPORTTRANS-ACTIES, 1985, La Haye, septembre.
- OCDE, 1981, *Résumé des procédures d'aide*, Paris.
- OCDE, 1983, Système de notification des pays créanciers, Note du Secretariat, DAC(83)29 TC/ECG/83.13, Paris.
- OCDE, 1985a, *Coopération pour le développement*, Rapport annuel 1984 du Président du CAD, Paris.
- OCDE, 1985b, Dernières données sur l'aide aux pays en développement, *l'Observateur de l'OCDE*, No. 135 pp. 27-28.
- OCDE, 1985c, *Vingt-cinq ans de coopération pour le développement. Efforts et politiques poursuivies par les membres du Comité d'aide au développement*, Paris.
- OCDE, 1986, CAD, *Bonnes politiques de passation des marchés pour l'aide publique au développement*, Paris.
- OCDE, 1987a, Le CAD adopte des lignes directrices révisées relatives au financement mixte et à l'aide publique au développement liée et partiellement déliée, PRESS/A(87)23, Paris.
- OCDE, 1987b, Directives pour l'établissement des rapports statistiques, Note du Secretariat, DAC(87)27, Paris.
- OCDE, 1988a, *Directives pour l'établissement des rapports statistiques (révisées)*, DAC(88)10, Paris.
- OCDE, 1988b, *Coopération pour le développement. Efforts et politiques poursuivies par les membres du CAD*, Paris.
- OCDE, 1989a, *Répartition géographique des ressources financières allouées aux pays en développement*, Paris.
- OCDE, 1989b, *Notification du degré de liaison de l'APD*, HF(89)30, Paris.
- OCDE, 1989c, Données fondamentales sur l'aide, Note du Secretariat, DCD/89.1 (1ère révision), Paris, juin.

- OCDE, 1989d, *Politiques et pratiques des pays membres en matière de financement mixte et d'aide publique au développement liée et partiellement déliée*, Paris, juin.
- OVERSEAS DEVELOPMENT ADMINISTRATION, 1982, *Britain's Aid Programme: Opportunities for Exporters*, Londres.
- OVERSEAS DEVELOPMENT ADMINISTRATION, 1983, *Aid, Private Enterprise and Development*, Proceedings of the ODA/CBI Conference, Londres, juin.
- PATTERSON, M., G. BOURKE et P. BLACKBURN, 1984, Belgium and Africa, *Africa Economic Digest*, vol. 5, pp. 23-40.
- PEARSON, L.B. (Chairman), 1969, *Partners in Development*, Report of the Commission on International Development, Praeger, New York.
- PEAT, MARWICK-TASER et HADI, 1985, Quantifying the Effects of Tied Aid, Study prepared for the Pakistan Planning Commission (non publié).
- PELT, M.W. van, 1985, De besteding van de financiële hulpverlening en de effecten op de Nederlandse economie (Passation des marchés au titre de l'aide financière : incidence sur l'économie néerlandaise), Université Erasme, Rotterdam.
- PINCUS, J.A., 1963, The Cost of Foreign Aid, the *Review of Economics and Statistics*, vol. 45, pp. 360-367.
- PNUD/GOUVERNEMENT du PAKISTAN, 1989 (projet), Aid Tying, Ch. II, annexe (non publiée).
- PREEG, E.H., 1989a, Trade, Aid and Capital Projects, the *Washington Quarterly*, hiver, pp. 173-85.
- PREEG, E.H., 1989b, Comment on the Exim Bank Report on Tied Aid Credit Practices, ronéoté.
- PREST, M., R. SYNGE et F. ROCCO, 1984, "UK-Africa", *African Economic Digest*, vol. 5, pp. 13-30.
- RICHTER, P., 1979, Are the Developing Countries in Reality "Exporters of Capital"?, *Intereconomics*, vol. 14, pp. 172-179.
- RIDDELL, R.C., 1983, An Economic Evaluation of Zimbabwe's Commodity Import Programs with Special Reference to the United States' Programs, août 1983, pour l'US AID, Harare.
- RIDDELL, R.C., 1987, *Foreign Aid Reconsidered*, The Johns Hopkins University Press, Baltimore.
- RUTTAN, V.W., 1989, Why Foreign Economic Assistance?, *Economic Development and Cultural Change*, vol. 37, pp. 411-24.
- SCHULTZ, S., D. SCHUMACHER et H. WILKENS, 1981, North-South Interdependence: the Case of the Federal Republic of Germany, *World Development*, vol. 9, pp. 435-52.
- SCHULTZ, S., 1982, The Development Aid Policy of the Federal Republic of Germany: A Bi-annual Collection of Recent German Contributions to the Field of Economic Science, *Economics* (tiré à part), vol. 26, pp. 68-86.
- SCHULTZ, S., 1985, Western Aid and Trade Policy Trends, *Intereconomics*, vol. 20, pp. 65-72.
- SCHUMACHER, D., 1981a, Development Aid and Employment in the Federal Republic of Germany, *Intereconomics*, vol. 16, pp. 122-125.
- SCHUMACHER, D., 1981b, Trade with Developing Countries and Employment in the European Community, *Intereconomics*, vol. 16, pp. 183-188.
- SEWELL, J.B. et al., 1985, US Foreign Policy and the Third World - Agenda 1985-1986, Overseas Development Council, Transaction Books, New Brunswick.
- SINGER, H.W., 1967, External Aid: for Plans or Projects?, dans J. Bhagwati et R.S. Eckens (eds.), *Foreign Aid*, Hammondsworth, pp. 294-302.
- SPERBER, H., 1983, The Efficiency Reducing Effects of Official Development Aid, *Intereconomics*, vol. 18, p. 84-89.
- STEWART, M., 1970, Aid: Some Aspects of the Tying Problem, dans P. Streeten (ed.), *Unfashionable Economics*, pp. 150-64.
- STOCKHAUSEN, J. von, 1982, Wie glaubwürdig ist ungebundene Entwicklungshilfe?, *Entwicklung und Zusammenarbeit*, No. 12, pp. 11-13.

- STOKKE, O. (ed.), 1984, *European Development Assistance : Volume I : Policies and Performance, Volume II : Third World Perspectives on Policies and Performance*, The European Association of Development Research and Training Institutes/The Norwegian Institute of International Affairs, Tilburg/Oslo.
- SUKHATME, V., 1983, Assistance to India, dans A. Krueger et V.W. Rittan, 1983, *The Development Impact of Economic Assistance to LDCs*, vol. I et II, University of Minnesota for the Agency for International Development and the Department of State, mars.
- SUTTON, M. et A. HEWITT, 1982, Taking Stock: Three Years of Conservative Policy, *ODI-Review*, vol. 23, pp. 20-37.
- TAIT, J.R., 1982, Development Projects Give Suppliers Varied Opportunities, *Overseas Trading*, vol. 34, pp. 404-5.
- THIRLWALL, A.P., 1976, When is Trade More Valuable than Aid?, *Journal of Development Studies*, vol. 12, pp. 35-41.
- TIMMERMANN, V., 1984, Entwicklungshilfe als Instrument der Beschäftigungspolitik?, *Jahrbuch für Sozialwissenschaft*, vol. 35, pp. 228-34.
- TOYE, J. et G. CLARK, 1986, The Aid and Trade Provision: Origins, Dimensions and Possible Reforms, *Development Policy Review*, vol. 4, 1986, pp. 291-313.
- UL HAQ, M., 1967, Tied Credits - A Quantitative Analysis, dans J.H. Adler et P. Kuznets, (eds.), *Capital Movements and Economic Development*, MacMillan, Londres, pp. 326-59.
- UNITAR, 1977, Manuel sur les marchés publics internationaux (révision).
- VLIERBOOM, A.E., 1983, A Comparison of German ODA with the Aid Giving of the Netherlands, Graduation Paper, State University of Groningen.
- WESTRING, G., 1985, *Marchés publics internationaux*, manuel de formation publié sous l'égide de l'International Trade Centre, UNITAR, Banque mondiale.
- WHITTAKER, D., 1982, Much Room for Improvement, *Development Forum*, No. 94, pp. 1-2.
- WITTKOPF, E.R., 1972, *Western Bilateral Aid Allocation*, Sage, Beverly Hills.
- WOLF, 1960, *Foreign Aid: Theory and Practice in Southern Asia*, Princeton, N.J.
- YEATS, A.J., 1982, Development Assistance: Trade versus Aid and the Relative Performance of Industrial Countries, *World Development*, vol. 10, pp. 836-69.

WHERE TO OBTAIN OECD PUBLICATIONS - OÙ OBTENIR LES PUBLICATIONS DE L'OCDE

<p>Argentina - Argentine Ceres-Hirsch R I Cerrito Grande, Florida 165, 4º Piso 1333 Buenos Aires Tel: 30 7122, 331 1787 y 331 2191 Telegram: Hirsch Baires Telex: 21112 UAPI AR Ref: 42901 Telex: (01)331 1787</p>	<p>India - Inde Oxford Book and Stationery Co Scindia House New Delhi 110001 Tel: 311 5896-5308 Telex: 31 61990 AMIN Telex: (11)332 5993 17 Park Street Calcutta 700016 Tel: 240832</p>	<p>Singapore/Malaysia - Singapour/Malaisie See "Malaysia/Singapore" - "Malaisie/Singapour"</p>
<p>Australia - Australie D.A. Book (Aust) Pty Ltd 628 Whitehorse Road, PO B 163 Mitcham, Victoria 3112 Tel: (01)871 4411 Telex: AA 1911 DA BOOK Telex: (01)871 5679</p>	<p>Indonesia - Indonésie Pdu-Lipi P.O. Box 269 JKSMG 88 Jakarta 12790 Tel: 583467 Telex: 62 875</p>	<p>Spain - Espagne Mundi-Pressa Libros S.A. Castelló 33, Apartado 1223 Madrid 28001 Tel: (91) 431 33 99 Telex: 575 39 98 Libreria Internacional A.I. 1922 Consejo de Ciento 391 08009 - Barcelona Tel: (93) 801 86 35 Telex: (93) 313-01-41</p>
<p>Austria - Autriche OECD Publications and Information Centre Scheidestrasse 7 5800 Bonn 1 (Germany) Tel: (0228)21 60 45 Telex: (0228)26 11 04</p>	<p>Ireland - Irlande ITC Publishers - Library Suppliers 12 North Frederick Street Dublin 1 Tel: 744835/749677 Telex: 33580 ITC P 11 Telex: 748416</p>	<p>Sweden - Suède Frieters Lackbokshandlaget Box 16356, S 103 27 S111 Regeringsgatan 12 DS Stockholm Tel: (08)20 50 21 Telex: 12 987 Telex: (08)20 50 21 Subscription Agency - Abonnements Wernberggen Wilhelm AB Sönderfjellskvägen 74 Box 38994 104 25 Stockholm Tel: (08)31 67 00 Telex: 19937 Telex: (08)618 62 36</p>
<p>Belgium - Belgique Jean De Lannoy Avenue du Roi 202 B-1200 Bruxelles Tel: (02)538 51 69-538 08 41 Telex: (02) 538 08 41</p>	<p>Italy - Italie Libreria Commissionaria Sansoni Via Benedetto Fontini, 120/10 Casella Post. 552 50125 Firenze Tel: (055)645415 Telex: (39 55)641253 Telex: 570466 Via Bartolomeo 29 20155 Milano Tel: 365083 Telex: 365083 La diffusione delle pubblicazioni OCSE viene assicurata dalle principali librerie ed anche da Editrice e Libreria Herder Piazza Montecitorio 120 00186 Roma Tel: 679 4628 Telex: NAL11 1 621427 Libreria Hoepli Via Hoepli 5 20121 Milano Tel: 865446 Telex: 31 33 95 Telex: (39 2)805 2866 Libreria Scientifica (Dist. Funco de Bivio "Arioso") Via Meravigli 16 20123 Milano Tel: 807679 Telex: 800175</p>	<p>Switzerland - Suisse OECD Publications and Information Centre Scheidestrasse 7 5800 Bonn 1 (Germany) Tel: (0228)21 60 45 Telex: (0228)26 11 04 Librairie Payot 6 rue Grenus 1211 Genève 11 Tel: (022)731 89 50 Telex: 28356 Subscription Agency - Service des Abonnements 4 place Piquette - BP 3312 1002 Lausanne Tel: (021)341 33 41 Telex: (021)341 33 45 Madret, S.A. Ch. des Palattes 4 1020 Renens Lausanne Tel: (021)635 07 80 Telex: (021)635 07 80 United Nations Bookshop Librairie des Nations Unies Palais des Nations 1211 Genève 10 Tel: (022)734 60 11 Telex: 48 727 Telex: (022)733 98 79</p>
<p>Canada Kinross Publishing Company Ltd 1294 Algonia Road Ottawa, ON K1H 0W8 Tel: (613)241 4333 Telex: (613)241 5439 41 Sparks Street Ottawa, ON K1P 5R1 Tel: (613)240 8985 Telex: (613)240 8985 Toronto, ON M5H 1M4 Tel: (416)363 3121 Federal Publications 165 University Avenue Toronto, ON M5H 1B8 Tel: (416)581 1552 Telex: (416)581 1543 Les Publications Fedérales 125 rue de l'Université Montréal, PQ H3B 3A7 Tel: (514)954 1633 Telex: (514)954 1633 Les Editions La Liberté Inc. 3675 Clarendon Avenue, 10th Suite 105, 10th Flr, 3300 Toronto, Ont. M6J 1K3 Tel: (416)658 3363 Telex: (416)658 3363</p>	<p>Japan - Japon OECD Publications and Information Centre Landic Akasaka Building 2-3-4 Akasaka, Minato-ku Tokyo 107 Tel: (03) 33586 2016 Telex: (03) 33586 2016</p>	<p>Taiwan - Formose Good Earth Worldwide Int'l Co. Ltd 9th Floor, No. 118, Sec. 2 Chung Hsiao E. Road Taipei Tel: 391 1396 391 7397 Telex: (02) 394 9136</p>
<p>Denmark - Danemark Munksgaard Export and Subscription Service 15 Nørre Søgade, P.O. Box 2148 DK-1019 København K Telex: 194 01 MUNKS DK Telex: (45 33)12 85 70 Telex: (45 33)12 93 87</p>	<p>Korea - Corée Kyobo Book Centre Co Ltd P.O. Box 1638, Kwang Hwa Moon Seoul Tel: (02)730 2891 Telex: 735 0930</p>	<p>Thailand - Thaïlande Sukso Sam Co Ltd 1715 Rama IV Road, Samyan Bangkok 5 Tel: 251 1630</p>
<p>Finland - Finlande Asatemenen Kirjakauppa P.O. Box 191, P.O. Box 126 00100 Helsinki Telex: 1271890 Tel: (0358)0912141 Telex: (0358)09121441</p>	<p>Malaysia/Singapore - Malaisie/Singapour Co-operative Bookshop Ltd University of Malaya P.O. Box 117, Jalan Pantai Baru 59100 Kuala Lumpur Malaysia Tel: 356 5000/356 5425 Telex: 351 3661 Information Publications Pte Ltd Pte. Tu Industrial Building 24 New Industrial Road No. 02-06 Singapore 1953 Tel: 283 1786/283 1798 Telex: 284 8875</p>	<p>Turkey - Turquie Kultur Yayıncılık Turk Ltd Sti Atatürk Bulvarı No. 191 Kat. 21 Kavaklıdere Ankara Dolmabahçe Cad. No. 29 Beşiktaş İstanbul Tel: 190 71 88 Telex: 43482H</p>
<p>France O.C.D. P.I. M. de Lannoy, Commandes par correspondance 7 rue André Pascal 75777 Paris Cedex 16 Tel: (1)45 24 82 00 Telex: (1)45 24 81 67 (1)45 24 81 81 Birkbeck Librarians 100 rue de Valenciennes 75013 Paris Tel: (1)45 24 81 67 Telex: (1)45 24 81 67 Librarians de l'Université 122 rue de Valenciennes 75013 Paris Tel: 42 26 18 08</p>	<p>Netherlands - Pays-Bas SDU Uitgeverij Christoffel Plantijnstraat 2 Postbus 20914 2500 L.A.S. Groningen Tel: (0)30 378 99 11 Telex: (030) 378 98 80 Voorbestellingen Telex: 32486 Sldu Telex: (0)30 342 63 51</p>	<p>United Kingdom - Royaume-Uni HMSO Gen. Enquiries Tel: (071) 833 0011 Postal orders only P.O. Box 276, London SW8 5DT Personal Callers HMSO Bookshop 49 High Holborn, London WC1V 6HH Telex: 297198 Telex: 071 833 8463 Branches at Belfast, Birmingham, Bristol, Edinburgh, Manchester</p>
<p>Germany - Allemagne OECD Publications and Information Centre Scheidestrasse 7 5800 Bonn 1 (Germany) Tel: (0228)21 60 45 Telex: (0228)26 11 04</p>	<p>New Zealand - Nouvelle-Zélande Government Printing Office Customer Services 33 The Esplanade P.O. Box 38 900 Petone, Wellington Tel: (04) 685 555 Telex: 04 685 555</p>	<p>United States - Etats-Unis OECD Publications and Information Centre 2001 E Street N.W., Suite 300 Washington, D.C. 20036-4099 Telex: (202) 785 0150</p>
<p>Greece - Grèce Librairie Ekdromon 25 rue de Vienne 05704 Athens Tel: 321 21 00 Telex: 32121 EKA GR</p>	<p>Norway - Norvège Narvesen Info Centre - NIK Bretland Narvesens vei 2 P.O. Box 6125 Interstad 0602 Oslo 6 Tel: (02)57 33 00 Telex: 025733 00 Telex: 79968 NIK N</p>	<p>Venezuela Libreria del Este Avenida Miranda 52, Aptdo. 60337 Edificio Galpán Caracas 106 Tel: 951 198 951 200 951 1297 Telegram: Libreria Caracas</p>
<p>Hong Kong Kowloon Book Co. Ltd 25-27 Lee Road Kowloon, Hong Kong Telex: 50 441 SWN HK Telex: 50 441 SWN HK</p>	<p>Pakistan Mirza Book Agency 65 Shahrah Qand-e-Azam Lahore 3 Tel: 69839 Telex: 44886 UBI PK Ann MIRZA BK</p>	<p>Yugoslavia - Yougoslavie Jugoslovenska Knjiga Knez Mihajlova 2, P.O. Box 36 Beograd Tel: (011)621 992 Telex: 12466 jk bgd Telex: (011)621 992</p>
<p>Ireland - Irlande M. de Lannoy 7 rue André Pascal 75777 Paris Cedex 16 Tel: (1)45 24 82 00 Telex: (1)45 24 81 67 (1)45 24 81 81</p>	<p>Portugal Livraria Portugal Rua do Carmo 70-74 Apart. 2681 1171 Lisboa Cedex Telex: 337 49 82 4 2 5</p>	<p>Yugoslavia - Yougoslavie Orders and inquiries from countries where Distributors have not yet been appointed should be sent to: OECD Publications Service, 7 rue André Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France Les commandes provenant de pays où il n'a pas encore désigné de distributeur devraient être adressées à: O.C.D.E. Service des Publications, 7, rue André Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France</p>

LES ÉDITIONS DE L'OCDE, 2 rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
IMPRIMÉ EN FRANCE
(41 91 02 2) ISBN 92-64-23459-4 - n° 45462 1991

La liaison de l'aide dispensée par les pays de l'OCDE a des conséquences importantes pour les pays en développement. Les coûts des projets de développement peuvent se retrouver majorés de 20 à 30 pour cent si l'aide est liée à l'acquisition de biens et de services déterminés, ou à la passation de marchés dans tel ou tel pays ou région. Si la liaison de l'aide fait l'objet d'un débat animé depuis quelque temps déjà, cet ouvrage constitue la première étude systématique de cette question. L'auteur passe rapidement en revue les travaux consacrés à la liaison de l'aide bilatérale et multilatérale, puis il analyse les raisons économiques et politiques qui sous-tendent le recours à cette forme d'aide ainsi que les coûts directs et indirects subis par les bénéficiaires.